



Rapport annuel

2020-2021

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK


Énergie NB Power

the power of possibility
débordant d'énergie

Lettre de présentation

Juin 2021

L'honorable Mike Holland
Le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie
du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2021, conformément à l'article 5 de la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue* et à l'article 42 de la *Loi sur l'électricité*. Nous sommes responsables de la préparation du présent rapport annuel et des résultats qu'il contient.



Chuck Firlotte
Président du conseil
d'administration



Keith Cronkhite
Président-directeur général

Lecture du rapport

Nous avons amélioré notre rapport en ligne de sorte qu'il est maintenant interactif. Nous vous encourageons à parcourir le rapport à l'aide des boutons de navigation pour en découvrir davantage sur notre histoire; vous y trouverez également des faits, des statistiques, et des liens vers d'autres sources d'information sur notre site Web.

▶ *Afficher points saillants, faits, et statistiques*

> *Hyperlien vers information sur energienb.com*



Il faut beaucoup d'énergie pour transformer la sève en sirop - il suffit de demander à l'équipe de l'entreprise Canadian Organic Maple Co. Ltd. situé à Divide. Les propriétaires, Gus et Sandra Hargrove, croient que la chose responsable à faire est d'utiliser moins d'énergie et d'émettre moins de carbone. Ils ont tiré parti de notre Programme d'efficacité énergétique industrielle pour installer une nouvelle technologie visant à rendre la transformation de la sève plus efficace et ont allongé les lignes électriques jusqu'à leur installation afin de réduire les coûts de carburant des génératrices diesel. Maintenant, Canadian Organic Maple Co. Ltd. et les membres de son équipe, comme Kayla Bennett sur la page couverture, se rapprochent de leur objectif de neutralité carbone. Voilà ce à quoi ressemble un chef de file du secteur de l'énergie.

Table des matières

1	Les Néo-Brunswickois qui alimentent le Nouveau-Brunswick
5	Lettre aux clients
9	Gouvernance
15	Compte rendu des résultats
26	Rapport de gestion
52	États financiers consolidés
119	Aperçu statistique
125	Rapport de responsabilisation



Les Néo-Brunswickois qui alimentent le Nouveau-Brunswick

Depuis plus de 100 ans, Énergie NB est fière de fournir de l'énergie fiable, sûre, durable et économique.

Aujourd'hui, Énergie NB est responsable de la production, du transport et de la distribution de l'électricité qui alimentent les foyers, les entreprises et les collectivités de plus de 400 000 clients.

Énergie NB possède l'un des parcs de production les plus diversifiés en Amérique du Nord. Fidèle à sa vision de fournir une énergie durable aux générations futures, Énergie NB achète également des sources d'énergie renouvelable (éolienne, hydroélectrique et biomasse) et investit davantage dans des combustibles à faible teneur en carbone et des stratégies de conservation de l'énergie.

Dans l'ensemble, Énergie NB a une capacité de production totale de 3 790 MW plus une capacité installée de production supplémentaire de 608 MW, dont 513 MW d'énergie renouvelable fournies par des tiers par le biais d'ententes d'achat d'énergie (EAE).

Les besoins en électricité des Néo-Brunswickois varient grandement selon la saison; la demande atteint son point culminant en hiver. Pour répondre à la forte variation de la demande et s'assurer que les Néo-Brunswickois disposent de l'énergie dont ils ont besoin quand ils en ont besoin, Énergie NB maintient une production de réserve avec une capacité supplémentaire.

L'entreprise fournit une énergie sûre et fiable à ses clients grâce à 21434 km de lignes de distribution, de sous-stations, de postes et de postes de sectionnement reliés par 6875 km de lignes de transport.

Du fait qu'Énergie NB est une société d'État, son propriétaire et unique actionnaire est le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Énergie NB relève du gouvernement par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie. Les attentes du gouvernement sont exprimées par le biais de lois, de politiques et de lettres de mandat.

La *Loi sur l'électricité* confère à Énergie NB le pouvoir de vendre de l'électricité dans la province ainsi que de gérer et d'exploiter les ressources et les installations d'Énergie NB pour l'alimentation, le transport et la distribution de l'électricité au Nouveau-Brunswick. Dans la mesure du possible, la loi établit également que les tarifs accordés par Énergie NB doivent être maintenus aussi compétitifs que possible et que les changements de tarifs doivent être stables et prévisibles d'une année à l'autre. Nos tarifs sont réglementés par la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick.

Énergie NB compte quatre divisions :

Service à la clientèle

Responsable de la fourniture d'une énergie sûre, fiable et à prix raisonnable aux clients

Production

Responsable de l'entretien et de l'exploitation des parcs de production composés de 13 centrales hydroélectriques, au charbon, au mazout, au gaz naturel et au diesel

Nucléaire

Responsable de l'entretien et de l'exploitation de la centrale nucléaire de Point Lepreau, la seule installation nucléaire du Canada atlantique, qui fournit aux clients une production sans carbone

Transport et Exploitation de réseau

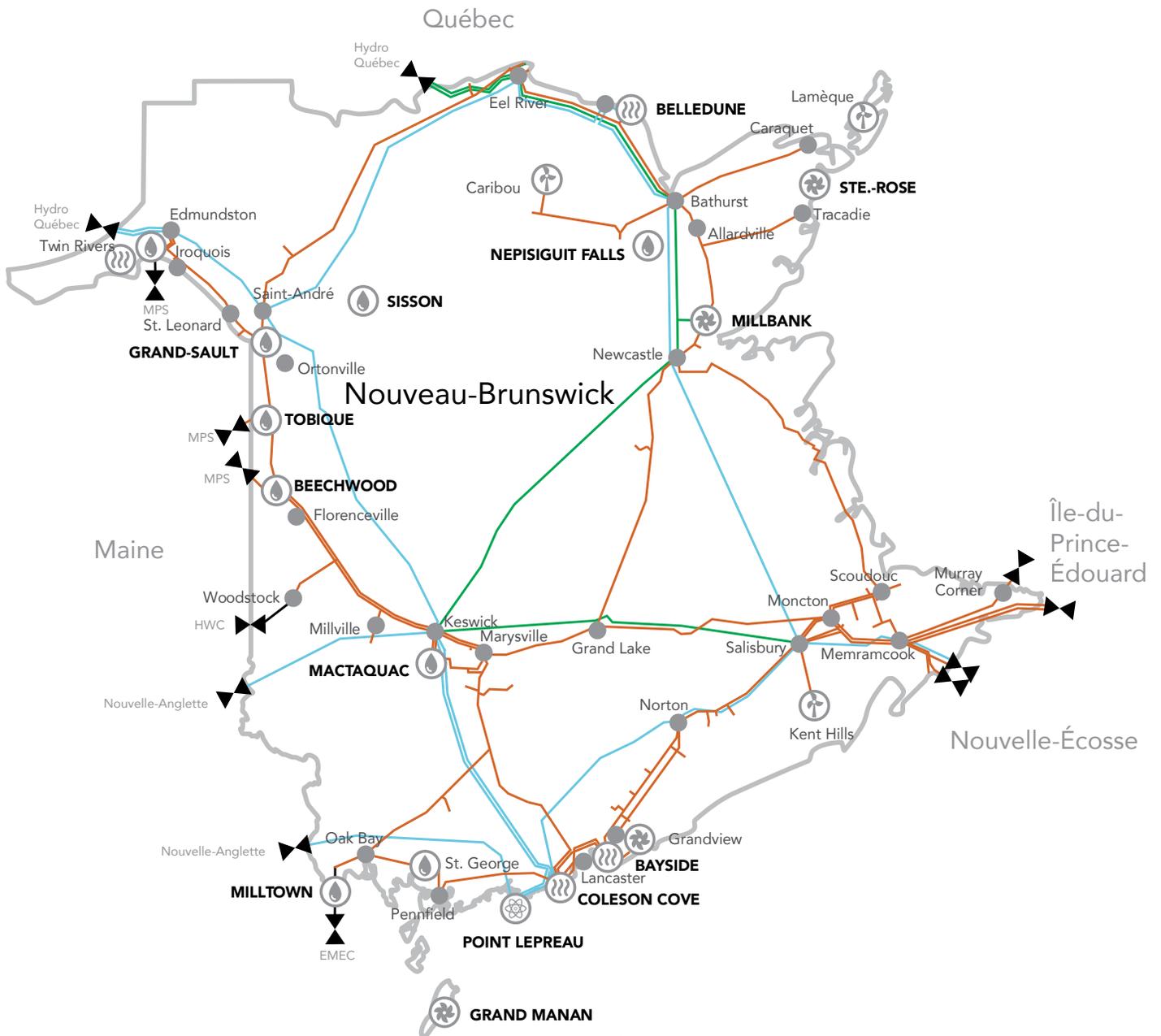
Responsable de l'entretien et de l'exploitation des postes et des postes de sectionnement reliés par les lignes de transport pour transporter l'électricité des centrales et d'autres sources d'approvisionnement sur de longues distances jusqu'au réseau de distribution des clients, aux clients d'usage industriel grande puissance et aux marchés d'exportation, ainsi que l'entretien d'un système fiable

La division des Services d'entreprise d'Énergie NB fournit des services juridiques, de finances, de communications ainsi qu'une chaîne d'approvisionnement, une orientation stratégique et d'autres services de soutien au reste de l'entreprise.

La Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick

La Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick, une filiale d'Énergie NB, exerce des activités de commercialisation de l'énergie sur des marchés à l'extérieur du Nouveau-Brunswick. Elle a le mandat d'acheter de l'électricité afin d'approvisionner en charge le Nouveau-Brunswick et l'extérieur du Nouveau-Brunswick et de commercialiser l'énergie excédentaire produite au Nouveau-Brunswick vers d'autres territoires.

Dans l'ensemble de l'entreprise, les employés débordent d'énergie alors que l'entreprise continue de s'efforcer pour atteindre l'excellence et devenir le partenaire de choix des clients pour les solutions énergétiques.



- | | | | |
|--|----------------------|--|-----------------|
| | Nucléaire | | Poste |
| | Hydroélectrique | | Interconnexion |
| | Éolienne | | Lignes à 345 kV |
| | Thermique | | Lignes à 230 kV |
| | Turbine à combustion | | Lignes à 138 kV |

Capacité de production nette

Énergie thermique

Coleson Cove	972 MW
Belledune	467 MW
Bayside (Cycle combiné au gaz naturel)	277 MW

Total d'énergie thermique 1 716 MW

Énergie hydroélectrique

Mactaquac	668 MW
Beechwood	112 MW
Grand-Sault	66 MW
Tobique	20 MW
Nepisiguit Falls	11 MW
Sisson	9 MW
Milltown	3 MW

Total d'énergie hydroélectrique 889 MW

Énergie nucléaire

Point Lepreau 660 MW

Turbine à combustion

Millbank	397 MW
Ste.-Rose	99 MW
Grand Manan	29 MW

Total des turbines à combustion 525 MW

Total de la capacité de production

Énergie thermique	1,716 MW
Énergie hydroélectrique	889 MW
Énergie nucléaire	660 MW
Turbine à combustion	525 MW

Total de la capacité de production 3 790 MW

Ententes d'achat de l'électricité

Kent Hills (énergie éolienne)	167 MW
Caribou Mountain (énergie éolienne)	99 MW
Lamèque (énergie éolienne)	45 MW
Wisokolamson Energy (énergie éolienne)	18 MW
Wocawson Energy (énergie éolienne)	20 MW
Grandview (gaz naturel)	95 MW
Twin Rivers (énergie biomasse)	39 MW
Irving Pulp & Paper (énergie biomasse)	33 MW
AV Nackawic (énergie biomasse)	26 MW
AV Cell (énergie biomasse)	21 MW
St George (énergie hydroélectrique)	15 MW
Edmundston Hydro (énergie hydroélectrique)	9 MW
Autres sources d'énergie renouvelable	21 MW

Total d'énergies renouvelables 608 MW



Lettre aux clients

Chers clients,

Pour la plupart d'entre nous, la dernière année a été marquée par la pandémie et par les mesures que nous avons prises pour nous adapter à la nouvelle réalité. Au cours de l'année, nous avons dû changer notre façon d'interagir les uns avec les autres et bien souvent renoncer à voir notre famille et nos amis. Beaucoup ont profité de l'occasion pour prendre du recul, s'adonner à de nouveaux passe-temps et projets domestiques, et explorer toute la beauté et les possibilités d'aventure qui s'offrent au Nouveau-Brunswick. D'autres ont été confrontés à des difficultés financières et ont ressenti les effets de la pandémie sur la santé mentale.

Au cours de l'année écoulée, notre principal objectif a été d'aider nos clients à surmonter cette pandémie, quelle que soit leur situation. Dès les premiers jours de la pandémie, nous nous sommes rendu compte de notre rôle critique : fournir une électricité sûre et fiable aux Néo-Brunswickois, un service essentiel qui assure le fonctionnement des hôpitaux, qui alimente vos entreprises et qui dessert vos foyers. Et depuis le début, nous avons œuvré à protéger la santé et la sécurité de nos clients, ainsi que de nos employés et entrepreneurs.

Alors que le Nouveau-Brunswick a pris des mesures pour atténuer les effets de la pandémie, nous avons pris des mesures immédiates pour vous soutenir. Notamment, nous avons suspendu le débranchement du service pour non-paiement, reporté le paiement des factures d'électricité et renoncé aux intérêts et aux frais de retard. Nos équipes de production ont veillé à ce que notre réseau soit toujours prêt pendant la crise. Et lorsque le Nouveau-Brunswick a été touché par trois événements météorologiques importants au cours du premier trimestre, nos équipes de distribution et de service à la clientèle, elles, ont su relever le défi et rétablir le courant aussi rapidement que possible.

Puis, comme nous avons passé de l'état initial des activités critiques à l'état de rétablissement suivant la pandémie, nous avons réintroduit le plus rapidement possible les services que nous avons suspendus temporairement. En respectant les protocoles de la Santé publique, nous avons relancé les programmes de chauffe-eau, de gestion de la végétation et de services d'efficacité, et ce, tout en veillant à ce que les interactions se fassent en toute sécurité.

Grâce à notre réaction rapide, nous avons été en mesure de rapidement mettre en place des protocoles de sécurité afin de continuer à effectuer les activités essentielles pour garder les lumières allumées et fournir les programmes et services attendus. En outre, nous avons pu saisir des occasions qui nous permettront de faire progresser notre entreprise dans l'intérêt de tous les Néo-Brunswickois.



En effet, nous avons élargi notre offre de services cette année en lançant deux nouveaux programmes d'efficacité énergétique qui visent tout particulièrement à soutenir nos clients commerciaux et industriels.

Certains d'entre vous ont peut-être déjà bénéficié du Programme de remboursement pour les entreprises. Le programme permet aux entreprises du Nouveau-Brunswick à compenser les coûts des mises à niveau de l'efficacité énergétique et à obtenir rapidement un remboursement; il prévoit un processus accéléré et n'exige pas une évaluation préalable du rendement énergétique. Nous avons également lancé un service gratuit destiné aux clients industriels, afin de les aider à mieux gérer leurs coûts énergétiques et à trouver des moyens de réduire leur consommation d'énergie avant d'investir dans une évaluation énergétique. Nous sommes fiers d'offrir des programmes d'efficacité énergétique à chacun d'entre vous, que vous soyez un client résidentiel, commercial, ou industriel; nous voulons vous aider à réduire votre facture d'énergie, tout en protégeant l'environnement et en stimulant l'économie provinciale.

Nous sommes aussi heureux que la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (CESP) ait rendu une décision favorable quant à notre demande du projet d'immobilisations d'infrastructure de mesure avancée (IMA) pour les compteurs intelligents et le réseau de communication associé. À l'automne, nous avons entamé l'élaboration du plan de mise en œuvre, y compris les détails relatifs à la construction du réseau de communication et à l'intégration des systèmes nécessaires, ainsi qu'au déploiement des compteurs intelligents. Nous comptons commencer la mise à niveau des compteurs au début de 2022 et la terminer en 2024. Les compteurs intelligents sont essentiels à l'établissement d'un réseau électrique plus intelligent, plus propre, plus fiable et plus efficace, et ils apporteront d'importants avantages pour tous les Néo-Brunswickois.



Tout au long de l'année, nous avons également continué à travailler en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, et les entreprises ARC Canada et Moltex, en vue de commencer le développement du réseau de la chaîne d'approvisionnement du Nouveau-Brunswick qui soutiendra l'industrie des petits réacteurs modulaires. Nous estimons que l'énergie nucléaire sous forme de petits réacteurs modulaires est essentielle pour parvenir à une électricité sans carbone au Nouveau-Brunswick.

En 2020-2021, environ 51 % des ventes d'électricité dans la province provenaient de biogaz, de biomasse, d'énergie hydraulique et d'énergie éolienne. Si l'on combine cette production avec la production nucléaire, cela représente un total de 81 % de production non émettrice.

Outre cela, nous avons eu l'honneur de recevoir deux prix du Centre d'excellence de l'Association canadienne de l'électricité (ACÉ) en reconnaissance de notre leadership en matière d'innovation grâce à notre projet de communauté énergétique intelligente de Shediac et notre Réseau branché, le premier réseau provincial de recharge pour véhicules électriques (VÉ). Nous continuerons à rechercher des solutions et de nouvelles technologies qui offrent des options d'énergie propre et qui nous permettent de travailler ensemble pour créer un avenir à faible émission de carbone.

Vous constaterez en feuilletant ce rapport annuel que malgré l'année sans précédent, nous avons obtenu de bons résultats dans la plupart des domaines, à quelques exceptions. Nous avons obtenu l'un des meilleurs résultats jamais sur l'indice de satisfaction de la clientèle. Par ailleurs, bien que nous n'ayons pas atteint l'objectif ambitieux de zéro en matière de sécurité, nous avons enregistré une bonne amélioration par rapport à l'année précédente. Nous avons aussi enregistré d'excellents résultats en matière de fiabilité des réseaux de transport et de distribution, ce qui a également contribué à vous soutenir puisque la fréquence et la durée des pannes ont été réduites.

Cette année, nous avons été confrontés à des problèmes de fiabilité du réseau de production, notamment à un arrêt non prévu de six semaines à la centrale nucléaire de Point Lepreau. Par conséquent, nos résultats financiers n'ont pas atteint notre objectif : nous avons enregistré une perte de quatre (4) millions de dollars, alors que notre objectif en matière de bénéfice net était de 41 millions de dollars; et nous avons enregistré une augmentation de neuf (9) millions de dollars de la dette, alors que notre objectif prévoyait une diminution de 17 millions de dollars. En reportant certaines des dépenses liées aux projets d'immobilisations et à l'exploitation, à l'entretien et à l'administration, et grâce à notre succès continu dans la réalisation d'économies liées à l'amélioration continue, nous avons pu atténuer certaines des dépenses liées à la pandémie et aux répercussions de l'arrêt de la centrale nucléaire de Point Lepreau.

Nous avons été ravis de diriger et de superviser une équipe dévouée qui fournit un service sûr et fiable aux foyers, aux entreprises et aux collectivités du Nouveau-Brunswick. Comme il s'agit de la première année pour chacun d'entre nous à titre de président du conseil d'administration et de président-directeur général, nous tenons à remercier le conseil d'administration et la direction pour leur soutien à mesure que nous nous acquittons de nos nouveaux rôles et que nous nous efforçons d'apporter des changements transformationnels à Énergie NB.

Et nous ne pouvons surtout pas oublier de remercier Ed Barrett, qui s'est joint au conseil d'administration d'Énergie NB en 2007 et a assumé le rôle de président en 2010. Son leadership au sein du conseil a apporté une contribution unique en matière de gestion des affaires et de gouvernance d'entreprise, complétée par son engagement à servir la province et la population du Nouveau-Brunswick.

Enfin, nous remercions nos employés qui se sont consacrés à Énergie NB et à la province où ils vivent et travaillent. Si nous avons été en mesure de vous fournir les programmes et services au cours de cette année difficile, c'est grâce aux efforts de nos employés. À maintes reprises, ils ont démontré leur engagement à fournir des solutions énergétiques sûres et fiables à vous et à nos 400 000 clients, à la maison, au travail et dans la collectivité. Ensemble, nous continuerons à vous offrir le service et la fiabilité auxquels vous vous attendez.

Nous envisageons l'année à venir avec optimisme : nous avons hâte de travailler avec vous, nos clients, et de contribuer au rétablissement de la province. Alors que nous revenons à la normale, nous continuerons à optimiser nos activités grâce aux progrès technologiques et aux gains d'efficacité réalisés pendant la pandémie. Pour vous, nos clients, nous allons élargir nos programmes d'efficacité afin de réaliser davantage d'économies et de contribuer à stimuler notre économie tout en réduisant davantage notre empreinte carbone.



Chuck Firlotte
Président du
conseil d'administration



Keith Cronkite
Président-
directeur général

Two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is Ed Barrett's, and the signature on the right is Keith Cronkite's.



Gouvernance

Énergie NB est fermement engagée à adopter des pratiques exemplaires en matière de gouvernance au nom des actionnaires, des clients et des intervenants.

Énergie NB relève de son actionnaire, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie. Les attentes du gouvernement sont exprimées par le biais de lois, de politiques et de lettres de mandat.



Conseil d'administration



Charles V. Firlotte
Président



Keith Cronkrite
(membre d'office)



Judith Athaide



Anne Bertrand



Alain Bossé



Andrew MacGillivray



Paul McCoy



Scott Northard



Mark E. Reddemann



Barbara Trenholm



Nancy Whipp



Mike Wilson

Le conseil d'administration d'Énergie NB est responsable de diriger les affaires de la Société en conformité avec la *Loi sur l'électricité*, qui stipule que « le conseil d'administration est responsable de la gestion des activités commerciales et des affaires internes de la Société, conformément à la politique gouvernementale. » Le modèle de gouvernance d'Énergie NB fait en sorte que le conseil agit en tant qu'organisme dirigeant et de surveillance plutôt que de conseil d'administration.

Par conséquent, le conseil d'administration est chargé d'établir et de surveiller l'orientation stratégique de la Société et de surveiller ses activités en tenant compte des risques et des possibilités. Le président-directeur général, qui est membre d'office du conseil, est responsable du leadership et de la gestion quotidienne de la Société. Ce modèle fournit aux cadres supérieurs d'Énergie NB les conseils et l'espace nécessaires pour fonctionner efficacement, tout en veillant à ce que le conseil d'administration soit en mesure d'exécuter ses principales responsabilités.

Indépendance

Le lieutenant-gouverneur en conseil nomme le conseil d'administration d'Énergie NB, composé du président-directeur général, qui est un membre sans droit de vote, et d'au plus 14 administrateurs indépendants.

L'actionnaire exige d'Énergie NB qu'elle ait un conseil d'administration indépendant. Tous les membres du conseil d'administration d'Énergie NB, y compris le président, sont indépendants de la direction. Énergie NB assure également l'indépendance du conseil d'administration en organisant des discussions à huis clos entre les membres du conseil d'administration sans que l'équipe de direction soit présente à chaque réunion du conseil d'administration et des comités.

Les membres du conseil d'administration d'Énergie NB doivent se comporter avec honnêteté et intégrité tout au long de l'exercice de leurs fonctions au sein de la Société. Chaque année, les membres du conseil d'administration attestent de leur conformité au code de déontologie d'Énergie NB en remplissant une déclaration et un questionnaire sur les conflits d'intérêts. Le conseil d'administration d'Énergie NB surveille régulièrement les conflits d'intérêts potentiels entre les membres du conseil d'administration et travaille avec diligence pour gérer tout conflit éventuel et assurer la transparence à l'actionnaire et au grand public.

Comités

Au besoin, le conseil établit des comités s'il estime qu'ils peuvent l'aider dans l'exercice de ses fonctions. Énergie NB est dans le processus de rafraîchir la structure et la composition de ses comités afin d'aligner les mandats sur les domaines les plus importants. Au cours de l'exercice 2020-2021, Énergie NB comptait cinq comités axés sur des domaines essentiels à la réussite de la Société.

Comité de vérification

Nancy Whipp (présidente), Judith Athaide, Anne Bertrand, Alain Bossé, Chuck Firlotte (membre d'office), Paul McCoy, Barbara Trenholm

Le Comité de vérification aide le conseil d'administration à surveiller :

- la qualité et l'intégrité des états financiers de la Société
- la conformité de la Société aux exigences légales et réglementaires
- les qualifications, l'indépendance et le rendement du vérificateur externe
- les qualifications, l'indépendance et le rendement du vérificateur interne
- les systèmes de contrôle et procédures de communication de l'information de la Société,
- les contrôles internes à l'égard de l'information financière et le respect des normes d'éthique
- le programme de gestion des risques de la Société

Comité de la planification stratégique et des investissements

Mike Wilson (président), Alain Bossé, Chuck Firlotte (membre d'office), Andrew MacGillivray, Paul McCoy

Le Comité de la planification stratégique et des investissements aide le conseil à établir et à maintenir des politiques appropriées pour guider la Société relativement aux décisions ayant trait à la gestion des investissements et à la planification des affaires.

Comité des nominations, de la gouvernance et des relations avec l'actionnaire

Andrew MacGillivray (président), Alain Bossé, Chuck Firlotte, Barbara Trenholm, Mike Wilson

Le Comité des nominations, de la gouvernance et des relations avec l'actionnaire aide le conseil d'administration à établir et à maintenir un système efficace de gouvernance d'entreprise, veillant à ce que les communications d'Énergie NB avec l'actionnaire soient conformes aux attentes et transmises de façon professionnelle et opportune, et à garder un ensemble complet d'administrateurs dotés des caractéristiques personnelles, de l'expérience et des habiletés qui apportent au conseil un mélange de compétences.

Comité de la surveillance nucléaire

Paul McCoy (président), Judith Athaide, Chuck Firlotte (membre d'office), Scott Northard, Mark Reddemann, Barbara Trenholm, Nancy Whipp, Mike Wilson

Le Comité de surveillance nucléaire conseille et aide le conseil d'administration dans l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et de stratégies à long terme visant à assurer l'exploitation sûre et efficace de la centrale nucléaire de Point Lepreau. Le Comité de la surveillance nucléaire a la responsabilité de surveiller le rendement nucléaire, plus particulièrement les questions relatives à la sécurité et aux opérations, ainsi que le risque nucléaire.

Comité de la sécurité, des ressources humaines et de l'environnement

Anne Bertrand (présidente), Judith Athaide, Chuck Firlotte, Andrew MacGillivray

Le Comité de la sécurité, des ressources humaines et de l'environnement aide le conseil d'administration à fournir des conseils et une orientation sur les questions concernant la sécurité, l'environnement et le rendement, de même que les ressources humaines et la rémunération.

Compétences et expertise

Le conseil d'administration d'Énergie NB est composé de personnes qui ont déjà été propriétaires et dirigeants d'une entreprise ou qui possèdent de l'expertise et de l'expérience dans le démarrage de nouvelles entreprises, la gestion et l'exploitation de centrales nucléaires, la planification stratégique, la commercialisation et les communications, la comptabilité et la finance, ainsi que la surveillance des ressources humaines, de la réglementation et des relations avec les intervenants. La majorité des membres du conseil d'administration d'Énergie NB ont obtenu leur titre IAS.A par l'intermédiaire du Programme de formation des administrateurs, élaboré conjointement par l'Institut des administrateurs de sociétés et la Rotman School of Management de l'Université de Toronto.

Le conseil d'administration d'Énergie NB maintient une matrice des compétences pour trouver la combinaison optimale d'expérience, d'expertise et de compétences pour le choix de futurs candidats au conseil d'administration en vue de leur recommandation à l'actionnaire. Le Comité des nominations, de la gouvernance et des relations avec l'actionnaire examine la matrice des compétences chaque année et effectue des mises à jour au besoin.

Diversité et inclusion

Le conseil d'administration d'Énergie NB accorde une grande importance à la diversité et appuie la nomination de candidats qui reflètent la démographie du Nouveau-Brunswick. Le conseil croit que la diversité des candidats, ainsi que les compétences et l'expérience contribuent à un conseil d'administration équilibré et efficace. Le conseil valorise également l'inclusion et s'assure que chaque membre du conseil s'engage également à partager ses perspectives, ses compétences et son expérience individuelles et diverses afin de gouverner efficacement Énergie NB.

Amélioration continue

Les membres du conseil d'administration d'Énergie NB reçoivent une orientation complète, sont encouragés à visiter les sites d'Énergie NB et à assister à des séminaires externes pour maintenir ou améliorer leurs compétences et pour veiller à ce que leurs connaissances sur les activités d'Énergie NB demeurent à jour. En raison des protocoles COVID-19 en 2020-2021, les membres du conseil d'administration d'Énergie NB n'ont pas été en mesure de visiter les sites d'Énergie NB comme ils le feraient normalement pour améliorer davantage leurs connaissances de l'entreprise. Les membres du conseil d'administration d'Énergie NB reprendront ces visites dès que les protocoles COVID-19 le permettront.

Le conseil d'administration d'Énergie NB évalue de façon récurrente le rendement du conseil d'administration et de ses administrateurs. Le conseil d'administration utilise les connaissances acquises dans le cadre de ces évaluations pour apporter des améliorations au processus et à la structure du conseil d'administration et faciliter le perfectionnement de chaque administrateur.

Changements dans la composition du conseil d'administration

Ed Barrett a quitté le conseil en octobre 2020

Michael Sellman a quitté le conseil en novembre 2020

Scott Northard et Mark Reddemann ont rejoint le conseil d'administration en novembre 2020.

Équipe de direction



Keith Cronkhite
président-
directeur général



Lori Clark
vice-présidente
principale, Exploitation



Darren Murphy
chef des Finances et
vice-président principal,
Services d'entreprise



Brett Plummer
vice-président du
Nucléaire et dirigeant
principal de l'exploitation
nucléaire



Suzanne Desrosiers
vice-présidente,
Ressources humaines



Tony O'Hara
dirigeant principal
de la technologie et
vice-président de
l'Exploitation de réseau



James Petrie
dirigeant principal
des affaires juridiques



Compte Rendu des résultats

Indicateurs de rendement clés

Comme le veut le dicton, ce qui est mesurable peut être amélioré. Chez Énergie NB, nous concentrons nos efforts sur cinq principaux domaines mesurables : sécurité, client, organisation, fiabilité, et environnement.

Indicateurs 2020-2021		Actuel	Cible
Excellence en matière de sécurité			
Taux de fréquence de toutes les blessures	↓ et meilleur	0,84	0
Excellence en matière de clients			
Indice de satisfaction client	↑ et meilleur	730	698
Excellence en matière d'organisation			
Bénéfice net annuel (en millions de dollars)		(4)	41
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration (en millions de dollars)		508	508
Dépenses en immobilisations (en millions de dollars)		311,2	338,9
Économies d'amélioration continue (en millions de dollars)		28,5	27,1
Excellence en matière de fiabilité			
Indice de la fréquence moyenne des pannes du réseau (SAIFI)	↓ et meilleur	2,20	2,24
Indice de la durée moyenne des pannes du réseau (SAIDI)	↓ et meilleur	5,51	5,55
Taux d'indisponibilité fortuite (CNPL) (%)	↓ et meilleur	14	4,0
Excellence en matière d'environnement			
Réduction de la demande des périodes de pointe annuelles (MW)	↑ et meilleur	15,04	21,60

Lorsque nous établissons les indicateurs de rendement clés (IRC), nous nous donnons pour défi de fixer des objectifs qui ne sont ni faciles ni sûrs, mais ambitieux, et nous visons toujours à nous améliorer. Puis, lorsque nous examinons nos résultats, nous cherchons à comprendre ce qui a motivé les résultats, à identifier ce qui a bien fonctionné et ce qui doit être amélioré, et à élaborer des plans d'action en vue de continuer à nous améliorer.

Nous tenons à ce que nos employés travaillent en toute sécurité et rentrent chez eux tous les jours auprès de leurs proches. Notre objectif prioritaire est donc l'objectif en matière de sécurité, c'est-à-dire zéro blessure chez les employés. Le travail autour de l'électricité étant intrinsèquement dangereux; nous tentons donc d'atténuer les risques par des programmes de formation et des politiques strictes afin de garantir des pratiques sûres. Au cours de l'année écoulée, nous nous sommes également attachés à soutenir la santé mentale des employés pour assurer leur sécurité pendant la pandémie. Pour mesurer l'efficacité de nos programmes et pratiques de sécurité, nous avons fait le suivi des blessures et des heures de travail perdues en raison d'incidents de sécurité. Selon les données recueillies, ce sont les cas de foulures, d'entorses et de surmenage qui ont eu la plus grande incidence sur notre rendement en matière de sécurité pour 2020-2021. Bien que nous n'ayons pas atteint notre objectif de zéro blessure à l'échelle de l'entreprise, nous nous sommes améliorés par rapport au résultat de l'année dernière et nous restons déterminés à atteindre cet objectif pour que chacun puisse rentrer chez lui en toute sécurité.

Pour mesurer la satisfaction de la clientèle, nous recourons aux données indépendantes de la firme de recherche J. D. Power; les données sont fondées sur des sondages menés auprès des clients du Nouveau-Brunswick. Les résultats sont ensuite comparés à ceux d'autres services publics. Nous avons bouclé l'année avec une augmentation de la satisfaction de nos clients dans différents domaines et nous avons largement dépassé notre objectif d'indice de satisfaction de la clientèle : nous avons atteint le deuxième quartile par rapport aux services publics comparables. En effet, les clients ont été plus satisfaits à notre égard l'année dernière en raison du soutien que nous leur avons apporté pendant la pandémie. En nous appuyant sur les facteurs qui ont contribué à notre résultat, nous accorderons une attention particulière à nos efforts en matière de relations avec la clientèle au cours de l'année à venir en vue d'améliorer davantage la satisfaction de nos clients.

Compte tenu de nos obligations de maintenir des tarifs concurrentiels et de rembourser notre dette, nos indicateurs d'excellence organisationnelle sont directement liés à notre performance financière. Notre capacité à réaliser un bénéfice net au cours de l'année écoulée a été considérablement compromise par l'arrêt non prévu de la centrale nucléaire de Point Lepreau et par le report de l'augmentation tarifaire du 1er avril 2020 au 31 mars 2021. Malgré nos lacunes en matière de bénéfice net, nous avons enregistré de solides résultats dans nos autres indicateurs financiers, à savoir l'exploitation, l'entretien et l'administration, les dépenses en capital et les économies liés à l'amélioration continue. Les contraintes qui pèsent sur notre bénéfice net signifient également que nous n'avons pas réussi à atteindre nos objectifs de réduction de la dette pour l'année. Énergie NB reste cependant déterminée à atteindre l'objectif législatif fixé pour la dette d'ici 2027, conformément à son mandat. Nous restons également déterminés à faire tout notre possible pour garder des tarifs concurrentiels et stables pour les clients.

Tout au long de l'exercice 2020-2021, nous avons assuré la fiabilité des réseaux de distribution et de transport pour nos clients; la fiabilité est mesurée en fonction de la durée et de la fréquence des interruptions du service d'électricité à nos clients. Cela s'explique en partie par le fait que nous avons veillé à l'élagage des arbres et de la végétation afin de réduire les risques de contact avec les lignes. Les activités d'entretien de l'équipement axées sur la fiabilité ont également contribué à cette amélioration. Malheureusement, la centrale nucléaire de Point Lepreau a largement manqué son objectif de fiabilité en raison de l'arrêt non prévu qui a eu lieu en 2021. Notre objectif demeure : accroître la fiabilité de l'équipement et de l'utilisation des outils de rendement humain en vue d'améliorer la fiabilité de la centrale dans l'intérêt de nos clients.

Nous n'avons pas réussi à atteindre notre objectif d'excellence environnementale, qui était axé sur la réduction de la demande aux heures de pointe. Nos clients commerciaux et industriels ont été confrontés à des défis liés à la pandémie de COVID-19. Par conséquent, l'adoption de nos programmes n'a pas été aussi importante que nous l'avions prévu. En outre, nous avons dû reporter nos propres projets internes relatifs à la demande afin de recentrer nos priorités en réponse à COVID-19, ce qui a également contribué au manquement de notre objectif de réduction de la demande aux heures de pointe.

Faits saillants liés au rendement

Soutenir nos clients et nos employés pendant la pandémie COVID-19

Énergie NB continue de ressentir les effets négatifs de la pandémie de COVID-19 qui a provoqué des perturbations économiques et d'autres problèmes à l'échelle mondiale. Notre réponse immédiate à la pandémie était axée sur la sécurité des employés et des clients, tout en veillant à ce que nous soyons en mesure de fournir les services d'électricité essentiels à nos clients.

Nous reconnaissons notre rôle important dans la prestation d'un service sûr et fiable aux foyers, aux entreprises et aux collectivités du Nouveau-Brunswick. Tout au long de l'année 2020-2021, l'accent mis sur les travaux essentiels à la mission a orienté nos efforts vers l'exploitation de nos centrales, de nos réseaux de transport et de distribution en vue de continuer à assurer l'alimentation en électricité pour les Néo-Brunswickois.

Nous avons pris des mesures immédiates pour soutenir nos clients, notamment, nous avons reporté l'augmentation tarifaire à la dernière date possible (31 mars 2021). Nous avons également suspendu le débranchement du service pour non-paiement, reporté le paiement des factures d'électricité et renoncé aux intérêts et aux frais de retard. Grâce à vos commentaires, nous avons été convaincus que les efforts que nous avons déployés pour trouver avec vous des solutions personnalisées étaient le meilleur soutien que nous pouvions vous offrir.

Il est important de souligner le travail remarquable de nos employés durant ces circonstances exceptionnelles. Dès les premiers jours de la pandémie, les employés chargés des infrastructures critiques sont restés au travail. Nous avons également été en mesure de déployer immédiatement la technologie pour que les employés puissent continuer à travailler et à interagir les uns avec les autres à distance, de manière aussi efficace et productive que possible.

Nous avons également constaté que l'évolution vers le travail à distance et l'inquiétude croissante suscitée par la pandémie pouvaient avoir des répercussions sur nos employés. Nous avons donc renforcé nos communications internes en matière de sécurité et porté notre attention sur la santé mentale des employés. Et nous avons continué à déployer des efforts pour aborder les préoccupations relatives à la sécurité et à la santé mentale liées à la pandémie aussi souvent que possible lors de nos rencontres avec la direction, les équipes et les groupes d'employés d'Énergie NB.

Au cours des premiers mois de la pandémie, et tout au long de l'année, nous avons continué à fournir des services essentiels à nos clients. Grâce à nos protocoles internes et à notre souci constant de respecter les directives de la Santé publique, nous avons réussi à assurer la sécurité de notre lieu de travail. Heureusement, lorsque nous avons été confrontés à la mise en quarantaine localisée de plusieurs employés des services d'exploitation, nous avons pu minimiser les effets sur nos activités et sur nos clients.

Il est encore tôt pour mesurer l'impact que la pandémie de COVID-19 aura sur notre rendement opérationnel et financier au cours des prochains trimestres. L'ampleur des répercussions dépendra du succès du déploiement du vaccin, de l'augmentation de l'activité économique dans les provinces et de la stabilisation des chaînes d'approvisionnement. Par contre, nous savons qu'en tant que Néo-Brunswickois, nous sommes là pour vous soutenir à mesure que notre belle province se rétablit.

Fournir une alimentation fiable à nos clients

Chez Énergie NB, nous travaillons fort chaque jour pour fournir à nos clients une énergie fiable, sûre et durable. Nous élaborons des programmes pour l'entretien de nos réseaux de production, de transport et de distribution afin d'assurer la conservation de l'équipement et des réseaux et de tirer parti de la diversité de nos réseaux pour permettre la mise à niveau de l'équipement et les arrêts planifiés sans incidence sur les clients. En outre, nos programmes d'entretien préventif sont conformes aux meilleures pratiques de l'industrie et nous permettent d'entretenir efficacement nos actifs, tout en réalisant nos objectifs environnementaux.

L'année dernière, nous avons planifié des arrêts à la centrale nucléaire de Point Lepreau (CNPL). Le calendrier de l'arrêt d'entretien prévu, qui devait initialement commencer le 10 avril 2020, a été modifié en fonction des circonstances créées par la pandémie COVID-19.

En suivant de près les conseils d'experts de l'industrie et des services de santé fédéral et provincial, nous avons mis en œuvre des protocoles et des processus d'atténuation des risques COVID-19 et une infrastructure connexe pour assurer l'atténuation continue des risques potentiels du virus. Grâce à une planification et à une préparation poussées, l'équipe a mis en œuvre des protocoles d'atténuation de la COVID-19 qui ont permis à Énergie NB de rester libre et prête à fournir une énergie fiable.

Nous avons été confrontés à des problèmes de fiabilité dans l'ensemble de notre réseau de production. L'arrêt planifié de la CNPL a été prolongé et pendant cette même période, nous avons dû faire face à deux autres arrêts forcés dans notre parc de production. La CNPL a ensuite été soumise à un arrêt non planifié en janvier, au cours duquel notre parc a connu un autre arrêt forcé. Heureusement, les clients n'ont pas ressenti les effets de ces problèmes de fiabilité du fait que la Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick, une filiale d'Énergie NB, a veillé à ce que nous continuions à assurer un approvisionnement fiable, en achetant de l'électricité pour répondre à la demande au Nouveau-Brunswick et à l'extérieur.

Le fait de fournir aux clients l'énergie dont ils ont besoin au moment où ils en ont besoin exige également un réseau de distribution et de transport fiable. Notre infrastructure électrique couvre une vaste étendue de terrain, soit plus de 20 000 km de lignes de distribution et près de 7 000 km de lignes de transport destinées aux clients. Or, notre infrastructure est de plus en plus soumise à des conditions météorologiques extrêmes causées par le changement climatique. Dans les années récentes, le Nouveau-Brunswick a été frappé par un grand nombre d'événements météorologiques : des tempêtes de verglas; des inondations printanières; et une tempête de pluie post-tropicale. Tous ces événements ont provoqué des pannes prolongées pour les clients. Nous avons réussi à continuer à fournir à nos clients un service essentiel pendant les premiers mois critiques de la pandémie, notamment en réagissant de manière exceptionnelle à quatre tempêtes en l'espace de six semaines. Voilà une importante réalisation.

En recourant à une meilleure analyse des données pour exploiter la principale plateforme mondiale de prévisions météorologiques, nous avons été en mesure de réagir de manière proactive aux tempêtes et autres conditions météorologiques extrêmes, d'optimiser les efforts de rétablissement et de minimiser les risques et les dommages. Tout au long de l'année, des améliorations ont été apportées au logiciel en fonction des données recueillies sur les pannes.

La gestion de la végétation est un autre outil précieux dans notre boîte à outils de fiabilité et de rétablissement après une tempête. Plus de 80 % de la superficie du Nouveau-Brunswick est couverte d'arbres; c'est l'une des caractéristiques qui font la beauté de notre province, mais il s'agit également d'un danger potentiel pour notre réseau électrique. C'est pourquoi Énergie NB assure l'entretien de tous les arbres à proximité des lignes de distribution et de transport. Le travail réalisé par les arboriculteurs est tout aussi important à la fiabilité de l'alimentation que l'entretien des lignes et des sous-stations.

Tout au long de l'exercice 2020-2021, les équipes de gestion de la végétation de la province, y compris une équipe interne d'arboristes de services publics et 14 entreprises de végétation externes, ont mis en œuvre une variété de techniques et d'outils pour couper et élaguer les arbres le long de plus de 2 000 km de lignes de transport et de distribution; ces travaux ont permis de dégager les lignes électriques du Nouveau-Brunswick et d'éliminer la végétation avant qu'elle ne devienne un problème. Notre plan de coupe annuel reposait sur un examen du rendement des lignes de l'année précédente, sur notre examen rotatif pluriannuel de toutes les lignes de la province afin d'évaluer les dangers potentiels, et sur une approche de l'entretien fondée sur le dégagement minimal des arbres et sur les espèces. La technologie LiDAR (détection et télémétrie par ondes lumineuses) fait également partie de notre boîte à outils visant à améliorer la gestion de la végétation sur le réseau de transport.

Nous avons également effectué plus de 3 650 visites sur le terrain au cours de l'année pour évaluer les demandes d'entretien d'arbres des clients afin de déterminer si ces demandes correspondaient à nos critères de travail. Plus de 1 500 demandes de clients ont permis d'identifier des situations susceptibles de présenter un risque pour la sécurité ou la fiabilité des lignes électriques, et nous avons pris les mesures nécessaires pour assurer la fiabilité de notre réseau.

Pour assurer la fiabilité de notre réseau de transport, nous avons mis l'accent sur la réalisation des arrêts prévus et sur la réduction des effets de l'équipement défectueux. Nous avons également commencé à mener une évaluation de la vulnérabilité des actifs et des activités et à améliorer la visibilité des actifs en automatisant les indices de sûreté-criticité. Au cours de l'année, nous avons investi plus de 30 millions de dollars pour remplacer les actifs de transport et renforcer notre réseau de transport.

Nous explorons de nouvelles technologies qui permettront d'améliorer davantage la fiabilité. Nous avons établi un partenariat avec l'Université de Moncton, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Mitacs et la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick pour la création d'un nouveau centre d'intelligence artificielle, qui sera situé à l'Université. Le centre mettra à profit l'intelligence artificielle pour offrir de nouveaux programmes qui amélioreront la fiabilité, réduiront les coûts et amélioreront la sécurité de la main-d'œuvre dans l'ensemble des activités d'Énergie NB. Les premiers projets à être élaborés dans le cadre de ce partenariat permettront à Énergie NB d'améliorer ses programmes d'inspection et d'entretien afin d'offrir un service plus fiable aux clients.

Alimenter l'avenir du Nouveau-Brunswick

Notre plan intégré des ressources (PIR) offre une perspective sur 20 ans, ce qui nous permet de nous assurer que nous prenons les meilleures décisions à court et à long terme en matière d'énergie pour la province. Le plan intégré des ressources est mis à jour tous les trois ans afin de tenir compte du paysage énergétique en constante évolution et des attentes des clients. Puis, en vertu de la *Loi sur l'électricité*, Énergie NB présente le plan intégré des ressources mis à jour au gouvernement du Nouveau-Brunswick aux fins d'approbation; si le plan est approuvé par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, il est présenté à la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick.

En 2020, nous avons présenté notre plan intégré de ressources actualisé, qui décrit les stratégies à long terme visant à garantir la fiabilité de notre réseau au moindre coût. Nous avons également défini les moyens de continuer à répondre à la demande d'énergie, tout en tenant compte des ressources renouvelables et de la protection de l'environnement. Nous avons préparé le plan au moyen d'une analyse approfondie de l'efficacité énergétique et des considérations relatives à la demande qui permettent de réduire et de déplacer la demande, ainsi que des considérations relatives à l'offre. Nous avons également effectué un examen de la fiabilité et la sûreté de l'approvisionnement. Les résultats que nous avons présentés tiennent compte des commentaires que nous avons reçus lors de notre consultation avec les Néo-Brunswickois et tiennent compte des considérations politiques et réglementaires.

Le plan intégré des ressources de 2020 équilibre les principes de la planification à moindre coût, de la durabilité économique et environnementale et de la gestion des risques. Les mesures recommandées permettront de poursuivre le parcours d'Énergie NB vers un avenir énergétique durable pour les Néo-Brunswickois.

Travailler en collaboration avec les communautés des Premières Nations

Énergie NB reconnaît l'importance, les intérêts distincts et la culture des peuples autochtones du Nouveau-Brunswick et s'efforce toujours d'établir des relations positives et de renforcer les relations existantes. Nous croyons en l'établissement de relations de travail à long terme et mutuellement avantageuses avec les communautés des Premières Nations environnantes, fondées sur le respect, l'inclusion et la réceptivité.

Bien que la pandémie ait rendu difficile le rassemblement en personne tout au long de l'année, nous avons continué à consulter régulièrement et de manière proactive les communautés des Premières Nations afin de nous assurer de bien comprendre les éventuelles répercussions négatives sur les droits des autochtones afin de pouvoir les éviter ou les atténuer de manière appropriée.

Au cours de l'année, nous avons continué à entretenir des relations positives avec les communautés des Premières Nations en abordant les enjeux et les intérêts, en offrant un service à la clientèle, en facilitant la résolution des problèmes liés à l'héritage et en menant des activités de consultation. Par ailleurs, nous avons rencontré les Chefs des Premières Nations dans le but de mieux comprendre leurs intérêts spécifiques en matière de développement et de gestion de l'énergie et leur participation future au secteur de l'énergie. Nous avons également continué à travailler avec les organismes gouvernementaux de la province afin d'améliorer la participation autochtone aux marchés publics et de parvenir à une harmonisation avec les autres organismes gouvernementaux pour faciliter la participation future.

Protéger notre environnement

En tant que Néo-Brunswickois, nous savons à quel point il est important de préserver la beauté naturelle de notre province pour que chacun puisse l'apprécier, aujourd'hui et à l'avenir. Nous contribuons à la protection de l'environnement de plusieurs façons, notamment en réduisant nos émissions, en protégeant les espèces essentielles, en préservant les cours d'eau, en aidant les Néo-Brunswickois à consommer moins d'énergie et en recyclant les déchets issus de la production d'énergie.

Avec l'aide des Néo-Brunswickois, nous sommes des leaders en matière de réduction des émissions depuis 2005. En effet, en 2020-2021, environ 51 % des ventes d'électricité dans la province provenaient de biogaz, de biomasse, d'énergie hydraulique et d'énergie éolienne, et 30 % provenaient d'énergie nucléaire, ce qui représente un total de 81 % d'énergie non émettrice.

Les règlements évoluent en fonction du changement climatique. Le gouvernement fédéral a mis en place une tarification du carbone pour les installations qui émettent plus de 50 kilotonnes d'émissions de gaz à effet de serre par an. La tarification s'applique aux centrales électriques, y compris les centrales de Belledune, de Coleson Cove et de Bayside d'Énergie NB. Nous nous sommes activement prononcés en faveur de l'adoption d'un plan plus abordable pour le Nouveau-Brunswick et nous avons poursuivi notre collaboration avec les gouvernements provincial et fédéral afin de parvenir à une entente qui permet à Énergie NB d'équilibrer les besoins énergétiques continus du Nouveau-Brunswick et les exigences en matière d'émissions renouvelables tout en maintenant nos tarifs le plus bas que possibles.

Les clients ont contribué à l'approvisionnement du Nouveau-Brunswick en énergie durable grâce à nos programmes de mesurage net et de production intégrée. Ces programmes permettent aux clients de raccorder des unités de production écologiquement durables aux réseaux de distribution d'Énergie NB. Plus de 260 clients ont participé au programme de mesurage net, qui leur permet produire de l'électricité pour compenser leur consommation, tout en restant connectés au réseau de distribution d'Énergie NB - ainsi, ils peuvent subvenir à leurs besoins en électricité lorsque leur tranche de production ne peut pas le faire. En outre, les clients ont fourni plus de 16 MW de capacité grâce à 11 générateurs intégrés interconnectés à notre réseau, ce qui a contribué à réduire nos émissions de gaz à effet de serre et les émissions associées.

En 2020-2021, dans le cadre de notre programme de production locale d'énergie renouvelable à petite échelle (PLERPE), le projet Wocawson, un parc éolien à cinq éoliennes d'une capacité de 20 MW, a été mis en service et a commencé à fournir plus d'énergie renouvelable au réseau électrique du Nouveau-Brunswick. Le parc éolien a été conçu par la Première Nation de Tobique et l'entreprise Natural Forces. En offrant aux entreprises autochtones la possibilité de réaliser des programmes de production locale d'énergie renouvelable, on crée des possibilités d'affaires, des emplois et des connaissances spécialisées pour les Premières Nations, ce qui entraîne un développement économique durable au Nouveau-Brunswick et dans les communautés des Premières Nations.

Le développement de nouvelles sources d'énergie non émettrices offre également davantage de possibilités de réduction des émissions. Tout au long de l'année, nous avons poursuivi notre travail en collaboration avec le gouvernement provincial et deux partenaires du secteur privé, Advanced Reactor Concepts (ARC) Clean Energy Canada et Moltex Energy, en vue de faire progresser la technologie des petits réacteurs modulaires de taille réseau de la génération IV, qui sera utilisée au Nouveau-Brunswick. Nous avons conclu un protocole d'entente tripartite avec les deux entreprises pour travailler en collaboration afin de trouver des solutions synergiques en établissant un regroupement de fournisseurs de petits réacteurs modulaires au Nouveau-Brunswick. Dans le cadre de cette entente, nous combinerons nos efforts dans des domaines tels que le développement de la chaîne d'approvisionnement, les initiatives partagées en matière d'éducation technologique et de commerce, ainsi que les activités communes de recherche et de développement.

En tant qu'entreprise, nous nous efforçons de contribuer à la préservation des habitats et à l'atteinte d'un équilibre qui permet aux personnes, aux habitats et à la faune de coexister, et de préserver la beauté et la santé de notre province pour les années à venir.

Conformément au plan intégré des ressources de 2020, nous avons déposé l'étude d'impact sur l'environnement (EIE) du projet de la mise hors service de la centrale de Milltown en 2020-2021. La mise hors service de la centrale de Milltown et le démantèlement du barrage nous permettront de remettre en état environ seize (16) kilomètres de la rivière Sainte-Croix. De plus, cela ouvrira environ cinq (5) millions de mètres carrés pour l'habitat de frai pour les différentes espèces de poissons-diadrome. Ces travaux permettront aussi l'ouverture possible de l'aire pour un usage récréatif et traditionnel.

Nos activités nous conduisent dans toutes les régions de la province. À la centrale nucléaire de Point Lepreau, nous constatons l'importance de la préservation des habitats des oiseaux. Il est possible que la majorité des oiseaux de mer de la côte est qui hivernent au sud du Nouveau-Brunswick passent à proximité de Point Lepreau lorsqu'ils suivent la côte vers leurs aires de nidification dans l'Arctique. En effet, on peut voir jusqu'à 7 000 par heure pendant la migration. C'est pour cette raison que Point Lepreau et la baie Maces adjacente ont été déclarés zone importante pour les oiseaux en 2001, une désignation spéciale de Birdlife International qui met en évidence l'endroit sur une carte des sites importants pour les oiseaux dans le monde entier.

Au cours de l'année écoulée, l'observatoire d'oiseaux de Point Lepreau, situé sur la propriété de notre centrale nucléaire de Point Lepreau, a fêté ses 25 ans. L'observatoire, qui n'était au départ qu'une initiative de deux personnes, est devenu un programme coordonné visant à documenter les schémas de migration des oiseaux et la taille des populations sur la côte est. Des bénévoles ont été formés pour compter les oiseaux et enregistrer les données, qui sont ensuite partagées avec le Service canadien de la faune pour compiler et enregistrer les tendances.

Nous restons déterminés à améliorer notre rendement environnemental par le biais du développement de l'énergie durable et de la protection et de la préservation de notre environnement naturel.

Travailler en partenariat avec les Néo-Brunswickois pour économiser l'énergie

L'efficacité énergétique peut aider les Néo-Brunswickois à économiser de l'argent tout en luttant contre les changements climatiques. L'efficacité énergétique nous permet de recourir à des sources d'énergie plus propres pour alimenter la province, ce qui est plus avantageux pour les Néo-Brunswickois et contribue à la réduction des effets du changement climatique.

En tant qu'agent de prestation de confiance des programmes d'économie d'énergie du Nouveau-Brunswick pour tous les types de combustibles, nous avons continué à offrir une série de programmes d'efficacité énergétique en partenariat avec le gouvernement du Canada; ces programmes sont en partie financés par le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone et soutenus par le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Tous les Néo-Brunswickois peuvent accéder à des incitatifs financiers et à des conseils pour économiser de l'énergie en consultant le site Web.econenergienb.ca.

Après une interruption temporaire de ces programmes en réponse à la pandémie de COVID-19, nous avons été heureux de pouvoir reprendre rapidement les programmes existants et d'en ajouter deux autres à notre portefeuille, permettant ainsi à davantage de Néo-Brunswickois de réduire leurs coûts énergétiques tout en aidant l'environnement.

En effet, la pandémie a entraîné une explosion des activités de rénovation domiciliaire, qui s'est traduite par un regain d'intérêt pour notre programme éconergétique pour les maisons. Lorsque nous avons réactivé le programme, le nombre d'inscriptions mensuelles était d'environ 600, soit une augmentation de plus de 35 % par rapport aux années précédentes. Nos conseillers en énergie partenaires ont relevé le défi et ont été en mesure de planifier des évaluations énergétiques en quelques semaines, afin de fournir aux Néo-Brunswickois les renseignements dont ils avaient besoin pour investir dans le confort de leur maison, obtenir des incitatifs financiers et économiser de l'argent sur leurs factures d'électricité.

Nous reconnaissons que l'année a été difficile pour de nombreux Néo-Brunswickois, alors nous nous sommes efforcés d'aider les Néo-Brunswickois à économiser de l'argent.

Beaucoup restaient plus souvent à la maison pendant la semaine, soit parce qu'ils travaillaient à distance, soit parce qu'ils suivaient des cours virtuels, soit parce qu'ils avaient des réunions en ligne. Nous offrons des conseils simples sur l'efficacité énergétique à domicile — par exemple, baisser les thermostats de 1 °C ou débrancher les appareils et chargeurs inutilisés — afin que les clients puissent réduire leur consommation d'énergie tout en se sentant bien chez eux.

Le travail en partenariat a toujours été la clé de notre succès; l'année dernière, nos partenaires à but non lucratif sont intervenus dans le cadre de notre programme de sensibilisation communautaire et ont distribué des trousseaux d'économie d'énergie pour aider les familles à réduire leurs coûts énergétiques.

Par ailleurs, durant la suspension de nos programmes en réponse à la pandémie, nous avons profité de l'occasion pour nous concentrer sur notre Programme éconergétique pour les propriétaires à faible revenu. Avec nos partenaires, nous avons tiré parti de notre processus de présélection et de la taxe provinciale sur le carbone de plus d'un million de dollars mise à la disposition du programme en février pour apporter des améliorations à 481 maisons, réduisant ainsi les coûts d'électricité des participants.

Nos efforts visant à améliorer l'efficacité énergétique ont dépassé le cadre des foyers des Néo-Brunswickois et ont atteint le milieu commercial et les secteurs industriels de la province. Nous avons lancé deux nouveaux programmes pour répondre aux besoins et aux demandes de nos clients commerciaux et industriels afin de les aider à adopter des mesures d'efficacité énergétique.

Le Programme de remboursement pour les entreprises d'Énergie NB vise particulièrement les petites entreprises qui cherchent à mettre en œuvre de simples projets uniques qui leur permettront de réaliser rapidement des économies d'énergie. Près de 400 entreprises ont manifesté leur intérêt pour le programme en vue de bénéficier de remboursements à hauteur de 25 % sur l'achat et l'installation pour des mesures admissibles d'amélioration de l'efficacité énergétique, par exemple : la mise à niveau de l'éclairage et des commandes d'éclairage; la mise à niveau du système d'air comprimé et du système de chauffage, de ventilation et de climatisation; la mise à niveau de moteurs, de l'équipement de cuisine commerciale, et de la réfrigération; et des mesures agricoles. L'amélioration du rendement énergétique des entreprises se traduit par des économies de temps et d'argent pour l'entretien courant, un meilleur environnement de travail et une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Nous avons également commencé à proposer une évaluation à pied gratuite du rendement énergétique pour les entreprises industrielles dans le but de repérer les possibilités d'économies d'énergie sans devoir réaliser une étude de faisabilité ou une évaluation formelle. En collaboration avec nos conseillers en énergie industrielle, nous avons conçu le programme pour aider les clients industriels à mieux comprendre leur consommation d'énergie afin de pouvoir économiser sur les coûts énergétiques de leurs installations. Dans le cadre de ce programme, nous montrons aux clients comment leurs projets d'économie d'énergie peuvent donner droit à des incitatifs financiers à hauteur de 300 000 \$ par projet d'économie d'électricité, et à un remboursement de 25 % — jusqu'à concurrence d'un million de dollars — pour les projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Construire le réseau de demain

L'année dernière, la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (CESP) a rendu une décision positive quant à notre analyse de rentabilité pour la mise en place d'une infrastructure de mesure avancée (IMA). La CESP a déterminé que l'IMA (les compteurs intelligents et le réseau de communication connexe) constitue une étape évolutive vers la modernisation du réseau au Canada. Environ 80 % des Canadiens ont déjà des compteurs intelligents; ceux-ci sont devenus la nouvelle norme de l'industrie en raison de leurs avantages considérables.

Nous avons commencé la planification détaillée du projet et prévoyons de commencer la mise à niveau des compteurs au début de 2022, une fois que nous aurons construit le réseau de communication, intégré les systèmes nécessaires, et installé et mis à l'essai un petit nombre de compteurs. Nous prévoyons d'achever le déploiement des compteurs intelligents à l'échelle de la province en 2024. En effet, 80 % des clients interrogés ont exprimé un soutien positif ou neutre envers les compteurs intelligents. À mesure que nous progresserons dans cet investissement, nous nous efforcerons de tenir compte des attentes des clients, afin de maintenir des tarifs concurrentiels.

Une fois que la mise à niveau des compteurs est terminée et que notre réseau de communication est établi, les Néo-Brunswickois pourront s'attendre à des avantages comme plus d'information sur leur consommation d'énergie et des alertes sur les factures élevées. Au fil du temps, le nouveau réseau nous permettra d'offrir aux clients encore plus d'avantages, y compris un rétablissement plus efficace de l'électricité et un service plus pratique.

Nous avons mené des recherches et des essais sur d'autres technologies futures ici même au Nouveau-Brunswick afin de nous assurer que notre futur réseau est le plus avantageux possible pour nos clients.

Dans le cadre de notre partenariat avec Nova Scotia Power et Siemens pour l'initiative du Réseau intelligent de l'Atlantique, qui en est à sa deuxième année, nous avons eu l'occasion de travailler avec les collectivités du Nouveau-Brunswick pour construire le nouvel avenir énergétique de notre province et de la région. Cette initiative de recherche, de démonstration et de déploiement de 90 millions de dollars sur quatre ans, est financée par les ministères fédéraux, Ressources naturelles Canada et Innovation, Sciences et Développement économique. Le Conseil national de recherches du Canada est le principal partenaire de recherche.

Le projet de communauté énergétique intelligente de Shediac nous aidera à comprendre la façon dont ces nouvelles technologies intelligentes se prêtent à la façon dont les clients consomment l'électricité, comment elles peuvent être intégrées au réseau électrique et comment elles peuvent être exploitées à l'avantage des Néo-Brunswickois et de notre réseau électrique.

La ville de Shediac deviendra le siège de premières en matière d'efficacité énergétique au Nouveau-Brunswick et fournira des renseignements clés sur l'autosuffisance et les microréseaux d'énergie propre. Nous construisons le premier parc solaire communautaire du Nouveau-Brunswick avec stockage par batterie à l'échelle du service public. Pour nous préparer, nous avons terminé les travaux de préparation du site et de bétonnage nécessaires à la construction finale de l'année prochaine.

Le Centre des pensions du gouvernement du Canada et le Centre multifonctionnel de Shediac seront les premiers immeubles commerciaux à consommation zéro au Nouveau-Brunswick. Nous avons terminé les mises à niveau de l'efficacité énergétique, les améliorations des systèmes de chauffage et de refroidissement et l'installation de panneaux solaires sur le Centre multifonctionnel de Shediac; le centre a déjà commencé à produire de l'énergie pour le réseau. Nous avons également préparé le toit du Centre des pensions pour permettre l'installation de panneaux solaires.

Des centaines de propriétaires de Shediac se sont associés à nous dans le cadre d'une étude sur l'énergie résidentielle en vue de déployer et de mettre à l'essai de nouvelles technologies d'énergie intelligente, notamment la tarification selon l'heure de consommation et l'énergie renouvelable. Nous avons installé des thermostats et des chauffe-eau intelligents dans les maisons des participants et avons commencé à recueillir des données de base. Les données permettront aux participants d'identifier les possibilités d'économies d'énergie dans leur maison. Les expériences et les comportements des participants lors de l'utilisation de ces technologies nous aideront à mieux comprendre en quoi ces technologies sont utiles aux clients et comment elles influent sur leur consommation d'énergie. Leur participation et leurs commentaires nous permettront également de façonner l'expérience client afin de mieux répondre à leurs besoins.

Nous avons développé l'initiative du Réseau intelligent de l'Atlantique en lançant un nouveau projet qui permettra de construire jusqu'à 100 maisons à haute efficacité énergétique et à consommation énergétique nette zéro dans le quartier North Branch de Moncton. Les maisons seront dotées des dernières technologies énergétiques intelligentes, notamment des systèmes de gestion de l'énergie, des panneaux solaires sur les toits, et des batteries de stockage d'énergie intelligente. Avec nos partenaires dans le cadre du quartier de North Branch, nous travaillerons avec les clients pour mieux comprendre l'évolution de leurs besoins énergétiques afin que la consommation future d'énergie soit plus intelligente, plus verte et plus efficace.

Le Centre d'excellence de l'Association canadienne de l'électricité (ACÉ) souligne l'innovation et la technologie de pointe dans le secteur de l'électricité au Canada. Nous sommes fiers que l'ACÉ reconnaisse l'impact positif de notre projet de communauté énergétique intelligente de Shediac et du premier réseau provincial de recharge pour VE au Nouveau-Brunswick — des projets qui aident à construire un réseau moderne pour l'avenir.



Rapport de gestion

Facteurs de performance financière et d'exploitation

Explique l'incidence des facteurs contribuant à la variabilité des bénéfices.

Performance financière

Fournit un sommaire des principaux résultats financiers de l'exercice.

Résultats financiers

Explique les résultats financiers pour l'exercice 2020-2021, y compris l'analyse des variations d'un exercice à l'autre..

Soldes réglementaires

Explique l'incidence des reports réglementaires.

Sources de financement

Explique les changements aux sources de financement.

Gestion du capital

Explique les objectifs et la stratégie de réduction de la dette.

Modifications apportées aux méthodes comptables critiques

Décrit les modifications apportées aux méthodes comptables et l'incidence sur les états financiers consolidés.

Principales estimations comptables

Explique les estimations effectuées et leur incidence sur les résultats.

Gestion du risque

Décrit la manière dont Énergie NB gère les risques pour créer, conserver et réaliser de la valeur.

Facteurs de performance financière et d'exploitation

Variabilité du résultat

Énergie NB exerce ses activités dans un contexte commercial complexe et dynamique comportant une variété de risques et d'incertitudes qui pourraient avoir une incidence sur la réalisation de ses objectifs commerciaux. Cet environnement commercial fait en sorte que le bénéfice d'exploitation échappe en grande partie à l'emprise de la direction, ce qui peut entraîner d'importantes variations des résultats d'un exercice à l'autre. Bien que la direction ne puisse contrôler ces risques et incertitudes, tous les efforts sont mis en œuvre pour les influencer ou les gérer au moyen du cadre de gestion des risques d'Énergie NB (voir page 44 pour obtenir plus de renseignements). Des précisions supplémentaires sur les principaux risques et incertitudes et leur incidence éventuelle sur le résultat sont présentées ci-après.

La pandémie de COVID-19 et la déclaration subséquente de l'état d'urgence par la Province du Nouveau-Brunswick et les compétences environnantes ont engendré un degré de risque supplémentaire. L'incidence de la pandémie a été prise en compte dans les résultats financiers de 2020-2021. L'état d'urgence déclaré en réaction à la pandémie et le passage subséquent au mode « activités essentielles de l'entreprise » a eu des répercussions importantes sur le résultat.

Production hydroélectrique

Le réseau hydroélectrique d'Énergie NB est un réseau au fil de l'eau, c'est-à-dire un réseau qui ne comporte que peu ou pas de stockage d'eau. Il en résulte une variabilité annuelle importante de la production hydroélectrique, car elle dépend de la quantité et du moment des précipitations. L'hydroélectricité est la source d'énergie la plus économique utilisée par Énergie NB pour produire de l'électricité. La production hydroélectrique annuelle a fluctué de 77 % à 132 % de la production prévue au cours des 10 dernières années. Cette variabilité a une incidence sur le coût de la production. Lorsque les flux d'eau sont moins élevés que les niveaux prévus, d'autres types de combustibles plus coûteux doivent être utilisés, ce qui augmente les coûts de production ou d'achats d'électricité. L'ampleur du coût de remplacement de l'énergie dépend de la production disponible et des prix du marché au moment considéré. Lorsque les flux d'eau sont plus élevés que les niveaux prévus, la production hydroélectrique permet de réduire l'utilisation de combustibles coûteux et de diminuer le coût de la production.

La production hydroélectrique a compté pour environ 15 % des besoins d'approvisionnement totaux en 2020-2021. La production hydroélectrique correspond à un combustible à coût nul et, par conséquent, aucune composante hydroélectrique n'est incluse dans les coûts de combustible et d'achat d'électricité. En 2020-2021, la production hydroélectrique nette s'est établie à 95 % de la moyenne à long terme, par rapport à 96 % à l'exercice précédent, ce qui a donné lieu à une augmentation des coûts de 1 million de dollars.

Une variation de 5 % des flux d'eau par rapport à la moyenne à long terme entraînerait une variabilité du bénéfice net d'environ 7 à 9 millions de dollars.

Production d'électricité d'origine nucléaire

Énergie NB détient une centrale nucléaire. Le combustible nucléaire (uranium) est la deuxième source d'énergie la plus économique utilisée par Énergie NB pour produire de l'électricité. L'exploitation efficace de la centrale nucléaire de Point Lepreau est essentielle au bon rendement financier d'Énergie NB. Lorsque la production d'électricité d'origine nucléaire est inférieure aux niveaux prévus, d'autres types de combustibles plus coûteux sont utilisés, ce qui augmente les coûts de production ou d'achats d'électricité. Les risques liés à la fiabilité sont pris en compte par le programme d'excellence de la centrale, lequel est axé sur le leadership, les processus, l'équipement, la sécurité et l'excellence en matière d'exploitation.

La centrale nucléaire de Point Lepreau a représenté environ 22 % des besoins d'approvisionnement totaux en 2020-2021, soit environ 3 %, ou 25 millions de dollars, du total des coûts de combustible et d'achat d'électricité. Le facteur de capacité de la centrale de Point Lepreau s'est situé à 70,8 % en 2020-2021, comparativement à 87,1 % en 2019-2020. Cette diminution de 16 % du facteur de capacité par rapport à l'exercice précédent est attribuable à une interruption pour entretien majeur non prévue en janvier et en février qui a donné lieu à une augmentation des coûts de remplacement de l'énergie de 65 millions de dollars et à une diminution des coûts de combustible de 6 millions de dollars.

En fonction de la période de l'année et des conditions du marché, une variation de 2 % du facteur de capacité de la centrale de Point Lepreau entraînerait une variabilité du bénéfice net d'environ 5 à 8 millions de dollars.

Achats d'électricité

Énergie NB achète de l'électricité lorsque de l'énergie à moindre coût est offerte. Les achats remplacent principalement la production interne au combustible fossile, selon le prix mondial des combustibles fossiles. Le prix du marché de l'électricité varie d'heure en heure et il est déterminé essentiellement par le marché de l'électricité de la Nouvelle-Angleterre, quelle que soit la source d'approvisionnement. Énergie NB conclut des contrats d'achat à terme d'électricité sur la base des coûts prévus afin d'atténuer en partie la volatilité des prix du marché. Énergie NB est tout de même exposée aux fluctuations de prix lorsque les besoins d'achat changent. Les achats d'électricité ont représenté environ 48 % des besoins d'approvisionnement totaux d'Énergie NB en 2020-2021, ce qui correspond à environ 75 %, ou 600 millions de dollars, du total des coûts de combustible et d'achats d'électricité.

Les prix moyens en périodes de pointe en Nouvelle-Angleterre se sont élevés à 33,72 \$ US/MWh, comparativement à 29,23 \$ US/MWh en 2019-2020. Les coûts d'approvisionnement d'Énergie NB ont augmenté de 8 millions de dollars en 2020-2021.

Une variation de 5 \$ des prix de l'électricité entraînerait une variabilité du bénéfice net d'environ 4 à 13 millions de dollars.

Électricité générée à partir du gaz naturel

Énergie NB achète de l'électricité générée à partir du gaz naturel par l'intermédiaire d'un contrat d'achat d'électricité dans la province et est donc exposée à la variabilité des prix contractuels découlant des variations du coût sous-jacent du gaz naturel. Énergie NB achète du gaz naturel pour la centrale électrique de Bayside et a obtenu une entente d'approvisionnement en gaz naturel provenant de l'Ouest canadien à long terme et à moindre coût. Énergie NB conclut des contrats d'achats à terme pour 80 % à 100 % des besoins prévus en gaz naturel de la centrale de Bayside. L'électricité produite au moyen du gaz naturel a représenté environ 4 % des besoins d'approvisionnement totaux en 2020-2021 et environ 6 %, ou 49 millions de dollars, du total des coûts de combustible et d'achats d'électricité.

Les prix du gaz naturel sur le marché de la Nouvelle-Angleterre se sont établis dans une fourchette allant de 0,69 \$ US/MBtu à 12,03 \$ US/MBtu en 2020-2021, alors qu'ils s'étaient situés dans une fourchette allant de 1,30 \$ US/MBtu à 13,75 \$ US/MBtu en 2019-2020. Les prix du gaz naturel, ont été moins élevés en moyenne en 2020-2021, ont entraîné une baisse des coûts d'approvisionnement de 14 millions de dollars par rapport à 2019-2020.

Une variation de 1 \$ des prix du gaz naturel entraînerait une variabilité du bénéfice net d'environ 9 à 14 millions de dollars.

Production électrique au charbon ou au coke de pétrole

Énergie NB achète du charbon et du coke de pétrole au moyen de contrats attribués à la suite d'appels d'offres auprès de plusieurs contreparties. Ces combustibles sont surtout utilisés à la centrale de Belledune. Le charbon est acheté à prix indexés ou à prix fixes fermes alors qu'une composante à prix variable est généralement intégrée dans les contrats du coke de pétrole où le prix d'achat reflète un indice de prix lors de la livraison du coke de pétrole.

La production électrique au charbon ou au coke de pétrole a représenté environ 10 % des besoins d'approvisionnement totaux en 2020-2021 et environ 10 %, ou 82 millions de dollars, du total des coûts de combustible et d'achats d'électricité.

Le prix moyen du marché du charbon s'est établi à 55,53 \$ US/tonne, par rapport à 56,25 \$ US/tonne en 2019-2020. Le coût d'approvisionnement en charbon d'Énergie NB à partir des stocks d'un exercice à l'autre a diminué de 1 million de dollars, ce qui, avec la baisse des prix moyens du coke de pétrole, a entraîné une diminution des coûts d'approvisionnement de 9 millions de dollars par rapport à 2019-2020.

Une variation de 5 \$ des prix du charbon et du coke de pétrole entraînerait une variabilité du bénéfice net d'environ 3 à 5 millions de dollars.

Production électrique au mazout lourd

La centrale de Coleson Cove, une centrale qui fonctionne en période de pointe l'hiver, est alimentée principalement au mazout lourd. Le mazout lourd est exposé aux fluctuations des prix du marché. Pour réduire au minimum son exposition à court et à moyen terme aux variations du prix du mazout lourd, Énergie NB conclut généralement des contrats d'achat à terme pour ses besoins en mazout lourd selon les exigences prévues pour la province et pour ses exportations garanties.

La production électrique au mazout lourd a représenté environ 1 % de l'approvisionnement total et environ 6 %, ou 46 millions de dollars du total des coûts de combustible et d'achats d'électricité en 2020-2021.

Le prix du mazout lourd a varié entre 16 \$ US le baril et 51 \$ US le baril en 2020-2021, alors qu'il avait varié entre 19 \$ US le baril et 69 \$ US le baril en 2019-2020. Le prix moyen du mazout lourd passé en charges à partir des stocks a été inférieur de 9 millions de dollars à celui de l'exercice précédent.

La diversité des modes de production d'Énergie NB et ses contrats d'achat d'électricité favorables atténuent l'incidence de la volatilité des prix du marché du mazout lourd.

Taux de change

Énergie NB est exposée à des risques liés aux taux de change lorsque les achats de combustible et d'énergie effectués en dollars américains ne sont pas compensés par des produits reçus en dollars américains. Énergie NB conclut habituellement des contrats d'achat à terme pour couvrir ses besoins en dollars américains, déduction faite des produits attendus en dollars américains.

La valeur du dollar canadien en comparaison avec le dollar américain a fluctué entre 1,24 \$ et 1,42 \$, alors qu'elle avait fluctué entre 1,30 \$ et 1,45 \$ en 2019-2020. Cette variation des taux de change a donné lieu à une diminution des coûts liés au combustible et aux achats d'électricité de 15 millions de dollars par rapport à 2019-2020.

Une variation de 0,05 \$ du taux de change entraînerait une variation du bénéfice net d'environ 4 à 13 millions de dollars.

Fonds de placement au titre du secteur nucléaire

Énergie NB a constitué le fonds distinct au titre du démantèlement, le fonds distinct au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié ainsi que le fonds en fiducie au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié afin de satisfaire aux exigences de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*. Les placements dans ces fonds sont exposés au risque financier de marché et ont une incidence sur les résultats d'Énergie NB, comme il est décrit à la page 39, à la rubrique Charges financières et revenus de placement.

Les fonds de placement au titre du secteur nucléaire sont régis par une politique de placement et sont gérés par Vestcor, une société de gestion financière tierce. La politique énonce les principes et les lignes directrices en matière de placement, y compris les objectifs de placement et la tolérance au risque appropriée pour les fonds. Le portefeuille est géré en fonction de ces objectifs de placement globaux et de ces seuils de tolérance au risque. La politique de placement a pour objectif de réduire la volatilité des besoins de financement futurs, de réduire au minimum le risque de contributions futures potentiellement importantes et de fournir une protection contre l'inflation étant donné la nature à long terme des besoins de trésorerie. La composition du portefeuille ne permettra pas nécessairement d'atteindre les objectifs de rendement des placements à court terme, car elle est axée sur les résultats à long terme. Les fonds sont investis dans des fonds bien établis, notamment dans des titres à revenu fixe, des actions de sociétés canadiennes ou internationales et de sociétés fermées, des biens immobiliers de sociétés ouvertes ou fermées, des infrastructures ainsi que des placements non conventionnels. Tous ces placements sont assujettis aux risques du marché et la valeur des placements variera d'un jour à l'autre en fonction d'un certain nombre de facteurs du marché, notamment les conditions économiques, les événements mondiaux, les nouvelles du marché et la performance des émetteurs des titres dans lesquels les fonds investissent. Les variations des taux de change auront également une incidence sur la valeur des investissements dans des titres qui sont libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien.

En raison de la valeur importante des fonds de placement au titre du secteur nucléaire, actuellement de 843 millions de dollars, le bénéfice net d'Énergie NB est sensible à toute volatilité des marchés dans lesquels ces fonds sont investis. Au cours des cinq dernières années, le rendement des fonds de placement au titre du secteur nucléaire a fluctué, passant d'une perte de 4 millions de dollars à un profit de 95 millions de dollars.

En 2020-2021, l'augmentation du rendement des placements s'est traduite par une hausse du bénéfice net de 99 millions de dollars par rapport à 2019-2020. Au cours de la même période, les placements liés au secteur nucléaire ont affiché un profit de 95 millions de dollars, comparativement à une perte de 4 millions de dollars. Cette hausse importante du rendement est attribuable à la reprise économique qui s'est amorcée en 2020-2021 depuis le repli de février et mars 2020 découlant essentiellement de la pandémie de COVID-19.

Une variation de 1 % du rendement des placements entraînera une variabilité du bénéfice net d'environ 27 à 28 millions de dollars.

Conditions météorologiques

Les clients d'Énergie NB dans la province présentent un degré élevé de pénétration du chauffage électrique dans leur domicile et, par conséquent, les tendances météorologiques peuvent entraîner des besoins en électricité imprévisibles d'un exercice à l'autre et une variabilité du bénéfice net. Le temps plus chaud en 2020-2021 par rapport à la moyenne mobile sur 20 ans a eu pour effet de diminuer de 38 millions de dollars les produits dans la province par rapport à 2019-2020.

Les événements météorologiques majeurs peuvent également avoir une incidence significative sur les autres résultats financiers. Les coûts liés à ces événements constituent des dépenses non récurrentes et incontrôlables.

En 2020-2021, Énergie NB a engagé des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration de 4 millions de dollars en lien avec des événements météorologiques comparativement à 8 millions de dollars en 2019-2020.

Au cours des derniers exercices, Énergie NB a connu quatre événements météorologiques majeurs qui ont tous entraîné une variabilité importante du résultat. Le coût lié à ces événements a varié de 8 à 30 millions de dollars.

Performance financière

Performance financière (en millions)	2020-2021	2019-2020
Perte nette	(4) \$	(16) \$
Bénéfice d'exploitation	154	253
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	291	371
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(319)	(367)
Dette nette totale à la fin de l'exercice	4 929	4 920
Augmentation (diminution) de la dette nette	9	(20)

Faits saillants de la performance financière

Énergie NB a inscrit une perte de 4 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2021, soit une hausse du bénéfice de 12 millions de dollars par rapport à la perte nette de 16 millions de dollars pour 2019-2020.

Énergie NB a subi et continue de subir les contrecoups d'une propagation à grande échelle de la COVID-19 qui a causé des perturbations sociales et économiques dans le monde entier. Les marchés financiers, les prix des produits de base, l'activité économique, les niveaux d'emploi et les comportements sociaux ont été touchés à l'échelle mondiale et le Nouveau-Brunswick n'a pas fait exception. De plus, Énergie NB, comme de nombreuses entreprises, a dû modifier ses activités pour respecter les normes de distanciation physique et les autres mesures imposées par les gouvernements provinciaux et fédéral pour limiter la propagation de la COVID-19.

En 2020-2021, Énergie NB a continué à fournir des programmes et des services essentiels assortis de protocoles de santé et de sécurité améliorés. Énergie NB a élaboré et mis en œuvre une stratégie de soutien d'urgence destinée aux clients pour aider les résidents, les entreprises et les hôpitaux. L'objectif de cette stratégie était d'alléger le fardeau financier de la COVID-19 sur ses clients. La stratégie comportait les initiatives suivantes : initiatives

- la demande d'un report de l'augmentation des tarifs approuvés par la CESP;
- la suspension des pénalités de retard et des frais d'intérêts sur les comptes des clients;
- la collaboration avec les clients pour mettre au point des modalités de paiement flexibles.

COVID-19 - incidence estimée sur le bénéfice net (en millions)	2020-2021
Report de l'augmentation des tarifs	(27) \$
Baisse des volumes de ventes dans la province	(19)
Suspension des pénalités de retard et des frais d'intérêts	(5)
Augmentation des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	(14)
Incidence totale estimée sur le bénéfice net	(65) \$

Dans le but d'atténuer la perte de revenus et la hausse des coûts subies par Énergie NB, les travaux ont été revus à la baisse et reportés, dans la mesure du possible.

L'interruption pour entretien majeur de la centrale nucléaire de Point Lepreau, qui devait avoir lieu en avril 2020, a été reportée en septembre 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. Ce report a permis à Énergie NB de se préparer à l'interruption et de s'assurer que les protocoles en matière de sécurité et de méthodes de travail étaient élaborés et en vigueur afin de gérer l'afflux de personnes venant de l'extérieur pour réaliser des travaux liés à certains volets de l'interruption. La centrale nucléaire de Point Lepreau a été mise hors service le 9 septembre 2020 et l'interruption prévue pour entretien a été menée à bien. Par la suite, le 16 janvier 2021, la centrale nucléaire de Point Lepreau a été mise hors ligne pendant 42 jours en raison d'un problème mécanique lié à l'équipement soutenant le système de turbines. Cette interruption non planifiée a entraîné une augmentation des coûts en raison du moment où elle a eu lieu, l'énergie de remplacement étant plus chère pendant les mois d'hiver. Les coûts supplémentaires liés à l'énergie de remplacement pendant l'interruption se sont élevés à 65 millions de dollars. Énergie NB a engagé des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration de 8 millions de dollars pour remettre la centrale en service.

Résultats financiers

Produits

Vue d'ensemble des produits (en millions)	2020-2021		2019-2020	
	\$	%	\$	%
Ventes d'électricité				
À l'intérieur de la province	1,395	76	1,420	74
À l'extérieur de la province	368	20	428	22
Divers	71	4	76	4
Total des produits	1 834	100	1 924	100
Pourcentage (de diminution) d'augmentation d'un exercice à l'autre		(5)		7

Ventes d'électricité à l'intérieur de la province

Les ventes d'électricité à l'intérieur de la province correspondent à la vente d'électricité à toutes les catégories de clients du Nouveau-Brunswick.

Les clients résidentiels et les clients indirects de gros représentent environ 56 % du total des ventes d'électricité à l'intérieur de la province. La clientèle résidentielle se compose principalement de clients nationaux à l'année, mais aussi de certains clients non nationaux, comme les fermes et les églises. En raison de la forte pénétration du chauffage résidentiel, les changements dans les conditions météorologiques peuvent engendrer une volatilité de la charge résidentielle. L'efficacité énergétique et les programmes de gestion de la demande contrebalancent en partie les changements liés aux conditions météorologiques et à la croissance.

L'électricité liée aux services généraux représente environ 22 % des ventes totales d'électricité dans la province et comprend des clients commerciaux et institutionnels ainsi que l'éclairage public. Les ventes liées aux services généraux sont également touchées par les variations météorologiques.

Les clients industriels représentent environ 22 % des ventes totales d'électricité à l'intérieur de la province et sont divisés en deux groupes : les ventes liées au transport industriel aux clients dont la tension de transport est supérieure ou égale à 69 kV et les ventes liées à la distribution industrielle aux clients dont la tension de transport est inférieure ou égale à 25 kV. Les clients industriels sont répartis dans de nombreux secteurs, mais desservent majoritairement le secteur des pâtes et papiers. Les changements dans la charge liée au secteur industriel sont déterminés par la conjoncture économique générale.

Ventes d'électricité à l'intérieur de la province (en millions)	2020-2021		2019-2020	
	\$	%	\$	%
Résidentiel	669	48	669	47
Industriel	312	22	312	22
Usage général	276	20	297	21
Vente en gros	112	8	116	8
Éclairage public	26	2	26	2
Total	1 395	100	1 420	100
Pourcentage de diminution d'un exercice à l'autre		(2)		-
GWh	12 713		13 097	

Les ventes d'électricité dans la province se sont chiffrées à 1 395 millions de dollars en 2020-2021, ce qui représente une diminution de 25 millions de dollars par rapport à 2019-2020. Les volumes de ventes aux clients du Nouveau-Brunswick se sont élevés à 12 713 GWh, soit une baisse de 384 GWh par rapport à l'an dernier. Le recul des volumes de ventes découle principalement des diminutions de la charge relative à l'usage général de la clientèle en raison des conditions météorologiques. L'usage général a également diminué en raison des mesures d'urgence en matière de santé et de sécurité prises par la Province, lesquelles ont entraîné la fermeture temporaire de nombreuses entreprises au cours du premier trimestre de 2020-2021.

Ventes d'électricité à l'extérieur de la province

Les ventes d'électricité à l'extérieur de la province correspondent aux ventes à l'extérieur du Nouveau-Brunswick à des provinces canadiennes avoisinantes et aux États-Unis. Ces ventes comprennent des contrats de vente à long terme et des ventes à court terme sur le marché américain et à d'autres services publics canadiens. Ces ventes sont assujetties aux éléments suivants :

- la disponibilité des sources de production d'Énergie NB, établie en fonction des besoins énergétiques à l'intérieur de la province et des calendriers d'entretien planifié des générateurs;
- les possibilités d'achats dans le réseau d'interconnexion;
- les prix du marché;
- les prix des combustibles;
- les taux de change;
- les occasions de contrats d'exportation de ventes et la concurrence à l'égard de ces contrats.

Ventes d'électricité à l'extérieur de la province (en millions)	2020-2021	2019-2020
Produits	368 \$	428 \$
Pourcentage (de diminution) d'augmentation d'un exercice à l'autre	(14) %	46 %
GWh	4 576	5 049
Pourcentage (de diminution) d'augmentation d'un exercice à l'autre	(9) %	50 %

En 2020-2021, les ventes d'électricité à l'extérieur de la province ont totalisé 368 millions de dollars, soit une diminution de 60 millions de dollars ou 14 % par rapport à 2019-2020. Les ventes ont diminué de 473 GWh ou 9 %, du fait surtout de la diminution des contrats pour répondre aux besoins de la clientèle au Maine et des occasions de vente moins favorables au Canada.

Produits divers

Les produits divers sont les produits tirés de sources autres que des ventes d'électricité.

Produits divers (en millions)	2020-2021		2019-2020	
	\$	%	\$	%
Produits et charges de transport, montant net	15	21	14	18
Location de chauffe-eau	22	31	22	29
Autres produits divers	14	20	18	24
Produits liés à la clientèle	16	22	18	24
Frais de raccordement aux poteaux	4	6	4	5
Total	71	100	76	100
Pourcentage de diminution d'un exercice à l'autre		(7)		(13)

En 2020-2021, les produits divers ont diminué de 5 millions de dollars ou 7 % par rapport à 2019-2020. Cette diminution est essentiellement attribuable à la décision d'Énergie NB de suspendre les pénalités de retard pour appuyer les clients de la Province pendant la pandémie ainsi qu'à une baisse des produits divers provenant de tiers.

Charges

Aperçu des charges (en millions)	2020-2021		2019-2020	
	\$	%	\$	%
Combustible et achats d'électricité	802	48	777	46
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	508	30	529	32
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	321	19	318	19
Impôt et taxes	49	3	47	3
Total	1 680	100	1 671	100
Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre		-		6

Combustible et achats d'électricité

Énergie NB mise sur un portefeuille diversifié de production et d'achats externes afin de répondre aux besoins des clients à l'intérieur et à l'extérieur de la province. Les coûts liés à la production et aux achats peuvent varier de façon importante d'un exercice à l'autre. Les centrales de production d'Énergie NB sont alimentées par les types de combustibles suivants :

- combustible nucléaire (uranium);
- charbon;
- gaz naturel;
- coke de pétrole;
- mazout lourd;
- hydroélectricité.

De plus, Énergie NB achète l'électricité auprès de producteurs d'électricité indépendants au moyen de contrats d'achat d'électricité. Ces contrats comprennent les achats :

- de production d'énergie hydroélectrique;
- de production d'énergie éolienne;
- de production d'autres types d'énergie renouvelable;
- de production de gaz naturel.

Combustible et achats d'électricité (en millions)	2020-2021		2019-2020	
	\$	%	\$	%
Hydro	-	-	-	-
Nucléaire	25	3	32	4
Thermique	177	22	148	23
Achats	600	75	597	73
Total	802	100	777	100
Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre		3		2

Les coûts de combustible et d'achats d'électricité se sont établis à 802 millions de dollars en 2020-2021, soit une hausse de 25 millions de dollars par rapport à 2019-2020. L'écart s'explique en grande partie par le rendement de la centrale nucléaire de Point Lepreau en 2020-2021.

La disponibilité des centrales de production, les conditions du marché et les prix des combustibles ont une incidence importante sur le bouquet énergétique de production utilisé à un moment donné. Énergie NB s'efforce d'optimiser la diversité de son portefeuille pour réduire au minimum l'incidence de ces changements en équilibrant la production interne avec les achats d'électricité externe.

La centrale nucléaire de Point Lepreau a fait l'objet d'une interruption non planifiée à des fins d'entretien majeur et a été mise hors ligne en janvier 2021 pour une période de 42 jours. Le coût de l'énergie de remplacement étant plus élevé pendant les mois d'hiver, des coûts supplémentaires de 65 millions de dollars ont été constatés.

La production hydroélectrique nette a été stable d'un exercice à l'autre, mais légèrement inférieure à la moyenne à long terme, ce qui a donné lieu à une augmentation des coûts de 1 million de dollars. Les changements apportés à la répartition des actifs du parc de centrales ont permis de profiter des faibles prix du marché du gaz naturel et de l'électricité, ce qui a entraîné une baisse des coûts de 9 millions de dollars.

La baisse des coûts d'approvisionnement moyens a entraîné une diminution de 29 millions de dollars des coûts liés aux combustibles et aux achats d'électricité.

La production nette et les achats d'électricité d'Énergie NB en 2020-2021 se sont établis à 18 214 GWh, en baisse de 812 GWh par rapport à 2019-2020, ou 4 %. Plusieurs facteurs ont conduit à la diminution des besoins en électricité en 2020-2021, notamment les conditions météorologiques plus clémentes, les répercussions des mesures de santé et de sécurité liées à la COVID-19 sur les entreprises et la réduction des volumes de clients de l'extérieur de la province. La réduction des exigences relatives à la charge a eu pour effet de faire baisser les coûts liés aux combustibles et aux achats d'électricité de 3 millions de dollars.

Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration

Les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration correspondent aux frais d'exploitation, d'entretien et d'administration d'Énergie NB pour les 14 centrales de production, pour l'infrastructure de distribution et de transport, soit plus de 21 400 km de lignes de distribution et 6 800 km de lignes de transport, ainsi que pour les services généraux. Les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration comprennent également les activités du programme de services d'efficacité énergétique au Nouveau-Brunswick qui visent à réduire la demande et à modifier les habitudes de consommation au moyen d'investissements en technologie, à éduquer les clients, à promouvoir l'efficacité et à offrir de nouveaux produits et services.

L'amélioration continue fait partie intégrante des objectifs d'excellence d'entreprise d'Énergie NB. Énergie NB est engagée à créer une culture axée sur l'amélioration continue et tous les employés sont encouragés à proposer des projets d'amélioration et à participer aux initiatives d'amélioration. Ce travail comprend aussi les efforts de coopération régionale avec d'autres services publics pour réaliser des économies par le partage des meilleures pratiques. Les employés du monde entier continuent de dépasser les objectifs annuels en offrant une valeur ajoutée aux clients par l'amélioration des processus de travail et par les économies financières. En 2020-2021, Énergie NB a réalisé des économies en trésorerie et d'autres avantages comme des dépenses évitées et une augmentation de la productivité.

Se reporter à la note 22 des états financiers consolidés d'Énergie NB pour obtenir des renseignements sur les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration par catégorie.

Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration (en millions)	2020-2021	2019-2020
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	508 \$	529 \$
Pourcentage (de diminution) d'augmentation d'un exercice à l'autre	(4) %	7 %

Les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration se sont chiffrés à 508 millions de dollars en 2020-2021, soit une augmentation de 21 millions de dollars ou 4 % comparativement à 2019-2020.

La baisse des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration en 2020-2021 résulte en grande partie des mesures qu'Énergie NB a prises pour atténuer l'incidence de la COVID-19, notamment la réduction de l'ampleur et le report de travaux de 27 millions de dollars, ce qui a plus que contrebalancé l'augmentation de 14 millions de dollars des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration liés à la COVID-19. En outre, les coûts liés aux tempêtes ont été moins élevés en 2020-2021. Énergie NB a également engagé des coûts ponctuels non planifiés en 2019-2020, ce qui a contribué à l'écart favorable.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

Les charges au titre des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles sont surtout le fait des investissements en immobilisations d'Énergie NB à l'égard des systèmes de production, de transport et de distribution. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles pour un exercice donné correspondent aux entrées de coûts inscrits à l'actif contrebalancées par les immobilisations corporelles qui ont été entièrement amorties au cours de l'exercice. Depuis l'adoption des IFRS le 1er avril 2014, Énergie NB inscrit à l'actif les interruptions prévues pour entretien. Il s'agit d'un travail cyclique nécessaire à l'exploitation sûre des centrales. La durée de vie utile de l'interruption prévue pour entretien majeur est fondée sur la fréquence de l'interruption. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode d'amortissement linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles. La durée d'utilité des immobilisations corporelles est évaluée annuellement, des examens externes sont effectués tous les cinq ans et les taux sont mis à jour au besoin. Le plus récent examen externe a été effectué en 2019-2020.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (en millions)	2020-2021	2019-2020
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	321 \$	318 \$
Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre	1 %	17 %

Les charges au titre des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles se sont chiffrées à 321 millions de dollars en 2020-2021, ce qui représente une hausse de 3 millions de dollars ou 1 % par rapport à 2019-2020, laquelle est principalement liée à l'amortissement des immobilisations corporelles. L'amortissement des immobilisations corporelles a continué d'augmenter d'un exercice à l'autre au fur et à mesure que les coûts des interruptions pour entretien majeur sont inscrits à l'actif et amortis. Les composantes connexes ont des durées d'utilité estimées de deux à huit ans, ce qui a donné lieu à un amortissement plus élevé.

Impôt et taxes

La charge liée à l'impôt et aux taxes comprend les impôts fonciers et les taxes sur les services publics et les droits de passage. L'impôt foncier est évalué par la Province du Nouveau-Brunswick en fonction de la valeur imposable des immeubles d'Énergie NB. La taxe sur les services publics est déterminée par les dépenses en immobilisations d'Énergie NB dans les réseaux de transport et de distribution et en fonction de la valeur comptable des actifs des réseaux de transport et de distribution d'Énergie NB.

Impôt et taxes (en millions)	2020-2021	2019-2020
Impôt et taxes	49 \$	47 \$
Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre	4 %	4 %

L'impôt et les taxes se sont élevés à 49 millions de dollars en 2020-2021, ce qui représente une hausse de 2 millions de dollars ou 4 % par rapport à 2019-2020. Les impôts et les taxes ont augmenté d'un exercice à l'autre, principalement en raison de l'augmentation des impôts fonciers ainsi que de la hausse de l'assiette de la taxe sur les services publics, laquelle s'accroît au fur et à mesure que la valeur comptable des immobilisations corporelles augmente.

Charges financières et revenus de placement

Les charges financières et revenus de placement comprennent également l'évaluation à la valeur de marché des placements. Ces charges nettes sont variables en raison des fluctuations importantes de la valeur de marché, des taux d'actualisation et des taux d'intérêt.

Se reporter à la note 25 des états financiers consolidés d'Énergie NB pour obtenir des renseignements sur les charges financières par catégorie.

Charges financières et revenus de placement (en millions)	2020-2021		2019-2020	
	\$	%	\$	%
Charges financières	235	163	299	116
Fonds d'amortissement et autres revenus de placement	4	3	(46)	(18)
Évaluation à la valeur de marché des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	(95)	(66)	4	2
Total	144	100	257	100
Pourcentage (de diminution) d'augmentation d'un exercice à l'autre		(44)		31

Les charges financières et revenus de placement se sont élevés à 144 millions de dollars en 2020-2021, soit une baisse de 113 millions de dollars ou 44 % par rapport à 2019-2020. Après avoir connu une période d'instabilité en février et en mars 2020 causée en grande partie par la pandémie mondiale de COVID-19, les marchés financiers se sont rétablis en 2020-2021. Cette reprise économique a entraîné une hausse importante des profits sur placements d'un exercice à l'autre. La diminution des charges financières découle des profits de change sur la dette à long terme, lesquels ont été entièrement compensés par les pertes de change sur les placements dans des fonds d'amortissement. La baisse des charges financières s'explique également par la diminution des charges d'intérêts en 2020-2021 attribuable au recul des soldes de la dette à long terme et des taux d'intérêt.

Soldes réglementaires

Les soldes réglementaires sont comptabilisés aux fins d'établissement de tarifs et de présentation de l'information financière si la Commission de l'énergie et des services publics (« CESP ») du Nouveau-Brunswick approuve le traitement réglementaire ou si la direction est d'avis que le traitement réglementaire est probable. Les soldes débiteurs réglementaires représentent la part excédentaire des charges engagées par rapport aux sommes facturées aux clients selon les tarifs approuvés par la CESP. Les soldes créditeurs réglementaires représentent la part excédentaire des charges engagées par Énergie NB par rapport aux sommes facturées aux clients selon les tarifs approuvés par la CESP. Les soldes réglementaires d'Énergie NB sont présentés dans le tableau suivant :

Soldes réglementaires (en millions)	2020-2021		2019-2020	
	\$	%	\$	%
Centrale nucléaire de Point Lepreau	744	87	769	88
Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.	107	12	96	11
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction	7	1	7	1
Total	858	100	872	100
Pourcentage de diminution d'un exercice à l'autre		(2)		(1)

Solde réglementaire – Remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau

Un solde réglementaire légiféré¹ a été créé pour les coûts autres qu'en capital engagés pendant la période de remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau (entre le 28 mars 2008 et le 23 novembre 2012). Cette remise en état aide à assurer la production d'électricité pour les générations futures de clients. Le report et l'amortissement de ces coûts au cours de la durée d'utilité de la centrale permettent de répartir les coûts parmi les clients qui bénéficieront de l'utilisation de l'actif. Le solde réglementaire comprend les coûts de la période du secteur nucléaire, déduction faite de tous produits, et les coûts supplémentaires liés à l'approvisionnement en électricité durant la période de remise en état. Ces montants seront recouverts au cours de la durée d'exploitation de la centrale nucléaire de Point Lepreau remise en état. Ces montants doivent être pris en compte dans les frais, les tarifs et les droits facturés aux clients.

En 2020-2021, les variations des soldes réglementaires de 25 millions de dollars ont été imputées au résultat. Ce montant est constitué d'un amortissement de 59 millions de dollars, en partie contrebalancé par des charges d'intérêts de 34 millions de dollars.

¹ L'article 139 de la Loi sur l'électricité prévoit la création de ce report réglementaire lié à la remise en état de la centrale de Point Lepreau.

Solde réglementaire – Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A. (« PDVSA »)

Un solde réglementaire a été créé pour retourner aux clients les avantages du règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A. (« PDVSA ») de façon échelonnée. Le montant découlant de cet avantage est versé aux clients de façon échelonnée sur 17 ans, et il restait trois ans au 31 mars 2021. Énergie NB est en train de recouvrir les économies d'amortissement et d'intérêts sur la durée d'utilité de la centrale de Coleson Cove.

En 2020-2021, les variations des soldes réglementaires de 11 millions de dollars ont été comptabilisées dans le résultat et comprenaient un montant de 22 millions de dollars lié aux avantages échelonnés pour les clients et des charges d'intérêts de 4 millions de dollars, facteurs partiellement contrebalancés par des économies d'amortissement et d'intérêts de 15 millions de dollars à la suite du règlement de la poursuite.

Solde réglementaire – Provision pour les fonds utilisés pendant la construction

Au 31 mars 2021, Énergie NB avait un solde réglementaire lié à la provision pour les fonds utilisés pendant la construction au regard des actifs liés au transport. La provision pour les fonds utilisés pendant la construction correspond au montant nominal de la déduction pour amortissement autorisée par l'autorité de réglementation pour une inscription à l'actif aux fins d'établissement de tarifs. La provision est calculée mensuellement en fonction des projets de construction qui engendrent des dépenses d'investissement relatives aux immobilisations et est ajoutée au solde réglementaire. La provision pour fonds utilisés pendant la construction est établie selon le coût moyen pondéré du capital d'Énergie NB et elle est amortie sur la durée de vie future des actifs connexes. Elle devrait être recouvrable à même le tarif d'accès ouvert au réseau de transport.

En 2020-2021, aucune variation des soldes réglementaires n'a été imputée au résultat.

Sources de financement

Énergie NB obtient son capital grâce aux activités d'exploitation et aux emprunts à court terme et à long terme. Énergie NB emprunte à la Province du Nouveau-Brunswick afin de profiter de la notation de crédit de la Province du Nouveau-Brunswick. Énergie NB paie à la Province du Nouveau-Brunswick des frais annuels liés au portefeuille de dette et des intérêts sur la dette à court terme et la dette à long terme. Les intérêts sur la dette à court terme vont d'un taux minimum de (1,17) % à un taux maximum de 0,73 % au cours de l'exercice. Les intérêts sur la dette à long terme vont d'un taux minimum de 1,55 % à un taux maximum de 8,75 %. La capacité d'Énergie NB à rembourser la dette (activités de financement) subit l'incidence des activités d'exploitation et des activités d'investissement.

Faits saillants des flux de trésorerie

Faits saillants des flux de trésorerie (en millions)	2020-2021	2019-2020	Variation
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	291 \$	371 \$	(80) \$
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(319)	(367)	48
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement	28	(5)	33
Diminution de la trésorerie	- \$	(1) \$	1 \$

Activités d'exploitation

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation correspondent aux entrées de trésorerie provenant des principales activités commerciales d'Énergie NB. Ces activités comprennent la vente d'électricité et les produits divers, déduction faite des coûts pour générer des produits.

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont élevées à 291 millions de dollars en 2020-2021, soit une diminution de 80 millions de dollars ou 22 % par rapport à 2019-2020, en raison surtout de la baisse de la trésorerie recouvrée auprès des clients du fait de la réduction des ventes d'électricité à l'intérieur et à l'extérieur de la province.

Activités d'investissement

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement correspondent aux entrées ou aux sorties de trésorerie liées à l'achat ou à la vente d'actifs et de placements à long terme. Le secteur des services publics est un secteur à forte intensité de capital. Énergie NB continue d'investir dans son système pour s'assurer d'une fiabilité élevée. Énergie NB investit également dans de nouvelles technologies pour s'assurer d'avoir le réseau électrique le plus fiable et le plus efficace.

En 2020-2021, les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement ont totalisé 319 millions de dollars, soit une diminution de 48 millions de dollars ou 13 % comparativement à 2019-2020. Au début de l'exercice, nous avons axé nos activités sur les services essentiels et, par conséquent, un certain nombre de projets d'immobilisations ont été reportés. Au total, des dépenses en immobilisations d'environ 31 millions de dollars ont été reportées en raison de la COVID-19.

Activités de financement

Les activités de financement correspondent aux transactions avec des parties externes telles que les actionnaires et les créanciers et comprennent des activités telles que les variations de la dette et les remboursements du fonds d'amortissement et les rachats depuis ce dernier. Énergie NB entreprend ces activités afin d'accroître le capital (emprunts à court et à long terme) aux fins de financement des activités d'exploitation ou de placement de capital.

Activités de financement (en millions)	2020-2021	2019-2020	Variation
Produit tiré de la dette à long terme	303 \$	645 \$	(342) \$
Remboursements d'emprunts	(367)	(450)	83
(Diminution) augmentation de la dette à court terme	(83)	(206)	123
Versements dans le fonds d'amortissement	(49)	(49)	-
Remboursement de principal sur les obligations locatives	230	61	169
Remboursements depuis le fonds d'amortissement	(6)	(6)	-
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement	28 \$	(5) \$	33 \$

Les entrées de trésorerie liées aux activités de financement ont totalisé 28 millions de dollars en 2020-2021, en hausse de 33 millions de dollars par rapport à 2019-2020, et comprennent principalement le produit de la dette à long terme émise au cours de l'exercice à l'étude pour financer les nouveaux besoins en matière de capital et la dette arrivant à échéance au cours de l'exercice.

Gestion du capital

Le ratio d'endettement minimal cible d'Énergie NB en vertu de la *Loi sur l'électricité* est de 80/20. Énergie NB s'est engagée à faire des progrès constants vers l'atteinte de cet objectif tout en maintenant son engagement à augmenter ses tarifs de façon concurrentielle. La réduction de la dette est nécessaire afin qu'Énergie NB ait la marge de manœuvre nécessaire pour répondre à l'évolution des marchés et des technologies et pour mieux se préparer en prévision des besoins en matière d'investissements. Nos progrès réalisés en vue d'atteindre cet objectif ont été considérablement ralentis par la pandémie en 2020-2021. Énergie NB reste déterminée à atteindre la cible prévue par la loi d'ici à 2027, conformément à son mandat.

Gestion du capital (en millions)	2020-2021	2019-2020
Dettes à long terme	4 334 \$	4 447 \$
Partie courante de la dette à long terme	400	378
Dettes à court terme	608	691
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	(410)	(593)
Trésorerie	(3)	(3)
Dettes nettes totales	4 929 \$	4 920 \$
Résultats non distribués	465 \$	469 \$
Cumul des autres éléments du résultat global	(148)	(178)
Capital total	5 246 \$	5 211 \$
Pourcentage de la dette nette dans la structure du capital	94 %	94 %

La dette nette a augmenté de 9 millions de dollars au cours de l'exercice 2020-2021, en regard d'une diminution de 20 millions de dollars au cours de l'exercice 2019-2020. La baisse des ventes à l'intérieur et à l'extérieur de la province a été partiellement atténuée par la redéfinition des priorités, la réduction de la portée et le report des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration et des travaux d'investissement, dans la mesure du possible.

Bien que la dette nette ait augmenté au cours de l'exercice, le pourcentage de la dette nette d'Énergie NB dans la structure du capital est demeuré stable à 94 %.

Changements de méthodes comptables critiques

Adoption de normes comptables et changements de méthodes comptables

Norme comptable internationale IAS 1 et IAS 8

L'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié des modifications de la Norme comptable internationale IAS 1, *Présentation des états financiers*, et de l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. Les modifications apportent des précisions sur la définition du terme « significatif » et elles uniformisent la définition utilisée dans le Cadre conceptuel de l'information financière et celle qui est utilisée dans les normes elles-mêmes. Énergie NB a adopté ces changements le 1er avril 2020, ce qui n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

Changements futurs

Veillez vous reporter à la note 2 e) des états financiers consolidés pour une liste des nouvelles normes qui seront mises en œuvre.

Principales estimations comptables et jugements

Veillez vous reporter aux notes 2 b) et 2 c) des états financiers consolidés pour une liste des principales estimations comptables et des jugements d'Énergie NB.

Gestion du risque

Énergie NB exerce ses activités dans un contexte commercial complexe et changeant est exposée à un certain nombre de risques dans le cadre de sa mission et de son mandat. Ces risques comprennent une série de risques financiers liés au marché comme les risques relatifs au prix de l'énergie et des marchandises ainsi que des risques opérationnels, y compris les risques liés à la sécurité et à l'environnement, et les risques stratégiques qui représentent des enjeux considérables pour les activités de la société. Ces risques peuvent avoir une incidence sur les flux de trésorerie, le résultat et la capacité d'offrir des rendements aux parties prenantes.

La gestion efficace des risques est indispensable et fait partie intégrante des saines pratiques commerciales. Énergie NB gère ses risques au moyen de processus systématiques, proactifs et intégrés à l'échelle de l'entreprise afin de relever, de comprendre, de gérer et de communiquer les risques qui peuvent avoir une incidence sur la capacité d'Énergie NB à atteindre ses objectifs stratégiques.

Gestion des risques d'entreprise

Les risques sont gérés au moyen du programme de gestion des risques d'entreprise d'Énergie NB. La stratégie et les objectifs de l'entreprise servent de fondement à toutes les activités de gestion des risques et, dans le cadre du processus de planification, le conseil d'administration établit l'appétit et la tolérance globaux de la Société en matière de risque. Le processus de gestion des risques d'entreprise repose sur une méthode uniforme à l'échelle de l'entreprise, laquelle permet de dégager une vision globale du risque qui est régulièrement communiquée à la direction et au conseil d'administration. Cette méthode est soutenue par des discussions ouvertes et continues sur le risque qui permettent aux intervenants clés d'acquérir une compréhension commune des facteurs internes et externes qui peuvent avoir une incidence négative sur les objectifs d'Énergie NB. Les risques qui pourraient empêcher l'atteinte des objectifs de l'organisation sont répertoriés, évalués et gérés au moyen d'ateliers périodiques portant sur l'évaluation des risques et de la mise en œuvre de plans d'intervention et de contrôles des processus pour les risques hautement prioritaires.

En intégrant des techniques de gestion des risques dans ses activités quotidiennes, Énergie NB est mieux outillée pour repérer les risques qui touchent ses objectifs et pour gérer les risques de manière cohérente avec la stratégie de l'entreprise.

Gestion du risque financier

Le risque financier lié au marché est géré selon les politiques de gestion du risque financier d'Énergie NB, lesquelles se concentrent sur les domaines qui ont l'incidence la plus grande sur la rentabilité et les flux de trésorerie. Énergie NB prend part à des activités de gestion des risques financiers, dans la mesure du possible, en ayant recours notamment à des instruments physiques et financiers comme les contrats d'achat à terme, afin d'améliorer la prévisibilité des coûts sous-jacents liés aux activités ou aux sources de risque, lesquels comprennent notamment :

- la production et l'achat d'énergie;
- l'achat de combustible et le transport connexe;
- la variabilité des cours du change et des prix des marchandises;
- la variabilité des taux d'intérêt;
- le défaut des contreparties d'honorer leurs obligations contractuelles;
- la prise de risques financiers non autorisés;
- des modèles inappropriés ou invalides aux fins de gestion des risques financiers.

Pandémie de COVID-19

Énergie NB a subi et subira encore les contrecoups d'une propagation à grande échelle de la pandémie de COVID-19 qui a causé des perturbations économiques et d'autres perturbations. En réponse à la pandémie, Énergie NB a pris des mesures immédiates pour garantir la sécurité de son personnel et des clients tout en assurant la poursuite des activités. Au cours de la dernière année, Énergie NB a modifié ses activités en fonction de l'évolution de la situation et a mis en place des protocoles relatifs à la COVID-19 pour assurer l'exploitation continue, sécuritaire et fiable de ses installations de production et de ses infrastructures de transport et de distribution, la prestation des services et la poursuite d'autres activités commerciales clés tout en réduisant les risques pour la santé du personnel et des clients.

Il est trop tôt pour déterminer l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur le rendement opérationnel et financier de la société au cours des derniers trimestres. L'ampleur de l'incidence de la pandémie dépendra du succès du déploiement des vaccins, de l'accroissement de l'activité économique et de la stabilisation des chaînes d'approvisionnement.

Principaux risques d'entreprise

Énergie NB évalue périodiquement ses principaux risques d'entreprise et les risques changent avec le temps. La section suivante explique les six principaux risques d'entreprise.

Risque	Appétit pour le risque
Stratégique	
Défaut d'atteindre les objectifs de revenu	Modéré
Changements climatiques	Faible à modeste
Exigences réglementaires	Modéré
Ressources énergétiques distribuées (RED)	Modeste
Innovation et transformation numérique	Modeste
Reprise post-pandémie	Modéré
Opérationnel	
Bien-être du personnel pendant la pandémie de COVID-19	Faible
Cybersécurité	Faible
Exploitation sûre et fiable de la centrale nucléaire de Point Lepreau	Faible

Défaut d'atteindre les objectifs de revenu

Énergie NB a reçu le mandat d'atteindre un ratio de capitaux empruntés et de capitaux propres de 80/20 d'ici à 2027 et, pour ce faire, la Société doit atteindre ses objectifs de revenu. Les revenus d'Énergie NB subissent l'incidence de la faible croissance de la charge, des changements dans la composition de la clientèle, de l'ampleur des augmentations de tarifs approuvées et du moment où elles surviennent, des possibilités de ventes à l'extérieur de la province, des prix et des nouvelles sources de revenus. Les coûts subissent l'incidence de facteurs tels que les flux d'eau, la météo, l'indexation des prix, l'incertitude relative aux coûts, la fiabilité des centrales, la nouvelle réglementation, notamment en matière d'environnement, les attentes des clients et les investissements nécessaires dans les actifs et les technologies nouveaux et existants. La pandémie de COVID-19 a eu et continuera d'avoir une incidence négative sur les bénéfices et les flux de trésorerie, principalement en raison des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, de la hausse des prix et des coûts supplémentaires liés aux protocoles de sécurité renforcés.

Énergie NB exerce ses activités dans un secteur à forte intensité de capital et bon nombre de ses coûts sont fixes. Néanmoins, Énergie NB a pris des mesures pour réduire les coûts et améliorer la prévisibilité du bénéfice net. Énergie NB a atténué les augmentations de coûts du combustible en investissant dans la fiabilité de la centrale nucléaire de Point Lepreau, en concluant une entente d'approvisionnement énergétique à long terme avec Hydro-Québec, en réalisant l'acquisition de la centrale électrique de Bayside alimentée au gaz naturel et en concluant une entente d'approvisionnement en gaz naturel à long terme et à moindre coût provenant de l'Ouest canadien. La réserve annuelle pour pertes prévisibles en cas de tempête a été augmentée, ce qui réduira la variabilité du bénéfice en raison des phénomènes météorologiques extrêmes. Une culture d'amélioration continue fait partie intégrante de l'entreprise, ce qui se traduit par des économies de coûts de plusieurs millions de dollars. Cette culture sera bonifiée par une nouvelle initiative visant à établir une feuille de route pour une meilleure utilisation de la technologie aux fins de la réduction des coûts. Un cadre de gestion de la valeur est en cours d'élaboration pour assurer la surveillance des dépenses en immobilisations et d'autres initiatives afin de trouver un juste équilibre entre les investissements dans les actifs traditionnels et ceux dans les nouvelles technologies.

Changements climatiques

Les changements climatiques sont une menace mondiale à laquelle les gouvernements du monde entier réagissent en imposant des exigences réglementaires en matière d'émissions. Énergie NB subit l'incidence de la réglementation changeante visant l'abandon graduel de la production électrique au charbon conventionnelle et de la mise en place de la tarification de la pollution par le carbone.

Le système de tarification fondé sur le rendement (STFR) du Nouveau-Brunswick a été accepté par le gouvernement fédéral, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. Énergie NB a pris des mesures pour réduire ses émissions de plus de 60 % depuis 2005, ce qui va alléger le fardeau que les contribuables devront supporter selon le STFR. Énergie NB a également pris des mesures pour réduire les émissions de carbone en s'appuyant sur des sources de production plus propres dans la province et sur des achats d'énergie qui réduisent le recours à la production au charbon et au mazout.

La réglementation fédérale actuelle exige que la production au charbon soit abandonnée progressivement d'ici à 2030. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick poursuit les pourparlers avec le gouvernement fédéral sur une entente d'équivalence qui permettrait à la centrale de Belledune, alimentée au charbon, d'être exploitée jusqu'à la fin de sa durée d'utilité comptable, soit jusqu'en 2040. Un accord d'équivalence pour le Nouveau-Brunswick permettrait d'obtenir au moins les mêmes réductions d'émissions que si le charbon était abandonné progressivement en 2030, mais serait beaucoup plus abordable pour les Néo-Brunswickois.

Les changements climatiques se traduisent également par une augmentation de la fréquence et des répercussions des phénomènes météorologiques extrêmes. Au cours des dernières années, l'entreprise de services publics et ses clients ont connu un certain nombre de tempêtes de verglas hivernales, d'inondations printanières et même une tempête post-tropicale, qui ont chacune entraîné des pertes prolongées pour les clients et des millions de dollars de dommages à l'infrastructure de transport et de distribution.

Énergie NB a pris des mesures pour réduire l'incidence des phénomènes météorologiques dans l'avenir, notamment :

- l'adoption de nouvelles spécifications de conception dans le but d'avoir, dans la mesure du possible, une infrastructure de distribution et de transport résistante aux tempêtes;
- l'élargissement des emprises dans le cadre du programme de gestion de la végétation et la mise en œuvre d'un programme sur les arbres dangereux pour répertorier et éliminer les arbres matures qui continuent de représenter un danger;
- la mise en œuvre d'améliorations dans les activités d'intervention en cas de tempête
- l'évaluation de la vulnérabilité des actifs et des activités;
- l'amélioration de la visibilité des actifs en automatisant les indicateurs de santé et de criticité.

En s'appuyant sur les progrès considérables qui ont déjà été réalisés dans ces domaines, Énergie NB prépare actuellement un plan d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques qui consolidera un certain nombre de plans existants et qui permettra de cibler les zones à haut risque et les stratégies d'atténuation.

Exigences réglementaires

Un certain nombre de facteurs transforment actuellement le secteur des services publics, notamment les changements climatiques, les progrès technologiques et l'évolution des attentes des clients. Le cadre de réglementation actuel au Nouveau-Brunswick ne reflète pas l'environnement dynamique dans lequel évolue Énergie NB et peut constituer un obstacle à l'atteinte de ses objectifs, qui doivent être modifiés au fil du temps pour tenir compte des nouvelles exigences.

Au cours des dernières années, les requêtes d'établissement des tarifs à la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick ont été contestées en raison de la nécessité d'investir dans l'innovation pour découvrir de nouvelles possibilités de création de valeur, de moderniser l'infrastructure des services publics et de trouver de nouvelles occasions d'affaires lucratives.

Le processus de réglementation permet aux clients et aux autres intervenants de demander des renseignements et de poser des questions sur l'entreprise tout au long des procédures engagées devant l'organisme de réglementation. Énergie NB demeure ouverte et transparente tout au long du processus et se réjouit de pouvoir informer toutes les parties sur la nature changeante de l'entreprise, ses objectifs et les difficultés et les risques auxquels elle est confrontée. Énergie NB continue de tirer parti des occasions qui se présentent pour s'entretenir avec le gouvernement et l'organisme de réglementation au sujet des changements possibles au cadre de réglementation qui seraient favorables à l'entreprise, à ses clients et aux principaux intervenants, y compris des moyens d'améliorer la rentabilité du processus.

Ressources énergétiques distribuées

Le secteur des services publics doit s'attendre à subir des perturbations importantes en raison de l'évolution des ressources énergétiques distribuées (RED) qui modifiera le rôle du client et rendra le modèle d'affaires traditionnel de rendement des actifs non viable. Le réseau électrique traditionnel évolue vers un système entièrement mis en réseau qui devrait comprendre l'automatisation, la télécommande et la participation des clients. Les clients participeront de plus en plus à la prise de décisions à long terme, à la production détenue par les clients, à la gestion de l'énergie et à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Il est essentiel qu'Énergie NB soit prête pour les changements et ouverte à ceux-ci grâce au développement de la capacité technique et à la mise en œuvre des programmes clients nécessaires pour permettre l'intégration d'un plus grand nombre de RED dans le réseau électrique.

La croissance de la charge, la nécessité de maintenir les installations de production et l'infrastructure de transport existantes jusqu'à la fin de leur vie économique, l'évolution constante de la technologie et l'incertitude quant au moment, à la nature et à l'ampleur de l'expansion des RED dans la province compliquent davantage la situation.

Énergie NB réagit à ces changements de façon proactive : elle prend diverses mesures pour comprendre les exigences changeantes et s'y adapter. À titre d'exemple, Énergie NB a installé chez des clients plus de 1 900 régulateurs de chauffe-eau qui fournissent des informations qui sont utilisées pour prédire les avantages du réseau en fonction des comportements des clients.

De même, l'initiative Smart Grid Atlantic (réseau intelligent de l'Atlantique) est un projet de démonstration et de mise en service qui permettra de mettre au point, de mettre en service et de piloter de nouvelles solutions de RED dans trois collectivités du Nouveau-Brunswick afin de susciter l'engagement et la sensibilisation des clients à l'égard de la consommation d'énergie et de l'optimisation des actifs énergétiques. Cette initiative permettra de faire progresser la compréhension des services publics et des clients à l'égard des nouvelles technologies, d'explorer de nouveaux barèmes tarifaires, modèles opérationnels et modèles de marché et de faire évoluer le code national du bâtiment et celui de l'énergie. Les composantes principales comprennent la mise en service et l'exploitation de :

- deux installations solaires à l'échelle communautaire, dont une avec stockage dans des batteries;
- quatre bâtiments municipaux/industriels assortis de configurations de RED variables;
- 450 foyers pilotes visant à explorer le contrôle de la charge, la production et le stockage;
- essai de la tarification en fonction de l'heure de la journée et d'un modèle d'échange d'énergie pair à pair.

Innovation et transformation numérique

La technologie évolue rapidement et redéfinit le secteur, en changeant les rôles des clients et en transformant les modèles d'affaires. Comme pour tous les services publics, Énergie NB essaie de suivre le rythme des innovations et de la transformation afin de continuer à optimiser les processus opérationnels existants et de créer de nouveaux modèles d'affaires qui offriront des possibilités de création de valeur à long terme. Le risque pour les services publics s'est accru au cours des dernières années en raison de l'adoption relativement lente par le secteur des tendances numériques par rapport aux autres services publics.

Énergie NB est une entreprise d'innovation et elle s'est associée à Siemens pour entreprendre un programme pluriannuel de déploiement et d'intégration d'un ensemble de technologies, telles que les compteurs intelligents, pour moderniser son réseau. Énergie NB collabore également avec des acteurs du secteur locaux et mondiaux pour mettre au point des technologies allant des petits réacteurs modulaires (PRM) et du stockage de l'électricité aux systèmes qui fourniront en temps réel de l'information sur l'actif et de l'information opérationnelle pour l'infrastructure de transport et de distribution, en passant par des solutions pour les clients, comme l'infrastructure de recharge des véhicules électriques à grande échelle pour les véhicules électriques commerciaux.

L'établissement de relations avec les universités du Nouveau-Brunswick constitue un axe important de la stratégie d'innovation d'Énergie NB. Énergie NB et Emera parrainent conjointement le Emera and NB Power Smart Grid Technology Research Centre à l'UNB. En outre, Énergie NB a récemment annoncé la création d'un nouveau centre d'intelligence artificielle qui sera situé sur le site de l'Université de Moncton en partenariat avec l'Université de Moncton, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, MITACS et la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick. L'établissement de partenariats avec le milieu universitaire permet à Énergie NB de développer et de mettre à l'essai de nouvelles technologies en plus de fournir des possibilités de perfectionner et de retenir au Nouveau-Brunswick des travailleurs qualifiés dont nous avons grand besoin.

Énergie NB exécute sa stratégie de numérisation en mettant en œuvre de nouvelles technologies pour améliorer l'expérience client, faciliter l'accès à l'information pour le personnel et accroître l'efficacité.

Reprise post-pandémie

La reprise post-pandémie a entraîné des perturbations économiques et d'autres perturbations commerciales auxquelles Énergie NB a réagi en modifiant ses activités afin de respecter les mesures gouvernementales et de santé publique visant à limiter la propagation de la COVID-19. La pandémie aura des répercussions financières et opérationnelles à court et à long terme en raison des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et des augmentations de prix, des retards éventuels dans les projets d'immobilisations et autres initiatives, des répercussions sur les clients et des enjeux liés à la productivité et au bien-être du personnel.

Énergie NB a mis en œuvre des plans de continuité des activités afin de minimiser les perturbations et les répercussions négatives tout en réduisant les risques pour la santé du personnel et des clients. Énergie NB continue d'avoir recours à des processus de gestion des urgences et aux meilleures pratiques pour atténuer les répercussions liées à de futures vagues de COVID-19 et pour être en mesure de réagir rapidement à de nouvelles éclosions dans la province. Énergie NB a pu soutenir plus de 3 000 membres du personnel et entrepreneurs qui ont fait du télétravail en tirant parti de la technologie existante. La continuité des changements résultant de cette période sans précédent fera l'objet d'un examen et d'une évaluation continue afin de trouver des possibilités d'amélioration.

Les biens et services achetés par Énergie NB dépendent pour bon nombre d'entre eux de chaînes d'approvisionnement mondiales. La pandémie de COVID-19 a énormément perturbé les chaînes d'approvisionnement et, conjuguée à d'autres événements comme le gel hivernal au Texas qui a eu un effet considérable sur la production de PVC, la pénurie de semi-conducteurs, la pénurie mondiale de conteneurs maritimes et la pénurie de caoutchouc, la pandémie a entraîné une réduction de l'approvisionnement et une augmentation des prix. Les fournisseurs de services externes ont également subi des pressions sur les coûts en lien avec la COVID-19 en raison des nouveaux protocoles de sécurité et des exigences d'isolement volontaire applicables au moment de l'entrée au Nouveau-Brunswick. Tout indique que les effets à retardement de la COVID-19 et des autres événements susmentionnés continueront d'avoir une incidence sur l'approvisionnement et les prix pour le reste de l'année 2021.

Énergie NB surveille de près la situation liée aux matériaux critiques et réagit aux problèmes en étant régulièrement en rapport avec les fournisseurs, en utilisant d'autres fournisseurs et lignes de transport et en maintenant des relations avec d'autres services publics et acteurs du secteur. L'entreprise revoit et ajuste continuellement ses plans d'exploitation pour tenir compte des pressions sur les coûts et de la disponibilité de l'approvisionnement et des services.

De nombreux clients ont été touchés financièrement par la pandémie de COVID-19. Énergie NB a travaillé activement avec les clients touchés pour élaborer des plans de paiement. L'adoption d'une approche proactive et le recours à des stratégies de communication pour faire participer les clients et les informer des mesures mises en place par Énergie NB pour soutenir les Néo-Brunswickois ont été efficaces pour gérer les arriérés.

Bien-être du personnel pendant la pandémie de COVID-19

La pandémie de COVID-19 pourrait se répercuter sur la santé mentale et physique du personnel. Cette situation est aggravée par les répercussions que subissent le personnel en raison d'un retour à des mesures plus restrictives dans les zones où il y a des éclosions, du travail à distance, du confinement et de l'obligation d'adhérer à des directives rigoureuses en matière de santé et de sécurité sur les lieux de travail et dans la communauté, ainsi que des difficultés supplémentaires liées à un retour au travail dans un environnement de distanciation physique.

Énergie NB travaille en étroite collaboration avec la Province du Nouveau-Brunswick et le ministère de la Santé et le ministère de la Justice et de la Sécurité publique pour s'assurer que toutes les lignes directrices en matière de santé publique sont strictement respectées. Énergie NB applique sa stratégie en matière de santé mentale pour assurer la sensibilisation et l'engagement continu du personnel afin de répondre à leurs besoins en matière de santé et de bien-être au fur et à mesure de l'évolution de la pandémie de COVID-19 et de la reprise. La mise en œuvre d'un plan intégré d'amélioration de la sécurité aidera à réduire les incidents en milieu de travail causés par les distractions et les préoccupations liées à la pandémie.

Cybersécurité

La cybersécurité est une préoccupation constante pour les entreprises du monde entier et le piratage et l'atteinte à la protection des données provenant de systèmes d'entreprise sont de plus en plus fréquents. Énergie NB s'appuie sur les technologies de l'information et les techniques d'exploitation pour mener ses activités et ces systèmes doivent être maintenus et sécurisés. Le risque d'attaque pour Énergie NB augmente, comme c'est le cas pour d'autres entreprises, en raison de la dépendance croissante à l'égard de la technologie de l'information et des communications. Énergie NB souscrit une cyberassurance pour atténuer les conséquences financières en cas de violation des données.

Énergie NB dispose d'une équipe de cybersécurité dévouée et bien formée qui se concentre sur la protection des systèmes d'Énergie NB. Une partie de ce travail consiste à sensibiliser tous les membres du personnel au risque de cyberattaque en leur offrant une formation obligatoire et en leur faisant subir des tests régulièrement. Le périmètre de sécurité de la Société est robuste et continue d'être renforcé grâce à des examens périodiques effectués par des tiers qui visent à cerner les lacunes. Énergie NB collabore également avec les représentants du secteur et le milieu universitaire, qui la guident en matière de cybersécurité.

Énergie NB forme tous les membres du personnel en vue d'une utilisation sécuritaire et appropriée de la technologie liée à leur rôle. Tout le personnel d'Énergie NB doit suivre une formation sur la cybersécurité tous les ans et la Société évalue régulièrement l'efficacité de la formation et le degré de sensibilisation en utilisant des tests d'hameçonnage.

Exploitation sûre et fiable de la centrale nucléaire de Point Lepreau

L'exploitation sûre et fiable de la centrale nucléaire de Point Lepreau est essentielle au rendement financier d'Énergie NB. L'exploitation d'une centrale nucléaire est complexe et fait l'objet d'une surveillance réglementaire considérable de tous les aspects de l'exploitation en vue de veiller à ce que les processus et les mesures nécessaires soient en place pour assurer la sûreté et la fiabilité de la centrale. Énergie NB aspire à être un exploitant nucléaire de calibre mondial et accueille favorablement les échanges avec les organismes de réglementation, les organisations professionnelles et les pairs. La centrale a été reconnue en 2019 par l'Association mondiale des exploitants de centrales nucléaires pour sa performance en termes de sécurité et de fiabilité et pour son excellence opérationnelle.

Les risques liés aux centrales sont pris en compte par le programme d'excellence de la centrale nucléaire de Point Lepreau, lequel est axé sur le leadership, les processus, l'équipement, la sécurité et l'excellence en matière d'exploitation. Le rigoureux programme de gestion de l'état des actifs de la centrale permet de recenser les équipements et les systèmes nécessitant un entretien et des échéanciers ont été établis pour le remplacement des équipements vieillissants. Une stratégie visant à recenser et à obtenir les pièces de rechange essentielles a été élaborée afin que ces pièces soient stockées sur place et que le facteur de capacité de la centrale ne soit pas compromis par des retards dans les travaux d'entretien.

Les exigences en matière de formation des exploitants de salles de commande et des autres membres clés du personnel de l'exploitation sont rigoureuses et il faut plusieurs années pour qu'un membre du personnel obtienne sa certification. Étant donné qu'Énergie NB n'exploite qu'une seule centrale nucléaire, il peut être difficile de trouver, de former et de conserver le personnel clé. Énergie NB a établi des niveaux de dotation cibles pour tous les postes clés et, par l'entremise de ses programmes de formation, elle choisit chaque année des personnes qui commenceront la formation pluriannuelle. Ces personnes sont soutenues et encadrées tout au long de leur formation, mais sont toutefois retirées du programme si elles ne démontrent pas les compétences et les comportements requis pour exploiter la centrale.



États
financiers
consolidés



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Frederick Square, TD Tower
77 rue Westmorland, bureau 700
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E8B 6Z3
Canada
Téléphone 506-452-8000
Télécopieur 506-450-0072

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

L'honorable Brenda Murphy
Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick
Fredericton, Nouveau-Brunswick

Votre Honneur,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2021;
- l'état consolidé du résultat net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé du résultat global pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 31 mars 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

KPMG A.R.L. / S.R.N. C.R.L.

Comptables professionnels agréés

Fredericton, Canada

Le 15 juin 2021

RAPPORT DE LA DIRECTION

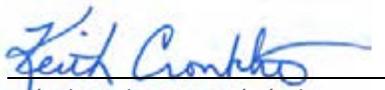
La responsabilité des états financiers consolidés de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick Corporation (« Énergie NB »), qui ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière, incombe à la direction. L'établissement d'états financiers comporte nécessairement l'utilisation d'estimations qui font appel au meilleur jugement de la direction, particulièrement lorsque des opérations ayant une incidence sur la période considérée ne peuvent être finalisées avec certitude que lors de périodes futures. L'incidence de la pandémie de COVID-19 et la déclaration subséquente de l'état d'urgence par la Province du Nouveau-Brunswick et les compétences environnantes ont engendré un degré d'incertitude supplémentaire relativement aux estimations. De l'avis de la direction, les états financiers consolidés ont été préparés adéquatement dans le cadre des méthodes comptables retenues résumées dans les états financiers consolidés et comprennent, dans les limites raisonnables du seuil d'importance relative, les informations disponibles en date du 31 mai 2021. L'information financière présentée dans le rapport de gestion et ailleurs dans le présent rapport concorde avec l'information contenue dans les états financiers consolidés.

La direction maintient des systèmes de contrôles internes appropriés qui fournissent l'assurance raisonnable que les actifs d'Énergie NB sont protégés et correctement comptabilisés, que les registres financiers sont pertinents, fiables et exacts, et que l'exécution des transactions est dûment autorisée par la direction. Ce système comprend des politiques et des procédures à l'échelle de la Société ainsi que la délégation des pouvoirs et la séparation des responsabilités appropriées au sein de l'entreprise. Une fonction d'audit interne évalue indépendamment l'efficacité de ces contrôles régulièrement et présente ses conclusions à la direction et au comité d'audit du conseil d'administration.

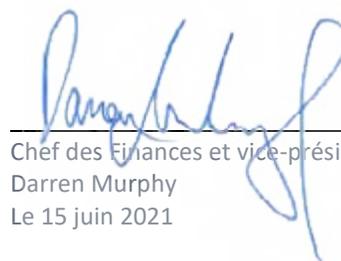
Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité d'audit, est tenu de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité d'audit est constitué exclusivement d'administrateurs indépendants. Lors de rencontres régulières, le comité examine avec la direction et les auditeurs internes et externes les questions d'audit, de contrôle interne et de présentation de l'information financière pour s'assurer que chaque partie s'acquitte adéquatement de ses responsabilités. Les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant ont été passés en revue par le comité d'audit et ont été approuvés par le conseil d'administration. Les auditeurs internes et externes ont librement et directement accès au comité d'audit, avec ou sans la présence de la direction.

Les états financiers consolidés ont été examinés par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés. La responsabilité des auditeurs indépendants consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière.

Au nom de la direction :



Président-directeur général
Keith Cronkhite
Le 15 juin 2021



Chef des Finances et vice-président principal, Services d'entreprise
Darren Murphy
Le 15 juin 2021

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
État consolidé de la situation financière
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

Aux 31 mars	Note	2021	2020
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie		3 \$	3 \$
Débiteurs	5	272	279
Matériel, fournitures et combustible	6	222	223
Charges payées d'avance		20	17
Actifs dérivés	27	5	24
Total des actifs courants		522	546
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	7	4 741	4 679
Immobilisations incorporelles	8	56	49
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	9	843	755
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	10	410	593
Actifs dérivés	27	3	22
Autres actifs	11	1	1
Total des actifs non courants		6 054	6 099
Total des actifs		6 576	6 645
Soldes réglementaires	12	858	872
Total des actifs et des soldes réglementaires		7 434 \$	7 517 \$

Les notes afférentes aux états financiers ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
État consolidé de la situation financière
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

Aux 31 mars	Note	2021	2020
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Dette à court terme	13	608 \$	691 \$
Créditeurs et charges à payer		320	295
Intérêts courus sur la dette à court terme et à long terme		33	42
Partie courante de la dette à long terme	14	400	378
Partie courante de l'obligation locative	15	5	3
Passifs dérivés	27	19	91
Total des passifs courants		1 385	1 500
Passifs non courants			
Dette à long terme	14	4 334	4 447
Obligation locative	15	25	2
Passif au titre du démantèlement et de la gestion du combustible nucléaire irradié	17	1 161	1 072
Avantages postérieurs à l'emploi	18	126	113
Provisions au titre d'autres passifs et de charges	19	57	57
Passifs dérivés	27	29	35
Total des passifs non courants		5 732	5 726
Total des passifs		7 117	7 226
Capitaux propres			
Cumul des autres éléments du résultat global		(148)	(178)
Résultats non distribués		465	469
Total des capitaux propres		317	291
Total des passifs et des capitaux propres		7 434 \$	7 517 \$

Au nom de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick,



Président du conseil



Président et chef de la direction

Les notes afférentes aux états financiers ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

État consolidé du résultat net

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

Pour les exercices clos les 31 mars	Note	2021	2020
Produits			
Ventes d'électricité			
À l'intérieur de la province	20	1 395 \$	1 420 \$
À l'extérieur de la province	20	368	428
Divers	21	71	76
		1 834	1 924
Charges			
Combustible et achats d'électricité		802	777
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	22	508	529
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	23	321	318
Impôt et taxes	24	49	47
		1 680	1 671
		154	253
Bénéfice d'exploitation			
Charges financières	25	235	299
Fonds d'amortissement et autres revenus de placement		4	(46)
Évaluation à la valeur de marché des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	27	(95)	4
		10	(4)
Bénéfice net (perte nette) avant les variations des soldes réglementaires			
Variation nette des soldes réglementaires	12	(14)	(12)
		(4) \$	(16) \$

État consolidé du résultat global

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

Pour les exercices clos les 31 mars		2021	2020
(Perte nette)		(4) \$	(16) \$
Autres éléments du résultat global			
Éléments susceptibles d'être reclassés postérieurement dans le résultat			
Variation nette de la (perte) latente sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie		(4)	(178)
Amortissement du règlement des contrats liés au taux d'intérêt		1	2
Reclassement dans le résultat du bénéfice tiré des fonds au titre du secteur nucléaire		-	(2)
Reclassement dans le résultat des dérivés réglés désignés comme couvertures de flux de trésorerie		44	102
	27	41	(76)
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat			
(Perte actuarielle nette) gain actuariel net sur les avantages postérieurs à l'emploi	18	(11)	7
		30	(69)
Autres éléments du résultat global			
		26 \$	(85) \$

Les notes afférentes aux états financiers ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

État consolidé des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

	Cumul des autres éléments du résultat global						
	Couvertures de flux de trésorerie (note 27)	Amortissement du règlement des contrats liés au taux d'intérêt	(Pertes actuarielles) gain actuariel au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Fonds de placement au titre du secteur nucléaire	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
Solde au 1 ^{er} avril 2019 [montants retraités – note 2 f)]	1 \$	(39) \$	(73) \$	2 \$	(109) \$	485 \$	376 \$
(Perte nette) de l'exercice	–	–	–	–	–	(16)	(16)
Autres éléments du résultat global	(76)	2	7	(2)	(69)	–	(69)
Solde au 31 mars 2020	(75)	(37)	(66)	–	(178)	469	291
(Perte nette) de l'exercice	–	–	–	–	–	(4)	(4)
Autres éléments du résultat global	40	1	(11)	–	30	–	30
Solde au 31 mars 2021	(35) \$	(36) \$	(77) \$	– \$	(148) \$	465 \$	317 \$

Les notes afférentes aux états financiers ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
État consolidé des flux de trésorerie
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

Pour les exercices clos les 31 mars	Note	2021	2020
Activités d'exploitation			
Trésorerie reçue de clients		1 832 \$	1 942 \$
Trésorerie versée aux fournisseurs et aux employés		(1 310)	(1 331)
Apport des clients		3	11
Avantages postérieurs à l'emploi		(6)	(6)
Intérêts payés		(228)	(245)
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation		291	371
Activités d'investissement			
Dépenses liées aux immobilisations corporelles, déduction faite du produit		(316)	(361)
Retraits du fonds liés à la gestion du combustible nucléaire irradié et au démantèlement		6	7
Dépenses en trésorerie liées au démantèlement		(9)	(13)
(Sorties) de trésorerie liées aux activités d'investissement		(319)	(367)
Activités de financement			
	26		
Produit de la dette à long terme	14	303	645
Remboursements d'emprunts	14	(367)	(450)
(Diminution) de la dette à court terme		(83)	(206)
Versements dans le fonds d'amortissement	10	(49)	(49)
Remboursements depuis le fonds d'amortissement	10	230	61
Remboursement d'obligations locatives	15	(6)	(6)
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement		28	(5)
(Sorties) nettes de trésorerie		–	(1)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		3	4
Trésorerie à la clôture de l'exercice		3 \$	3 \$

Les notes afférentes aux états financiers ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

La Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (« Énergie NB ») est une société d'État de propriété provinciale qui a été constituée dans la province du Nouveau-Brunswick en 1920. Énergie NB génère, achète, transmet, distribue et vend de l'électricité et exerce ses activités aux termes du mandat stipulé dans la *Loi sur l'électricité* du Nouveau-Brunswick et selon les pouvoirs qu'elle lui confère. La *Loi sur l'électricité* du Nouveau-Brunswick confère à la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (« CESP ») le pouvoir de réglementer Énergie NB pour s'assurer que les clients profitent de services énergétiques sûrs et fiables à des tarifs justes, et que la Province, à titre d'actionnaire, se voit offrir une occasion raisonnable de tirer un juste rendement de son investissement. Énergie NB détient une filiale en propriété exclusive connue sous le nom de Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick (« Commercialisation d'énergie NB »). Commercialisation d'énergie NB, qui est également une société d'État provinciale, exerce des activités de commercialisation de l'énergie sur des marchés à l'extérieur du Nouveau-Brunswick. Elle a le mandat d'acheter de l'électricité afin d'approvisionner en charge le Nouveau-Brunswick et l'extérieur du Nouveau-Brunswick et de commercialiser dans d'autres territoires l'énergie excédentaire produite. Les résultats financiers de Commercialisation d'énergie NB sont compris dans les états financiers consolidés d'Énergie NB.

Énergie NB et Commercialisation d'énergie NB ont leur siège social à Fredericton, au Nouveau-Brunswick.

À titre de sociétés d'État, Énergie NB et Commercialisation d'énergie NB ne sont pas assujetties à l'impôt sur le résultat des paliers fédéral et provincial.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés audités annuels d'Énergie NB ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS »). Les présents états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour les instruments dérivés (note 27) et les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié (note 9). La monnaie fonctionnelle d'Énergie NB est le dollar canadien et les montants présentés dans ces états financiers consolidés sont en millions de dollars canadiens. La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration en date du 15 juin 2021.

a. Hypothèses et incertitude relative aux estimations

L'établissement d'états financiers exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur :

- l'application des méthodes comptables;
- la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers;
- la valeur comptable des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière;
- la présentation des actifs et des passifs éventuels.

Les résultats réels pourraient différer des estimations faites.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

a. Hypothèses et incertitude relative aux estimations (suite)

Les estimations et les hypothèses sont passées en revue régulièrement. Toute révision de ces estimations ou de ces hypothèses est constatée dans la période au cours de laquelle la révision a été faite ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Il n'est pas possible de prévoir la durée et la gravité de la pandémie de COVID-19, ce qui a engendré un degré plus élevé d'incertitude relativement aux estimations. Énergie NB continue d'évaluer les jugements, les estimations et les hypothèses utilisés dans la préparation des états financiers consolidés. L'étendue des répercussions futures de la pandémie de COVID-19 n'est pas connue à l'heure actuelle. Les répercussions ont été estimées, le cas échéant, en fonction de l'information disponible à ce moment-là, et elles sont présentées ailleurs dans le présent document.

b. Estimations

Le tableau suivant présente les notes qui font référence aux principales estimations.

Note	Estimation
3. a.	Méthode de consolidation : Évaluation de la juste valeur
3. b.	Comptabilisation, évaluation et recouvrement des soldes réglementaires
3. d.	Estimation de la durée d'utilité des immobilisations corporelles
3. g.	Comptabilisation et évaluation des passifs au titre du démantèlement et de la gestion du combustible nucléaire irradié
3. h.	Principales hypothèses actuarielles sur l'évaluation des obligations au titre des régimes à prestations définies
3. i.	Comptabilisation et évaluation des provisions et des éventualités
3. j.	Évaluation des produits non facturés
3. n.	Évaluation à la juste valeur des instruments financiers

c. Jugements

Le tableau suivant présente les notes qui fournissent des informations sur les jugements formulés lors de l'application des méthodes comptables produisant le plus important effet sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

Note	Jugement
3. d.	Immobilisations corporelles : inscription à l'actif des coûts
3. l.	Déterminer la monnaie fonctionnelle de la filiale
3. m.	Contrats de location : déterminer si un accord contient un contrat de location et classement des contrats de location

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

d. Nouvelles normes et interprétations ayant été adoptées

IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*

L'IASB a publié des modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et de l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. Les modifications apportent des précisions sur la définition du terme « significatif » et elles uniformisent la définition utilisée dans le Cadre conceptuel de l'information financière et celle qui est utilisée dans les normes elles-mêmes. Le 1^{er} avril 2020, Énergie NB a adopté la définition du terme « significatif », ce qui n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

e. Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées

Le tableau suivant présente les nouvelles normes ainsi que les normes et interprétations modifiées qui ne s'appliquaient pas encore au 31 mars 2021 et qui n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des états financiers consolidés du 31 mars 2021.

Norme	Date d'entrée en vigueur
IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i>	1 ^{er} avril 2023
IAS 37, <i>Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels</i>	1 ^{er} avril 2022

L'IASB a publié des modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Les modifications ont trait au classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants. Plus précisément, les modifications précisent l'un des critères pour le classement des passifs en tant que passifs non courants, à savoir l'exigence selon laquelle une entité dispose du droit de différer le règlement d'un passif pendant au moins 12 mois après la date de clôture. Énergie NB ne s'attend pas à ce que ces modifications aient une incidence significative sur les états financiers.

L'IASB a également publié des modifications à l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. Les modifications ont trait aux coûts qui devraient être compris dans le coût d'exécution d'un contrat lorsqu'une entité détermine si un contrat est déficitaire. Les modifications précisent que le coût d'exécution d'un contrat est constitué de tous les coûts directement liés à ce contrat. Ces coûts comprennent à la fois les coûts marginaux d'exécution du contrat et l'imputation des autres coûts directement liés à l'exécution des contrats. Les modifications s'appliquent aux contrats existant à la date à laquelle les modifications sont appliquées pour la première fois. Énergie NB ne s'attend pas à ce que ces modifications aient une incidence significative sur les états financiers.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

f. Chiffres comparatifs

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, Énergie NB a repéré une anomalie non significative de la période précédente concernant la comptabilisation des gains et les pertes actuariels au titre du régime d'invalidité de longue durée à l'intention des employés d'Énergie NB. Les gains et les pertes actuariels ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et dans le cumul des autres éléments du résultat global. Aux termes de l'IAS 19, *Avantages du personnel*, lors de la transition aux IFRS, l'incidence aurait dû être comptabilisée dans les résultats non distribués et les gains et les pertes actuariels des périodes subséquentes auraient dû être comptabilisés dans le résultat net. L'incidence des ajustements sur les états financiers est présentée dans le tableau suivant.

	Montants présentés	Ajustements	Montants retraités
État consolidé des capitaux propres			
Résultats non distribués au 1 ^{er} avril 2019	489 \$	(4) \$	485 \$
Cumul des autres éléments du résultat global au 1 ^{er} avril 2019	(113) \$	4 \$	(109) \$

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La présente note fait état des méthodes comptables employées pour l'établissement des présents états financiers consolidés. Elle est composée des sections suivantes :

Note	Titre
3. a.	Méthode de consolidation
3. b.	Réglementation des tarifs
3. c.	Stocks de matériel, de fournitures et de combustible
3. d.	Immobilisations corporelles
3. e.	Immobilisations incorporelles
3. f.	Dettes à long terme
3. g.	Passifs au titre du démantèlement
3. h.	Avantages postérieurs à l'emploi
3. i.	Provisions
3. j.	Produits
3. k.	Subventions publiques
3. l.	Opérations de change
3. m.	Contrats de location
3. n.	Instruments financiers
3. o.	Dérivés

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

a. Méthode de consolidation

Filiale

Les états financiers consolidés d'Énergie NB comprennent les comptes de la société et ceux de sa filiale en propriété exclusive, Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés ont été éliminés à la consolidation.

b. Réglementation des tarifs

Énergie NB a appliqué l'IFRS 14 au 31 mars 2016. Aux termes de l'IFRS 14, les soldes réglementaires sont comptabilisés aux fins d'établissement de tarifs et de présentation de l'information financière si la Commission de l'énergie et des services publics (« CESP ») du Nouveau-Brunswick approuve le traitement réglementaire ou si la direction est d'avis que le traitement réglementaire est probable. Les soldes débiteurs réglementaires représentent la part excédentaire des charges engagées par rapport aux sommes facturées aux clients selon les tarifs approuvés par la CESP. Les soldes créditeurs réglementaires représentent la part excédentaire des charges engagées par Énergie NB par rapport aux sommes facturées aux clients selon les tarifs approuvés par la CESP.

Les soldes débiteurs réglementaires sont comptabilisés s'il est probable que les factures subséquentes d'une somme qui soit au moins égale aux coûts différés seront émises par suite de l'ajout de ce coût dans les coûts admissibles aux fins d'établissement des tarifs. Les soldes débiteurs réglementaires sont évalués de façon continue afin d'en apprécier la recouvrabilité et si la direction juge que la recouvrabilité d'un actif n'est plus probable, le coût différé est imputé aux résultats de la période.

Les éléments suivants découlent des traitements comptables, lesquels diffèrent de ceux préconisés par les IFRS, applicables aux entités qui n'exercent pas leurs activités dans un contexte de réglementation des tarifs et aux entités qui exercent leurs activités dans un contexte de réglementation des tarifs qui n'ont pas adopté l'IFRS 14.

- Provision pour les fonds utilisés pendant la construction
- Remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau
- Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.

Les soldes réglementaires qui ne satisfont pas à la définition d'un actif ou d'un passif donnée par toute autre norme sont présentés de manière distincte dans l'état consolidé de la situation financière en tant que soldes réglementaires et dans l'état consolidé du résultat net en tant que variations nettes des soldes réglementaires.

L'évaluation des soldes réglementaires doit tenir compte de certaines estimations et hypothèses.

c. Stocks de matériel, de fournitures et de combustible

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Les stocks de matériel, les fournitures et les combustibles autres que le combustible nucléaire sont évalués au coût moyen. Les stocks de combustible nucléaire sont évalués au coût selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût des stocks comprend les coûts directement attribuables au transport des stocks à l'endroit désiré et à leur mise en état de fonctionnement.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c. Stocks de matériel, de fournitures et de combustible (suite)

Les crédits d'énergie renouvelable sont évalués au plus faible du coût moyen et de la valeur nette de réalisation. Les projets d'énergie renouvelables admissibles reçoivent des crédits d'énergie renouvelable pour la production et la fourniture d'énergie renouvelable. Ces crédits peuvent être échangés et sont principalement vendus aux termes de contrats à durée déterminée. Les produits tirés de ces contrats sont comptabilisés à un moment précis, au moment de la production de l'électricité connexe. Tous les crédits générés à des montants supérieurs aux montants contractuels sont détenus dans les stocks, le montant compensatoire étant comptabilisé à titre de diminution des charges d'exploitation.

d. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Lorsque des composantes importantes des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des éléments distincts des immobilisations corporelles.

Coût des entrées

Le coût des entrées d'immobilisations corporelles comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

Le coût des actifs produits par l'entité pour elle-même comprend les dépenses directement attribuables à la construction de l'actif, notamment :

- les services de sous-traitance;
- la main-d'œuvre directe et le matériel;
- les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés;
- les coûts estimés liés au démantèlement;
- les coûts estimés liés à l'évacuation du combustible nucléaire irradié;
- les frais généraux du siège social directement attribuables à l'actif produit par l'entité pour elle-même;
- les autres frais directement attribuables aux projets d'immobilisations;

moins :

- les produits gagnés pendant la période de mise en service;
- les subventions publiques.

Inspections et révisions majeures

Énergie NB engage des coûts relativement aux inspections et aux révisions majeures effectuées à ses centrales. Ces coûts sont inscrits à l'actif s'ils sont considérés comme étant admissibles à titre de capital et s'ils reviennent régulièrement à des intervalles d'au moins deux ans. Ils sont inscrits à l'actif en tant que composantes distinctes et ils sont amortis au cours de la période précédant la prochaine inspection ou révision majeure. Les frais d'entretien quotidiens sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés

Les intérêts sont inscrits à l'actif si la durée d'un projet est de six mois ou plus. Les coûts d'emprunt sont calculés mensuellement en fonction du coût moyen pondéré des emprunts généraux.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

d. Immobilisations corporelles (suite)

Dépenses ultérieures

Énergie NB évalue ses dépenses ultérieures liées aux immobilisations corporelles afin de déterminer s'il s'agit de dépenses d'investissement ou de dépenses d'exploitation. Les dépenses ultérieures sont inscrites à l'actif lorsqu'elles donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif.

Amortissement

L'amortissement des actifs est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composante d'une immobilisation corporelle. L'amortissement débute lorsque l'actif est prêt pour utilisation.

Durée d'utilité estimée

La durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles est revue annuellement et toute révision est appliquée prospectivement.

Les principales catégories d'immobilisations corporelles et la durée d'utilité estimée se présentent comme suit :

Actifs	Années
Centrale nucléaire	De 2 à 57
Centrales hydroélectriques	De 4 à 100
Centrales thermiques	De 2 à 64
Centrales à turbines à combustion	De 10 à 40
Réseau de transport	De 14 à 70
Postes et sous-stations	De 15 à 62
Réseau de distribution	De 10 à 53
Bâtiments et biens	De 20 à 54
Systèmes informatiques	6
Véhicules motorisés	De 8 à 22
Actifs divers	15

Décomptabilisation

Une composante d'une immobilisation corporelle est décomptabilisée lorsqu'elle est mise hors service ou lorsque aucun avantage économique futur de son utilisation n'est prévu. Lorsqu'une composante est décomptabilisée, le coût et le cumul de l'amortissement sont radiés en comptabilisant le profit ou la perte sur la sortie dans la charge d'amortissement.

Dépréciation

Chaque année, Énergie NB soumet ses immobilisations corporelles à un test de dépréciation pour évaluer s'il existe des indices de dépréciation potentielle. S'il y a dépréciation, une perte de valeur d'un montant équivalant à l'excédent de la valeur comptable par rapport à la valeur recouvrable sera comptabilisée dans le résultat net.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût et elles sont amorties sur leur durée d'utilité estimée.

Actifs	Années
Chutes Nepisiguit (droit prévu par la loi)	50
Logiciels	6
Autres	De 6 à 20

f. Dette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur estimative de cette dette est présentée à la note 27; elle est établie en fonction de la valeur de marché ou des estimations de cette valeur fondées sur des titres de créance assortis de conditions et d'échéances analogues. Le solde non amorti des escomptes et des primes est inclus dans la dette à long terme et est amorti sur la durée des émissions de titres de créance auxquelles les primes et l'amortissement se rapportent selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

g. Passifs au titre du démantèlement

Les actifs pour lesquels des passifs au titre du démantèlement sont enregistrés ou pourraient l'être comprennent, notamment :

- des centrales nucléaires et thermiques;
- des chauffe-eau;
- la centrale hydroélectrique de Milltown;
- les câbles sous-marins de la ligne de transport alimentant les îles de Fundy
- d'autres centrales hydroélectriques ainsi que des actifs des réseaux de transport et de distribution.

Centrales nucléaire et thermiques

Énergie NB a comptabilisé des provisions en ce qui a trait aux coûts estimés futurs relatifs à la gestion du combustible nucléaire irradié et au démantèlement des centrales nucléaire et thermiques.

Calcul des coûts prévus

Les coûts futurs prévus sont établis d'après des études détaillées qui tiennent compte de diverses hypothèses concernant :

- les moyens et l'échéancier à adopter pour le démantèlement des centrales nucléaire et thermiques;
- le coût du transport des matières nucléaires vers des installations de stockage permanent;
- les estimations des taux d'inflation futurs.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g. Passifs au titre du démantèlement (suite)

Centrales nucléaire et thermiques (suite)

Énergie NB revoit ces calculs annuellement en raison :

- des progrès technologiques éventuels en matière de démantèlement et de gestion du combustible nucléaire irradié;
- des modifications apportées aux diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs.

Méthode de calcul

La Société de gestion des déchets nucléaires a été créée conformément à la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*. La méthode utilisée par Énergie NB pour calculer le passif lié à la gestion du combustible nucléaire irradié est conforme aux recommandations de la Société de gestion des déchets nucléaires, telles qu'elles ont été approuvées par Ressources naturelles Canada.

Coûts comptabilisés comme passifs

La valeur actualisée estimée des coûts suivants a été comptabilisée comme passif au 31 mars 2021 :

- les coûts fixes des activités de gestion du combustible nucléaire irradié. Ces coûts doivent être engagés quel que soit le volume de combustible consommé;
- les coûts variables des activités de gestion du combustible nucléaire irradié afin de tenir compte des coûts engagés relativement aux volumes réels de combustible nucléaire irradié jusqu'au 31 mars 2021;
- les coûts de démantèlement des centrales nucléaire et thermiques à la fin de leur durée d'utilité.

Le passif lié à la gestion du combustible nucléaire irradié est augmenté pour tenir compte des coûts liés à l'évacuation des grappes de combustible nucléaire utilisé chaque année, et les montants correspondants sont comptabilisés comme frais de combustible dans les charges d'exploitation.

Les dépenses courantes engagées dans le cadre des activités suivantes sont imputées aux comptes du passif :

- la gestion du combustible nucléaire irradié;
- le démantèlement des centrales nucléaire et thermiques.

Charge de désactualisation

La désactualisation représente l'augmentation de la valeur comptable du passif en raison de l'écoulement du temps selon le taux d'actualisation utilisé pour déterminer le montant de la provision.

La désactualisation est calculée pour les passifs liés à la gestion du combustible nucléaire irradié ainsi qu'au démantèlement des centrales nucléaire et thermiques. Plus précisément, la charge de désactualisation est :

- calculée au moyen du taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit d'Énergie NB et de la durée de l'écart de taux pour tenir compte de la nature à long terme de ces passifs;
- classée comme charge financière.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g. Passifs au titre du démantèlement (suite)

Chauffe-eau

Énergie NB a comptabilisé une provision en ce qui a trait aux coûts estimés futurs relatifs au retrait permanent des chauffe-eau loués des résidences de ses clients.

Calcul des coûts prévus

Les calculs sont fondés sur les données historiques d'Énergie NB sur le retrait des chauffe-eau, notamment les estimations relatives à l'inflation. Énergie NB revoit annuellement les estimations et les hypothèses.

Centrale hydroélectrique de Milltown

Énergie NB a comptabilisé une provision au titre des coûts futurs de démantèlement estimés de la centrale hydroélectrique de Milltown.

Calcul des coûts prévus

Les calculs des coûts futurs prévus sont établis d'après une analyse technique qui tient compte de diverses hypothèses concernant la méthode et l'échéancier à adopter pour le démantèlement et comprennent des estimations des taux d'inflation.

Câbles sous-marins de la ligne de transport alimentant les îles de Fundy

Énergie NB a comptabilisé une provision en ce qui a trait aux coûts futurs estimés de démantèlement des câbles sous-marins de 17 kilomètres alimentant les îles de Fundy.

Calcul des coûts prévus

Les calculs des coûts futurs prévus sont établis d'après une analyse technique qui tient compte de diverses hypothèses concernant les moyens et l'échéancier à adopter pour le démantèlement et comprennent des estimations des taux d'inflation.

Autres centrales hydroélectriques et actifs des réseaux de transport et de distribution

En supposant qu'aucune dépense supplémentaire liée aux améliorations des immobilisations ne soit engagée, la fin de la durée d'utilité de la centrale de Mactaquac est prévue pour 2030. Énergie NB a proposé un projet d'immobilisations qui permettra l'exploitation de la centrale pour sa durée de vie utile initiale de 100 ans, soit jusqu'en 2068, avec la possibilité de prolonger davantage sa durée de vie, grâce à une stratégie modifiée de l'exécution de travaux d'entretien, de l'ajustement et du remplacement de l'équipement mécanique au fil du temps.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g. Passifs au titre du démantèlement (suite)

Autres centrales hydroélectriques et actifs des réseaux de transport et de distribution (suite)

Énergie NB entend utiliser la plupart de ses autres actifs au titre des centrales hydroélectriques et des réseaux de transport et de distribution pour une durée indéterminée. Grâce à des travaux d'entretien ou de reconstruction, il est prévu que les actifs seront utilisés dans un avenir prévisible. Par conséquent, la valeur actualisée d'une quelconque obligation est négligeable. Si, à une date ultérieure, il est déterminé qu'un actif donné ne respectera pas cette hypothèse de perpétuité, ce dernier fera l'objet d'un examen pour déterminer s'il existe une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations pouvant être estimée, après quoi une obligation serait comptabilisée.

Énergie NB ne comptabilisera un passif au titre du démantèlement que lorsqu'une obligation juridique ou implicite s'imposera.

h. Avantages postérieurs à l'emploi

Les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi d'Énergie NB incluent :

- le Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (« RRSPNB »);
- le régime de retraite des employés de NB Coal;
- un programme d'allocations de retraite;
- un programme de retraite anticipée;
- d'autres avantages à long terme.

Les employés d'Énergie NB souscrivent au RRSPNB.

Le RRSPNB a été établi le 1^{er} janvier 2014 à l'intention des employés de la Province du Nouveau-Brunswick, et de ses sociétés d'État et des organismes provinciaux. Les cotisations proviennent des employeurs et des employés participants et sont généralement fixes. Toutefois, les avantages de base ne sont pas garantis. Il s'agit d'un régime interentreprises à risques partagés. Chaque entité membre ne dispose pas de comptes séparés pour les actifs et les passifs du régime. Comme il n'est pas réaliste ni possible d'obtenir toute l'information requise pour effectuer l'attribution très précise de la tranche de l'obligation d'Énergie NB, celle-ci utilise la méthode de comptabilisation des régimes à cotisations déterminées pour comptabiliser sa tranche du RRSPNB.

Le régime de retraite des employés de NB Coal est un régime à prestations définies qui vise les anciens employés. Il n'y a aucun membre actif. Énergie NB verse annuellement des cotisations spéciales afin de maintenir la situation de capitalisation.

Les autres régimes sont des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi non capitalisés et ils sont capitalisés uniquement au cours de l'exercice où les dépenses sont faites. Énergie NB comptabilise ces régimes selon la méthode de comptabilisation des régimes à présentations définies.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

h. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont déterminées au moyen d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses qui servent à déterminer la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies. Les hypothèses sont :

- établies au 31 mars;
- déterminées en fonction des taux d'intérêt du marché applicables aux obligations de sociétés de grande qualité qui correspondent au calendrier des versements des prestations prévues;
- tiennent compte des estimations les plus probables de la direction en ce qui a trait aux projections des salaires et des traitements jusqu'à la date prévue du départ à la retraite.

Le coût des services rendus est imputé au résultat net à titre de frais d'exploitation, d'entretien et d'administration. La charge d'intérêts est calculée au moyen du même taux d'actualisation que celui ayant servi à évaluer l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Le montant net des intérêts est imputé aux coûts financiers. Les gains et les pertes actuariels au titre du régime d'invalidité de longue durée sont comptabilisés dans le résultat net. Les gains et les pertes sur les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi restants sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Une réduction se fait s'il y a une diminution importante des avantages liés aux services futurs. Une réduction est comptabilisée une fois que l'événement entraînant un changement s'est produit.

i. Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, Énergie NB a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Les provisions dont la durée est à long terme sont évaluées à leur valeur actualisée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus en fonction du taux sans risque ajusté selon la qualité du crédit d'Énergie NB.

j. Produits

Obligation de prestation et politique de comptabilisation des produits

Ventes d'électricité à l'intérieur de la province

Les ventes d'électricité à l'intérieur de la province sont réputées contenir une prestation de service unique puisqu'elle représente une série de biens distincts qui sont substantiellement identiques et qui suivent le même modèle de transfert au client. Ces obligations de prestation seront remplies à mesure que l'électricité est transférée au client et utilisée par celui-ci, ce qui est calculé au moyen d'un compteur. La comptabilisation des produits repose sur le volume d'électricité livré au client et les prix sont fondés sur un modèle de coût des services, lequel est passé en revue et approuvé par la CESP. Les clients ont des dates de facturation différentes et la fin du mois n'est pas nécessairement la date de facturation; par conséquent, des produits à recevoir sont inscrits à la clôture de chaque mois pour comptabiliser les produits non facturés. Les ventes qui sont réputées ne pas être recouvrables ne sont pas comptabilisées à titre de produits.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

j. Produits (suite)

Obligation de prestation et politique de comptabilisation des produits (suite)

Ventes d'électricité à l'extérieur de la province

Les ventes d'électricité à l'extérieur de la province sont comptabilisées chaque jour à mesure que l'électricité est transférée aux clients et utilisée par ceux-ci et reposent sur le prix de marché au moment de la vente ou sur les prix contractuels dans le cas des contrats à long terme.

Apport des clients

L'apport des clients est comptabilisé dans les états financiers consolidés comme provisions au titre d'autres passifs et de charges. L'apport des clients, qui correspond à l'obligation d'Énergie NB de continuer à fournir à sa clientèle un accès à l'électricité, est comptabilisé dans le résultat net à titre de produits divers selon le mode linéaire sur la durée estimée des contrats avec les clients. Lorsque les contrats avec les clients sont perpétuels et que l'actif apporté connexe est utilisé pour fournir des biens ou des services aux clients, la durée du contrat est estimée être équivalente à la durée d'utilité économique de l'actif auquel l'apport est lié. Un apport remboursable est comptabilisé en tant que passifs courants jusqu'à ce qu'il ne soit plus remboursable.

k. Subventions publiques

Les subventions publiques servent à compenser pour certains types de dépenses engagées. Ces subventions sont portées en diminution des charges pour la période au cours de laquelle la charge est comptabilisée. Les subventions publiques liées aux immobilisations corporelles sont classées dans les immobilisations corporelles et sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif correspondant.

l. Opérations de change

La monnaie fonctionnelle d'Énergie NB est le dollar canadien. Les opérations de change effectuées en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle sont converties suivant la nature de l'élément.

- Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière.
- Les éléments non monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change historique. Les profits et les pertes liés à la conversion sont comptabilisés dans le résultat net.
- Dans le cas des opérations admissibles à la comptabilité de couverture, les profits et les pertes liés aux couvertures de flux de trésorerie efficaces sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

m. Contrats de location

Énergie NB à titre de preneur

Énergie NB détermine si un contrat est ou contient un contrat de location, en fonction de la question de savoir si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Lorsqu'un contrat contient un contrat de location, Énergie NB comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

m. Contrats de location (suite)

L'actif au titre du droit d'utilisation représente le droit d'utiliser l'actif sous-jacent. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, qui est fondé sur le montant initial de l'obligation locative majoré de divers ajustements. Ces ajustements comprennent les paiements de loyers effectués au plus tard à la date de début, les coûts directs initiaux engagés, les coûts estimatifs de démantèlement et d'enlèvement de l'actif loué, ou de remise en état du bien sous-jacent ou du terrain sur lequel le bien est situé, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus. L'actif au titre du droit d'utilisation est ensuite amorti jusqu'au terme de la durée d'utilité de cet actif ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur.

L'obligation locative représente l'obligation d'effectuer les paiements de loyers futurs. L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date de début. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat de location dans la mesure où il peut être facilement déterminé. Lorsque le taux d'intérêt implicite ne peut facilement être déterminé, Énergie NB utilise le taux d'emprunt marginal. Pour déterminer la durée du contrat de location, les options de renouvellement et de résiliation sont prises en compte s'il est raisonnablement certain qu'elles seront exercées. L'obligation locative est par la suite augmentée des charges d'intérêts et diminuée des paiements de loyers.

NB Power applique les mesures de simplification autorisées aux termes de l'IFRS 16.

- Elle a choisi de ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives pour les contrats de location à court terme de 12 mois ou moins et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur (moins de 5 mille dollars américains). Énergie NB passe en charges les paiements de loyers liés à ces contrats de location dans l'état consolidé du résultat net.

Énergie NB en tant que bailleur

Lorsqu'elle agit à titre de bailleur, Énergie NB classe les contrats de location comme des contrats de location simple ou des contrats de location-financement. Énergie NB a établi que tous les contrats de location pour lesquels elle est le bailleur sont des contrats de location simple.

n. Instruments financiers

Un instrument financier correspond à tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre entité (p. ex., débiteurs/créditeurs).

Les actifs et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, tel qu'il est décrit ci-dessous. Leur classement est fonction de l'objectif de l'émission ou de l'acquisition des instruments financiers et de leurs caractéristiques.

Les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié sont gérés par la Société de gestion des placements Vestcor.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

n. Instruments financiers (suite)

Le tableau qui suit présente le classement des instruments financiers.

Instrument financier	Classement
Actifs financiers	
Trésorerie	Coût amorti
Débiteurs	Coût amorti
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	Coût amorti
Actifs dérivés	À la juste valeur par le biais du résultat net et instruments de couverture de la juste valeur
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	À la juste valeur par le biais du résultat net
Passifs financiers	
Dette à court terme	Autres passifs
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs
Intérêts courus	Autres passifs
Dette à long terme	Autres passifs
Obligations locatives	Autres passifs
Passifs dérivés	À la juste valeur par le biais du résultat net et instruments de couverture de la juste valeur

Coût amorti

Les actifs financiers classés au coût amorti sont évalués selon le montant comptabilisé lors de la comptabilisation initiale, diminué des remboursements de principal, et augmenté ou diminué du cumul des amortissements de tout écart entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et de toute correction de valeur pour pertes. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat lorsque l'actif est décomptabilisé ou reclassé.

Juste valeur par le biais du résultat net

Normalement, les actifs et les passifs financiers de cette catégorie sont acquis principalement en vue d'une revente prochaine ou sont désignés à cet effet dès leur comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net si Énergie NB gère ces placements et prend des décisions en matière d'achat ou de vente fondées sur leur valeur, conformément à sa stratégie documentée en matière de gestion du risque lié aux placements. Ces actifs et ces passifs sont évalués à la juste valeur à la date de l'état de la situation financière. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont par la suite évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Au moment de la décomptabilisation, les profits et les pertes inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans l'état consolidé du résultat net.

Autres passifs

Tous les passifs financiers d'Énergie NB, à l'exception des passifs dérivés désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sont inclus dans cette catégorie. Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Méthode du taux d'intérêt effectif et coûts de transaction

Énergie NB utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour comptabiliser les produits d'intérêts ou les charges d'intérêts sur les instruments financiers susmentionnés. La méthode du taux d'intérêt effectif permet d'actualiser les sorties de trésorerie futures estimées sur la durée de vie prévue d'un instrument ou sur une période plus courte, selon le cas, de manière à obtenir la valeur comptable nette à la date de l'état de la situation financière. Le calcul tient compte des éléments suivants, qui sont gagnés ou engagés :

- les coûts de transaction;
- les commissions;
- les primes;
- les escomptes.

Les coûts de transaction liés aux instruments désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

o. Dérivés

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat respectant les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction d'une variable sous-jacente (par exemple, un indice boursier);
- le placement net initial requis est nul ou minime;
- il sera réglé à une date future.

En vertu des contrats dérivés, Énergie NB règle des sommes selon l'écart entre un prix variable mensuel cumulatif fondé sur un indice et un prix fixe. Le prix fixe qui découle de ce calcul est pris en compte dans le résultat net.

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net à moins que l'instrument ne satisfasse aux critères de la comptabilité de couverture.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

o. Dérivés (suite)

Couvertures de flux de trésorerie

Énergie NB utilise des dérivés pour gérer ou couvrir certaines expositions. Elle n'utilise pas les dérivés à des fins de spéculation ou de négociation. Certains instruments financiers dérivés détenus par Énergie NB sont admissibles à la comptabilité de couverture.

Documentation

Pour déterminer quels instruments sont admissibles à la comptabilité de couverture, Énergie NB constitue une documentation en bonne et due forme à l'égard :

- de toutes les relations existant entre les instruments de couverture et les éléments couverts au moment de leur établissement;
- de son évaluation de l'efficacité de la relation de couverture;
- des objectifs et de la stratégie de couverture sous-tendant les diverses opérations de couverture.

Dans le cadre de ce processus, chaque instrument dérivé est lié à un actif ou à un passif de l'état consolidé de la situation financière ou à une opération prévue donnée.

Comptabilisation des couvertures de flux de trésorerie

Les dérivés admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière. La comptabilisation des variations de la juste valeur dépend de l'efficacité du dérivé à titre de couverture. En général, un dérivé constitue une couverture efficace d'un autre élément lorsque les variations de leur juste valeur ou de leurs flux de trésorerie respectifs se contrebalancent presque parfaitement. En raison de la nature de certaines relations de couverture, la juste valeur ou les flux de trésorerie ne se contrebalancent pas parfaitement, ce qui correspond à la tranche inefficace de la couverture.

La variation de la juste valeur d'un dérivé est comptabilisée comme suit :

La tranche	est comptabilisée
efficace	dans les autres éléments du résultat global, hors du résultat net de l'exercice.
inefficace	dans le résultat net.

Les sommes accumulées dans les autres éléments du résultat global sont reclassées dans le résultat net dans la même période au cours de laquelle l'opération en trésorerie prévue couverte influe sur les résultats.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

o. Dérivés (suite)

Cessation de la comptabilité de couverture

Si une opération prévue n'est plus susceptible de se produire, Énergie NB cesse alors d'appliquer la comptabilité de couverture et tout profit ou perte comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global est automatiquement comptabilisé dans le résultat net.

Si un instrument de couverture est vendu ou résilié avant son échéance, ou s'il cesse d'être efficace à titre de couverture ou si la désignation est annulée, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée, de manière prospective, et les profits ou les pertes cumulés jusqu'à la date de cessation comptabilisés dans les autres éléments du résultat global y sont maintenus et sont comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle l'opération en trésorerie prévue influe sur les résultats. Tout profit ou toute perte générée après la cessation de la comptabilité de couverture est comptabilisé dans le résultat net de la période au cours de laquelle ils ont été générés.

4. RÉGLEMENTATION DES TARIFS

Énergie NB est une entreprise de service public à tarifs réglementés et, à ce titre, elle doit présenter à la CESP aux fins d'approbation

- une demande visant les barèmes de tarifs proposés pour ses services,
- une demande visant son tarif d'accès ouvert au réseau de transport ou toute modification du tarif de transport et, ses besoins en revenus au moins tous les trois ans,
 - ces besoins en revenus doivent être suffisants pour couvrir ses coûts et obtenir un rendement de 10 % à 12 % selon une structure financière réputée être composée de 65 % de dettes et de 35 % de capitaux propres,
- un plan intégré des ressources au moins tous les trois ans, à titre informatif,
- un plan stratégique et financier en immobilisations visant les 10 prochains exercices, qui doit être soumis annuellement à titre informatif, et
- une demande d'approbation pour les projets d'investissement en immobilisations de plus de 50 millions de dollars.

Soldes réglementaires

L'application de la procédure réglementaire d'établissement des tarifs pourrait donner lieu à des soldes réglementaires.

Tous les montants comptabilisés à titre de soldes réglementaires sont assujettis à la loi ou à une approbation réglementaire. Ainsi :

- les organismes de réglementation pourraient modifier les montants comptabilisés à titre de soldes réglementaires, auquel cas la modification serait reflétée dans les états financiers;
- certaines périodes de recouvrement ou de règlement résiduelles sont celles prévues par la direction, et les périodes de recouvrement ou de règlement réelles pourraient être différentes du fait d'une approbation réglementaire.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

5. DÉBITEURS

	Note	2021	2020
Créances clients		193 \$	211 \$
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	28	(4)	(5)
Autres débiteurs		1	8
Produits non facturés		82	65
		272 \$	279 \$

6. MATÉRIEL, FOURNITURES ET COMBUSTIBLE

	2021	2020
Matériel et fournitures	37 \$	34 \$
Combustible nucléaire	57	48
Charbon	23	24
Mazout lourd	46	58
Coke de pétrole	23	17
Crédits d'énergie renouvelable	10	15
Autres combustibles	26	27
	222 \$	223 \$

Au cours de l'exercice, la valeur des stocks, laquelle était de 1 million de dollars (4 millions de dollars en 2020), a été ramenée à la valeur nette de réalisation. Les stocks comptabilisés en charges au cours de l'exercice se chiffraient à 157 millions de dollars (188 millions de dollars en 2020).

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Centrales électriques	Réseau de transport	Postes et sous- stations	Réseau de distribution	Autres	Construction en cours	Total
Coût ou coût présumé							
Solde au 1 ^{er} avril 2019	4 022 \$	307 \$	449 \$	1 154 \$	230 \$	253 \$	6 415 \$
Entrées	–	–	–	–	12	353	365
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	6	–	–	–	6	–	12
Ajustements liés au démantèlement	123	–	–	–	–	–	123
Sorties	(93)	(1)	(2)	(12)	(22)	–	(130)
Sorties d'actifs au titre de droits d'utilisation	–	–	–	–	(1)	–	(1)
Transferts	131	95	19	52	18	(326)	(11)
Solde au 31 mars 2020	4 189	401	466	1 194	243	280	6 773
Entrées	–	–	–	–	14	301	315
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	29	–	–	–	2	–	31
Ajustements liés au démantèlement	25	22	–	–	–	–	47
Sorties	(121)	(5)	(11)	(15)	(7)	–	(159)
Sorties d'actifs au titre de droits d'utilisation	(4)	–	–	–	(1)	–	(5)
Transferts	140	29	21	52	21	(281)	(18)
Solde au 31 mars 2021	4 258	447	476	1 231	272	300	6 984
Cumul des amortissements							
Solde au 1 ^{er} avril 2019	1 196	34	50	578	62	–	1 920
Charge d'amortissement	229	8	15	32	12	–	296
Charge d'amortissement liée aux actifs au titre de droits d'utilisation	3	–	–	–	2	–	5
Sorties	(92)	(1)	(2)	(11)	(20)	–	(126)
Sorties d'actifs au titre de droits d'utilisation	–	–	–	–	(1)	–	(1)
Solde au 31 mars 2020	1 336	41	63	599	55	–	2 094
Charge d'amortissement	231	10	15	34	14	–	304
Charge d'amortissement liée aux actifs au titre de droits d'utilisation	3	–	–	–	2	–	5
Sorties	(120)	(5)	(10)	(14)	(6)	–	(155)
Sorties d'actifs au titre de droits d'utilisation	(4)	–	–	–	(1)	–	(5)
Solde au 31 mars 2021	1 446	46	68	619	64	–	2 243
Valeur comptable – actifs au titre de droits d'utilisation							
Solde au 31 mars 2020	3	–	–	–	4	–	7
Solde au 31 mars 2021	29	–	–	–	4	–	33
Valeur comptable – total des actifs							
Solde au 31 mars 2020	2 853	360	403	595	188	280	4 679
Solde au 31 mars 2021	2 812 \$	401 \$	408 \$	612 \$	208 \$	300 \$	4 741 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Le montant des subventions publiques classé dans les immobilisations corporelles en 2021 s'est établi à 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2020). Ce montant a été affecté au projet de réseau intelligent de l'Atlantique. La subvention est amortie sur la durée d'utilité de l'actif correspondant.

Les intérêts inscrits à l'actif dans les immobilisations corporelles en 2021 au taux d'intérêt moyen pondéré des emprunts de 3,73 % (4,77 % en 2020) se sont élevés à 7 millions de dollars (7 millions de dollars en 2020) (note 25).

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Chutes Nepisiguit – Droits prévus par la loi	Logiciels	Autres	Construction en cours	Total
Coût ou coût présumé					
Solde au 1 ^{er} avril 2019	19 \$	41 \$	11 \$	7 \$	78 \$
Entrées	–	–	–	3	3
Sorties	–	–	(7)	–	(7)
Transferts	–	11	–	(5)	6
Solde au 31 mars 2020	19	52	4	5	80
Entrées	–	–	–	9	9
Sorties	–	(8)	–	–	(8)
Transferts	–	7	–	2	9
Solde au 31 mars 2021	19	51	4	16	90
Cumul de l'amortissement					
Solde au 1 ^{er} avril 2019	2	20	1	–	23
Charge d'amortissement	1	8	–	–	9
Sorties et mises hors service	–	–	(1)	–	(1)
Solde au 31 mars 2020	3	28	–	–	31
Charge d'amortissement	–	7	1	–	8
Sorties et mises hors service	–	(5)	–	–	(5)
Solde au 31 mars 2021	3	30	1	–	34
Valeur comptable					
Solde au 31 mars 2020	16	24	4	5	49
Solde au 31 mars 2021	16 \$	21 \$	3 \$	16 \$	56 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

9. FONDS AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ

Ci-après sont présentés les fonds distincts constitués par Énergie NB en guise de garantie en ce qui a trait à ses obligations liées au démantèlement de la centrale nucléaire et à la gestion du combustible nucléaire irradié ainsi que des renseignements sur les éléments suivants :

- les exigences relatives aux fonds;
- les fonds d'Énergie NB;
- l'état des fonds d'Énergie NB.

Exigences relatives aux fonds

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* oblige les propriétaires de combustible nucléaire irradié au Canada à constituer un fonds en fiducie pour financer la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. La Commission canadienne de sûreté nucléaire (la « CCSN ») exige qu'Énergie NB maintienne certains fonds distincts afin de satisfaire aux conditions des permis d'exploitation de la centrale nucléaire de Point Lepreau. Les placements inclus dans ces fonds constitués serviront à satisfaire aux exigences de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*.

Fonds d'Énergie NB

Énergie NB a constitué les fonds suivants, chacun étant détenu dans un compte de garde.

Fonds	Fiduciaire	Objectif	Exigences de financement	Cotisations 2020-2021	Cotisations 2019-2020
Fonds distinct au titre du démantèlement et fonds distinct au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	Ministre des Finances provincial	Satisfaire aux conditions des permis d'exploitation de la centrale nucléaire de Point Lepreau établies par la CCSN	Établies annuellement d'après les obligations courantes et la valeur de marché du fonds.	– \$	– \$
Fonds en fiducie au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	BNY Mellon	Respecter la <i>Loi sur les déchets de combustible nucléaire</i> et satisfaire aux exigences de la CCSN	En vertu de la <i>Loi sur les déchets de combustible nucléaire</i> , Énergie NB est tenue de verser une cotisation au fonds en fiducie d'un montant fondé sur la formule de financement approuvée.	4 \$	4 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

9. FONDS AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ (suite)

Juste valeur des fonds d'Énergie NB

Le tableau suivant présente la juste valeur des placements inclus dans les fonds constitués.

	Fonds distinct au titre du démantèlement et fonds distinct au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	Fonds en fiducie au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	Total pour 2021	Total pour 2020
Revenu fixe	167 \$	195 \$	362 \$	322 \$
Actions internationales	175	–	175	170
Placements non traditionnels	89	–	89	76
Actions canadiennes	59	–	59	55
Biens immobiliers de sociétés fermées	61	–	61	60
Biens immobiliers de sociétés ouvertes	23	–	23	11
Infrastructure de sociétés ouvertes	13	–	13	17
Infrastructure de sociétés fermées	36	–	36	28
Titres de capitaux propres de sociétés fermées	25	–	25	16
Total des placements inclus dans les fonds constitués	648 \$	195 \$	843 \$	755 \$

10. MONTANT À RECEVOIR AU TITRE DU FONDS D'AMORTISSEMENT

Conformément à l'article 15 de la *Loi sur les emprunts de la province*, le ministre des Finances doit garder un fonds d'amortissement général pour garantir le paiement d'une dette consolidée. Chaque année, Énergie NB doit verser à la Province du Nouveau-Brunswick 1 % du montant de sa dette impayée. Ces sommes seront remises à Énergie NB à l'échéance de la dette émise correspondante.

Le tableau suivant présente le détail du fonds d'amortissement :

	2021	2020
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement à l'ouverture de l'exercice	593 \$	562 \$
Bénéfices découlant du fonds d'amortissement	16	22
(Pertes) profits de change	(18)	21
Versements	49	49
Remboursements	(230)	(61)
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement à la clôture de l'exercice	410 \$	593 \$

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la hiérarchie des justes valeurs, il faut se reporter à la note 27, « Instruments financiers ».

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

11. AUTRES ACTIFS

Régime de retraite à prestations définies provisionné

Les anciens employés de Mine Reclamation Inc. souscrivent au Régime de pension de retraite des employés de NB Coal Limited. NB Coal Limited a cessé ses activités le 31 décembre 2009 et le régime a pris fin à cette date. Ce régime n'a aucun membre actif. Tous les membres sont des retraités, des survivants et des retraités titulaires de droits à prestations différées. Les actifs et les passifs au titre de ce régime sont évalués au 31 mars 2021. La plus récente évaluation actuarielle effectuée aux fins de capitalisation du Régime de pension de retraite des employés de NB Coal Limited est datée du 1^{er} janvier 2020. L'évaluation avait soulevé le fait que la valeur des actifs du régime dépassait d'environ 1 million de dollars l'obligation au titre des prestations constituées de 5 millions de dollars, par conséquent, un montant a été comptabilisé au poste Autres actifs de l'état consolidé de la situation financière.

12. SOLDES RÉGLEMENTAIRES

Les soldes réglementaires d'Énergie NB se chiffraient à 858 millions de dollars au 31 mars 2021, contre 872 millions de dollars au 31 mars 2020.

Les tableaux suivants présentent l'évolution des comptes de report réglementaires.

	Période de recouvrement restante (en années)	Taux d'intérêt	Solde au 1 ^{er} avril 2019	Soldes établis au cours de l'exercice	Intérêts	Recouvrement	Solde au 31 mars 2020
Centrale nucléaire de Point Lepreau	20	4,77 %	792 \$	– \$	37 \$	(60) \$	769 \$
Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.	21	4,77 %	87	21	4	(16)	96
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction	50	0 %	5	2	–	–	7
			884 \$	23 \$	41 \$	(76) \$	872 \$

	Période de recouvrement restante (en années)	Taux d'intérêt	Solde au 1 ^{er} avril 2020	Soldes établis au cours de l'exercice	Intérêts	Recouvrement	Solde au 31 mars 2021
Centrale nucléaire de Point Lepreau	19	4,56 %	769 \$	– \$	34 \$	(59) \$	744 \$
Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.	20	4,56 %	96	22	4	(15)	107
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction	50	0 %	7	–	–	–	7
			872 \$	22 \$	38 \$	(74) \$	858 \$

Le tableau suivant présente les variations nettes des soldes réglementaires comptabilisées dans l'état du résultat net.

	2021	2020
Report lié à la centrale nucléaire de Point Lepreau	(25) \$	(23) \$
Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.	11	9
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction	–	2
Variation nette des soldes réglementaires	(14) \$	(12) \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

12. SOLDES RÉGLEMENTAIRES (suite)

Remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau

En ce qui a trait au solde réglementaire lié à la remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau, la CESP a autorisé l'établissement d'un actif réglementaire pour inscrire à l'actif les coûts de la période au cours de la période de remise en état. Ces coûts sont ensuite recouverts au moyen des tarifs sur la durée de vie utile restante de la centrale remise en état. Le compte réglementaire d'Énergie NB lié à la remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau comprend les coûts mentionnés ci-après pour la période de remise en état (du 28 mars 2008 au 23 novembre 2012) :

- les coûts non incorporables habituels de la période (déduction faite de tout revenu) engagés par la centrale nucléaire de Point Lepreau;
 - les coûts d'achat de l'énergie de remplacement engagés au cours de la période de remise en état;
- moins
- les coûts inclus dans les tarifs actuels.

Le solde réglementaire est :

- amorti sur la durée de vie utile de la centrale remise en état;
- reflété dans les frais, les tarifs et les droits assumés par les clients (paragraphe 139.4 de la *Loi sur l'électricité*).

Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.

Ce solde réglementaire est lié au règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A. et reflète la décision de la CESP sur la façon dont les avantages du règlement seraient transférés aux clients.

Au cours de l'exercice 2007-2008, Énergie NB a comptabilisé un solde réglementaire lié au règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A. Les avantages du règlement sont :

- amortis sur la durée de vie utile restante (23 ans au moment du règlement, 20 ans au 31 mars 2021) de la centrale de Coleson Cove;
- crédités aux clients en versements échelonnés sur 17 ans (3 ans au 31 mars 2021), tel qu'il a été approuvé par la CESP.

Ce report réglementaire est en position débitrice puisque les avantages nets du règlement sont transférés aux clients plus rapidement qu'ils ne sont comptabilisés par Énergie NB.

Provision pour les fonds utilisés pendant la construction

Au 31 mars 2021, Énergie NB avait un solde réglementaire lié à la provision pour les fonds utilisés pendant la construction au regard des actifs liés au transport. La provision pour les fonds utilisés pendant la construction correspond au montant nominal de la déduction pour amortissement autorisée par la CESP pour une inscription à la base de tarification pendant la période de construction. La provision est calculée mensuellement en fonction des projets de construction en cours qui engendrent des dépenses d'investissement relatives aux immobilisations et est ajoutée au solde réglementaire, un montant compensatoire étant comptabilisé à titre de réduction des charges financières. La provision pour fonds utilisés pendant la construction inscrite à l'actif est établie selon le coût moyen pondéré du capital d'Énergie NB et approuvé par la CESP elle est amortie sur la durée de vie future des actifs connexes. Elle devrait être recouvrable à même le tarif d'accès ouvert au réseau de transport.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

13. DETTE À COURT TERME

Énergie NB emprunte, à des fins temporaires, des fonds auprès de la Province du Nouveau-Brunswick. Au 31 mars 2021, la dette à court terme envers la Province du Nouveau-Brunswick, dont les échéances s'échelonnent du 1^{er} avril 2021 au 30 avril 2021, était de 608 millions de dollars (691 millions de dollars en 2020), et elle était grevée d'un taux d'intérêt moyen pondéré de 0,08 % (1,28 % en 2020).

14. DETTE À LONG TERME

Énergie NB emprunte des fonds auprès de la Province du Nouveau-Brunswick pour financer ses obligations à long terme. Ci-après sont présentés des renseignements à l'égard de la dette à long terme d'Énergie NB ainsi que des éléments suivants :

- les emprunts à long terme à la fin de l'exercice;
- les échéances;
- les taux d'intérêt;
- les frais de gestion du portefeuille de dette;
- les remboursements de principal.

Un rapprochement du solde de la dette à long terme à l'ouverture de l'exercice et à la clôture de l'exercice est présenté ci-après :

Dettes à long terme	
Solde au 1 ^{er} avril 2019	4 609 \$
Remboursements d'emprunts	(450)
Produit de la dette à long terme	645
Profit ou perte de change sur la dette à long terme	21
Solde au 31 mars 2020	4 825
Remboursement d'emprunt	(367)
Produit de la dette à long terme	303
Profit ou perte de change sur la dette à long terme	(27)
Moins la partie courante	(400)
Solde au 31 mars 2021	4 334 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

14. DETTE À LONG TERME (suite)

Le tableau qui suit présente la dette impayée due à la Province du Nouveau-Brunswick.

Date d'émission	Échéance	Taux d'intérêt effectif (%)	Taux d'intérêt nominal (%)	Montant en principal	Montant en principal en dollars canadiens	(Escomptes) primes non amorti(e)s	Montant impayé
1 ^{er} octobre 2013	1 ^{er} mai 2022	8,86 %	8,75 %	100 \$ US	126 \$	– \$	126 \$
1 ^{er} octobre 2013	15 décembre 2029	6,47 %	6,29 %	50	50	(1)	49
1 ^{er} octobre 2013	31 mars 2024	4,67 %	4,67 %	100	100	–	100
1 ^{er} octobre 2013	26 septembre 2035	4,77 %	4,65 %	360	360	3	363
1 ^{er} octobre 2013	26 mars 2037	4,74 %	4,55 %	100	100	(1)	99
1 ^{er} octobre 2013	26 mars 2037	4,98 %	4,55 %	25	25	(1)	24
1 ^{er} octobre 2013	26 septembre 2039	4,86 %	4,80 %	160	160	(1)	159
1 ^{er} octobre 2013	26 septembre 2034	5,49 %	5,00 %	150	150	(1)	149
1 ^{er} octobre 2013	19 mars 2034	7,02 %	5,15 %	50	50	–	50
1 ^{er} octobre 2013	26 septembre 2039	5,46 %	4,80 %	100	100	–	100
1 ^{er} octobre 2013	3 juin 2041	4,87 %	4,80 %	200	200	(2)	198
1 ^{er} octobre 2013	3 décembre 2021	3,44 %	3,35 %	200	200	–	200
1 ^{er} octobre 2013	3 décembre 2021	3,31 %	3,35 %	100	100	–	100
1 ^{er} octobre 2013	3 décembre 2021	3,07 %	3,35 %	100	100	–	100
1 ^{er} octobre 2013	3 juin 2055	3,48 %	3,55 %	150	150	2	152
1 ^{er} octobre 2013	3 juin 2065	3,56 %	3,55 %	200	200	(1)	199
14 juin 2015	3 juin 2024	2,32 %	3,65 %	50	50	2	52
17 décembre 2015	14 août 2045	3,78 %	3,80 %	250	250	8	258
4 mai 2016	3 juin 2022	1,93 %	1,55 %	100	100	–	100
14 août 2016	14 août 2048	3,16 %	3,10 %	200	200	(2)	198
16 juin 2017	14 août 2027	2,42 %	2,35 %	100	100	–	100
26 novembre 2017	14 août 2048	3,21 %	3,10 %	200	200	(4)	196
20 mars 2018	14 août 2027	3,03 %	2,35 %	120	120	(5)	115
30 avril 2018	14 août 2028	3,21 %	3,10 %	100	100	(1)	99
30 juin 2018	14 août 2048	3,33 %	3,10 %	250	250	(10)	240
13 décembre 2018	13 décembre 2023	2,70 %	2,70 %	200	200	–	200
18 janvier 2019	3 juin 2065	3,38 %	3,55 %	60	60	2	62
7 mai 2019	14 août 2050	3,11 %	3,05 %	300	300	(4)	296
29 mai 2019	3 juin 2065	3,01 %	3,55 %	150	150	20	170
2 octobre 2019	3 juin 2065	2,53 %	3,55 %	100	100	27	127
6 décembre 2019	3 juin 2065	2,71 %	2,71 %	50	50	–	50
15 avril 2020	14 avril 2050	2,95 %	3,05 %	150	150	3	153
3 juin 2020	16 octobre 2057	2,34 %	2,34 %	150	150	–	150
Total					4 701 \$	33 \$	4 734 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

14. DETTE À LONG TERME (suite)

Frais de gestion du portefeuille de dette

Énergie NB paie à la Province du Nouveau-Brunswick des frais annuels de gestion du portefeuille de dette se chiffrant à 0,65 % (0,65 % en 2020) du total de la dette à long terme et de la dette à court terme, moins le solde du montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement (note 10), à l'ouverture de l'exercice. Les frais de gestion sont compris à titre de composante des charges financières et sont comptabilisés à titre de charge d'intérêts (se reporter à la note 25).

Remboursements de principal

Les remboursements de principal sur la dette à long terme sont exigibles comme suit :

Exercice clos le	Remboursement de principal
31 mars 2022	400 \$
31 mars 2023	226
31 mars 2024	300
31 mars 2025	50
31 mars 2026	–
Par la suite	3 725
Total	4 701 \$

15. OBLIGATION LOCATIVE

Les obligations locatives représentent l'obligation d'Énergie NB d'effectuer les paiements découlant d'un contrat de location. Les paiements de loyers sont présentés comme des passifs sur une base actualisée. Le tableau qui suit présente un rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture de l'obligation locative.

Solde au 1 ^{er} avril 2019,	7 \$
Entrées (nouveaux contrats de location)	4
Paiements de loyers	(6)
Solde au 31 mars 2020	5
Entrées (nouveaux contrats de location)	31
Paiements de loyers	(6)
Moins : la partie courante de l'obligation locative	(5)
Solde au 31 mars 2021	25 \$

Les passifs au titre de droits d'utilisation ci-dessus comprennent la location de biens de production d'électricité, de matériel informatique ainsi que de divers biens immobiliers, principalement des espaces de stockage et des locaux pour bureaux.

Au cours de l'exercice, aucun produit ni aucune charge n'a été engagé en lien avec les transactions faisant intervenir des paiements de loyers variables, une sous-location, ou une cession-bail.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

15. OBLIGATION LOCATIVE (SUITE)

Au cours de l'exercice, aucun contrat de location n'a répondu à la définition d'immeuble de placement conformément à l'IFRS 16. Énergie NB a inclus des options de renouvellement dans le calcul de l'obligation découlant de certains contrats de location de biens immobiliers.

Le tableau qui suit présente les paiements de loyers minimaux futurs et la valeur actualisée des obligations locatives.

	Un an	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Paiements de loyer minimaux futurs	6 \$	15 \$	14 \$
Valeur actualisée des obligations locatives	5 \$	13 \$	13 \$

Paiements de loyers n'étant pas comptabilisés comme des passifs

Énergie NB a choisi de ne pas comptabiliser d'obligation locative pour les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur (moins de 5 mille dollars américains) ou pour les contrats de location à court terme (durée prévue de 12 mois ou moins). Les paiements découlant de ces contrats de location sont passés en charges selon le mode linéaire. Au cours de l'exercice, des contrats de location à court terme et des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur d'un montant de 2 millions de dollars ont été passés en charges dans l'état consolidé du résultat net au poste Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration.

16. GESTION DU CAPITAL

Énergie NB obtient son capital grâce essentiellement à des emprunts à court et à long terme de la Province du Nouveau-Brunswick aux termes de la *Loi sur les emprunts de la province*. Ce type d'emprunt permet à Énergie NB de profiter de la notation de crédit de la Province du Nouveau-Brunswick. Le ratio d'endettement minimal cible d'Énergie NB en vertu de la *Loi sur l'électricité* est de 80/20.

Le pourcentage de la dette nette par rapport à la structure du capital est ventilé comme suit :

Aux 31 mars	2021	2020
Dette à long terme	4 734 \$	4 825 \$
Dette à court terme	608	691
Total de la dette	5 342	5 516
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	(410)	(593)
Trésorerie	(3)	(3)
Total de la dette nette	4 929	4 920
Résultats non distribués [montants retraités – note 2 f)]	465	469
Cumul des autres éléments du résultat global [montants retraités – note 2 f)]	(148)	(178)
Total du capital	5 246	5 211
Pourcentage de la dette nette dans la structure du capital	94 %	94 %

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

17. PASSIF AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ

Ci-après sont présentés des renseignements sur les passifs au titre du démantèlement d'Énergie NB ainsi que sur les éléments suivants :

- la nature des passifs;
- les hypothèses utilisées pour le calcul des passifs;
- les soldes des passifs à la date de clôture de l'exercice.

Nature des passifs

Le tableau suivant présente les passifs au titre du démantèlement.

Passif	Nature	Renseignements sur le financement
Démantèlement des centrales hydroélectriques et thermiques	Coût du démantèlement des centrales hydroélectriques et thermiques à la fin de leur durée de vie utile.	Le passif n'est pas financé.
Démantèlement de la centrale nucléaire	Coût du démantèlement de la centrale nucléaire à la fin de sa durée de vie utile.	Se reporter à la note 9 pour des renseignements sur le financement de ce passif.
Gestion du combustible nucléaire irradié	Coût de la gestion provisoire et à long terme des grappes de combustible nucléaire irradié générées par la centrale nucléaire.	Se reporter à la note 9 pour des renseignements sur le financement de ce passif.
Chauffe-eau	Coût du retrait des chauffe-eau des résidences de la clientèle.	Le passif n'est pas financé.
Câbles de transport sous-marins alimentant les îles de Fundy	Coût du démantèlement des câbles de 17 km qui alimentent les îles Deer, Campobello et Grand Manan à la fin de leur durée de vie utile. Ce coût comprend les câbles de rechange et les actifs en service.	Le passif n'est pas financé.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

17. PASSIF AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ (suite)

Hypothèses utilisées pour le calcul des passifs

Les principales hypothèses sur lesquelles sont fondés les passifs au titre du démantèlement se détaillent comme suit :

	Démantèlement des centrales hydroélectriques et thermiques	Démantèlement de la centrale nucléaire	Gestion du combustible nucléaire irradié	Chauffe-eau	Câbles de transport sous-marins alimentant les îles de Fundy
Montant des flux de trésorerie estimés requis pour régler le passif pour 2021 en dollars					
- 2021	175 \$	1 136 \$	812 \$	3 \$	29 \$
- 2020	184	1 138	794	3	0
Raison de l'augmentation ou de la diminution des passifs	Dépenses liées au démantèlement et variation du passif découlant de la révision des estimations de coûts et de la modification du calendrier des flux de trésorerie et des taux d'actualisation, facteurs contrebalancés par l'indexation	Variation du passif découlant de la révision des estimations de coûts et de la modification du calendrier des flux de trésorerie, des taux d'actualisation et de l'indexation, facteurs contrebalancés par les dépenses liées au démantèlement	Variation du passif découlant de la révision des estimations de coûts et de la modification du calendrier des flux de trésorerie, des taux d'actualisation et de l'indexation, facteurs contrebalancés par les dépenses liées au démantèlement	Aucune variation	Nouveau passif relatif au démantèlement comptabilisé
Dépenses en trésorerie requises jusqu'à l'an	2049	2078	2188	2036	2060
Taux utilisé pour actualiser les flux de trésorerie					
- 2021	De 0,84 % à 3,52 %	3,98 %	4,41 %	3,35 %	De 2,88 % à 3,42 %
- 2020	De 1,61 % à 3,54 %	4,16 %	4,51 %	3,32 %	0
Taux d'indexation utilisé pour déterminer les passifs au titre du démantèlement	2,0 %	2,0 %	De 1,71 % à 3,38 %	2,0 %	2,0 %

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

17. PASSIF AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ (suite)

Passifs à la clôture de l'exercice

L'historique de chacun des passifs au titre du démantèlement se présente comme suit :

	2021	2020
Passif au titre du démantèlement des centrales hydroélectriques et thermiques		
Solde à l'ouverture de l'exercice	153 \$	134 \$
Plus : modification apportée au taux d'actualisation et aux estimations de coûts	(17)	16
Plus : désactualisation du passif au titre du démantèlement des centrales thermiques	5	5
Moins : dépenses	(3)	(2)
Solde à la clôture de l'exercice	138	153
Passif au titre du démantèlement de la centrale nucléaire		
Solde à l'ouverture de l'exercice	518	426
Plus : modifications apportées au taux d'actualisation et à l'estimation de coûts	32	77
Plus : désactualisation du passif au titre du démantèlement de la centrale nucléaire	22	18
Moins : dépenses	(1)	(3)
Solde à la clôture de l'exercice	571	518
Passif au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié		
Solde à l'ouverture de l'exercice	398	353
Plus : modifications apportées au taux d'actualisation et à l'estimation de coûts	16	36
Plus : désactualisation du passif au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	17	17
Moins : dépenses	(4)	(8)
Solde à la clôture de l'exercice	427	398
Chauffe-eau		
Solde à l'ouverture de l'exercice	3	2
Plus : modifications apportées au taux d'actualisation et à l'estimation de coûts	–	1
Solde à la clôture de l'exercice	3	3
Câbles de transport sous-marins alimentant les îles de Fundy		
Solde à l'ouverture de l'exercice	–	–
Plus : Passif relatif au démantèlement nouvellement comptabilisé	22	–
Solde à la clôture de l'exercice	22	–
Total du passif au titre du démantèlement et de la gestion du combustible nucléaire irradié	1 161 \$	1 072 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Régimes d'avantages sans capitalisation

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sans capitalisation comprennent un programme de retraite anticipée, un programme d'allocations de retraite et d'autres avantages sociaux futurs.

Le tableau suivant présente un sommaire de ces régimes.

	2021	2020
Obligation au titre du programme de retraite anticipée	79 \$	74 \$
Obligation au titre des allocations de retraite	19	17
Obligation au titre d'autres avantages sociaux futurs	32	26
	130	117
Partie courante de l'obligation au titre du programme de retraite anticipée, comptabilisée dans les créditeurs et charges à payer	(4)	(4)
Avantages postérieurs à l'emploi	126 \$	113 \$

Hypothèses

	2021	2020
	(%)	(%)
Taux d'actualisation à l'ouverture de l'exercice	3,80	3,25
Taux d'actualisation à la clôture de l'exercice	3,25	3,80
Taux à long terme d'augmentation de la rémunération	2,50	2,50
Hypothèses relatives à l'augmentation des prestations (en pourcentage de l'indice des prix à la consommation)	2,00	2,00

a. Obligation au titre du programme de retraite anticipée

Énergie NB offre un programme de retraite anticipée sans capitalisation. Par le passé, Énergie NB offrait plusieurs programmes pour inciter les employés à prendre une retraite anticipée. Le programme de retraite anticipée correspond à l'obligation liée à ces coûts.

Obligation au titre des prestations constituées	2021	2020
Solde à l'ouverture de l'exercice	74 \$	81 \$
Charge au titre des avantages sociaux	3	2
Prestations versées	(4)	(4)
(Gain actuariel) perte actuarielle	6	(5)
Solde à la clôture de l'exercice	79 \$	74 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

a. Obligation au titre du programme de retraite anticipée (suite)

Coût	2021	2020
Intérêts sur l'obligation au titre du programme de retraite anticipée	3 \$	2 \$
Total de la charge au titre des avantages de l'exercice	3 \$	2 \$

b. Obligation au titre des allocations de retraite

Énergie NB offre un programme d'allocations de retraite sans capitalisation. Le programme offre un avantage, à savoir une semaine de salaire pour chaque année de service, jusqu'à concurrence de 26 semaines au moment du départ à la retraite. La dernière évaluation actuarielle visant à estimer le passif à ce titre date du 1^{er} avril 2019.

Énergie NB abandonne graduellement les allocations de retraite depuis quelques années. Les employés ont eu la possibilité d'encaisser les allocations accumulées calculées en fonction de leurs années de service. Bon nombre des employés ont saisi cette occasion, ce qui a permis à Énergie NB de réduire l'obligation au titre des prestations constituées et le coût des services rendus.

Obligation au titre des prestations constituées	2021	2020
Solde à l'ouverture de l'exercice	17 \$	17 \$
Charge au titre des avantages sociaux	2	2
Prestations versées	(1)	(1)
(Gain actuariel) perte actuarielle	1	(1)
Solde à la clôture de l'exercice	19 \$	17 \$

Coût	2021	2020
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 \$	1 \$
Intérêts sur l'obligation au titre du programme de retraite anticipée	1	1
Total de la charge au titre des avantages de l'exercice	2 \$	2 \$

c. Obligation au titre d'autres avantages sociaux futurs

Les autres avantages sociaux futurs comprennent les versements futurs au régime d'invalidité de longue durée à l'intention des employés et le régime de retraite à l'intention des membres de la haute direction.

Obligation au titre des prestations constituées	2021	2020
Solde à l'ouverture de l'exercice	26 \$	26 \$
Charge au titre des avantages sociaux	2	2
Prestations versées	(1)	(1)
Perte actuarielle comptabilisée (gain actuariel comptabilisé) dans les autres éléments du résultat global	4	(1)
Perte actuarielle comptabilisée dans le résultat	1	-
Solde à la clôture de l'exercice	32 \$	26 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

c. Obligation au titre d'autres avantages sociaux futurs (suite)

Coût	2021	2020
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 \$	1 \$
Perte actuarielle comptabilisée au cours de l'exercice	1	-
Intérêts sur d'autres avantages postérieurs à l'emploi	1	1
Total de la charge au titre des avantages de l'exercice	3 \$	2 \$

Pertes actuarielles cumulées

Le tableau suivant présente les pertes actuarielles cumulées comptabilisées dans les autres éléments du résultat global pour les régimes de retraite à prestations définies d'Énergie NB :

	2021	2020
Solde à l'ouverture de l'exercice	(66) \$	(73) \$
Gains actuariels liés (pertes actuarielles liées) à l'obligation au titre des prestations constituées		
- Ajustements liés à l'expérience	(11)	7
Solde à la clôture de l'exercice	(77) \$	(66) \$

Régime de retraite multi-employeurs

Les employés d'Énergie NB participent au Régime des retraites dans les services publics du Nouveau-Brunswick (« RRSPNB »), soit un régime de retraite multi-employeurs à risques partagés, tel qu'il est décrit à la note 3. h. L'évaluation actuarielle la plus récente a été achevée en date du 1^{er} janvier 2020 et elle indiquait que la capitalisation du RRSPNB était de 115 % (108 % au 1^{er} janvier 2019). L'évaluation avait soulevé le fait que la valeur des actifs du régime dépassait de 1 072 millions de dollars la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées de 7 281 millions de dollars. La prochaine évaluation est en date du 1^{er} janvier 2021, et elle sera achevée en septembre 2021.

Énergie NB comptabilise ce régime multi-employeurs en tant que régime de retraite à cotisations définies.

Coûts

Aux termes du RRSPNB, les obligations d'Énergie NB se limitent aux cotisations pour les services rendus au cours de l'exercice. Les cotisations totales de tous les employeurs et employés participants se chiffraient à environ 262 millions de dollars (254 millions de dollars au 1^{er} janvier 2020). Les cotisations d'Énergie NB sont comptabilisées dans le résultat net lorsqu'elles sont dues. La charge au titre des avantages des employés liée au RRSPNB comptabilisée dans les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration se présente comme suit :

	2021	2020
Coût des services rendus au cours de l'exercice	30 \$	29 \$

En 2022, Énergie NB prévoit contribuer aux cotisations à la hauteur de 30 millions de dollars.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

19. PROVISIONS AU TITRE D'AUTRES PASSIFS ET DE CHARGES

Un rapprochement des provisions au titre d'autres passifs et de charges à l'ouverture de l'exercice et à la clôture de l'exercice est présenté ci-après :

	Obligation en matière		
	d'environnement	Apports des clients	Total
Provisions au titre d'autres passifs et de charges			
Solde au 1 ^{er} avril 2019	11 \$	36 \$	47 \$
Provisions constituées au cours de l'exercice	1	11	12
Provisions utilisées au cours de l'exercice	(1)	(1)	(2)
Solde au 31 mars 2020	11	46	57
Provisions constituées au cours de l'exercice	–	3	3
Provisions utilisées au cours de l'exercice	(1)	(2)	(3)
Solde au 31 mars 2021	10 \$	47 \$	57 \$

Obligation en matière d'environnement

Énergie NB a un plan à long terme visant à traiter l'écoulement des eaux acides provenant d'une mine inactive. Énergie NB a constaté une obligation en matière d'environnement non financée correspondant à la valeur nette actualisée des coûts futurs prévus selon un taux d'actualisation de 3,35 % (3,32 % en 2020).

Le montant total non actualisé des flux de trésorerie estimés nécessaires pour remplir l'obligation s'élève à 12 millions de dollars.

Apports des clients

Énergie NB a reçu des clients des apports non remboursables pour supporter les frais de construction d'actifs corporels qui serviront à relier ces clients à un réseau public de distribution afin de répondre aux besoins futurs en matière d'énergie. Ces apports sont comptabilisés à titre de produits différés et inscrits dans le résultat net à titre de produits divers comme il est décrit à la note 3. j.

20. PRODUITS

a. Produits tirés de contrats

	2021	2020
Ventes d'électricité	1 763 \$	1 848 \$
Produits des contrats divers	37	42
Total des produits tirés des contrats	1 800 \$	1 890 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

20. PRODUITS (suite)

b. Soldes des contrats

Le tableau qui suit présente des informations sur les créances, les actifs sur contrat et les passifs sur contrat découlant des contrats conclus avec des clients.

	2021	2020
Débiteurs compris dans les clients et autres débiteurs	193 \$	211 \$
Actifs sur contrat – produits non facturés	82	65
Passifs sur contrat compris dans les créditeurs et charges à payer	(47)	(46)

Les actifs sur contrat s'entendent des produits non facturés et sont liés aux droits à une contrepartie à l'égard de l'électricité transférée au consommateur et utilisée par celui-ci, mais qui n'ont pas été facturés à la date de clôture.

Au cours de la période close le 31 mars 2021, les actifs sur contrats ont été dépréciés de néant (1 \$ en 2020). Il y a lieu de se reporter à la note 28 pour obtenir le calcul de la charge de dépréciation au titre des actifs sur contrat. Les actifs sur contrat sont transférés dans les débiteurs lorsque les droits deviennent inconditionnels, ce qui se produit, règle générale, lorsqu'une facture est délivrée au client.

Les passifs sur contrat s'entendent essentiellement des apports des clients qu'Énergie NB reçoit pour couvrir certains frais de construction. Ces passifs sont comptabilisés dans le résultat net à titre de produit divers selon le mode linéaire sur la durée estimée des contrats conclus avec des clients. Lorsque les contrats avec les clients sont perpétuels et que l'actif apporté connexe est utilisé pour fournir des biens ou des services aux clients, la durée du contrat est estimée être équivalente à la durée d'utilité économique de l'actif auquel l'apport est lié. Le montant des apports des clients comptabilisé à titre de produits pour l'exercice clos le 31 mars 2021 s'élève à 2 millions de dollars (1 million de dollars en 2020).

Les produits comptabilisés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021 qui sont liés à des obligations de prestation remplies (ou remplies partiellement) ayant trait à des périodes antérieures se sont établis à néant (néant en 2020).

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

20. PRODUITS (suite)

c. Ventilation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ventilés selon les sources de produits. De plus, les produits tirés des ventes à l'intérieur de la province sont ventilés selon le type de client, les produits tirés des ventes à l'extérieur de la province sont ventilés selon le type de contrat et les produits divers sont ventilés selon les principaux biens et services.

	2021	2020
Ventes d'électricité à l'intérieur de la province		
Résidentiel	669 \$	669 \$
Industriel	312	312
Usage général	276	297
Vente en gros	112	116
Éclairage public	21	21
Non mesurées	5	5
	1 395	1 420
Ventes d'électricité à l'extérieur de la province		
Ventes au Canada		
Contrats à long terme	106	102
Contrats à court terme	29	65
Ventes aux États-Unis		
Contrats à long terme	182	232
Contrats à court terme	28	25
Crédits d'énergie renouvelable à court terme	23	4
	368	428
Total des ventes d'électricité	1 763	1 848
Divers		
Produits liés aux clients	16	18
Raccordements aux poteaux	4	4
Revenus afférents au transport	15	14
Autres produits des contrats	2	6
	37	42
Total des produits tirés des contrats	1 800 \$	1 890 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

21. PRODUITS DIVERS

	2021	2020
Revenus nets afférents au transport	15 \$	14 \$
Produits liés aux clients	16	18
Location des chauffe-eau	22	22
Produits tirés des raccordements aux poteaux	4	4
Autres produits divers	14	18
	71 \$	76 \$

22. FRAIS D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET D'ADMINISTRATION

	2021	2020
Salaires et charges sociales	307 \$	303 \$
Services sous-traités	121	135
Matériel et fournitures	37	33
Véhicules et équipement	24	25
Provision pour pertes	2	4
Autres	17	29
	508 \$	529 \$

Au cours de l'exercice, des subventions publiques d'un montant de 17 millions de dollars (9 millions de dollars en 2020) ont été reçues ou sont à recevoir. De ce montant, une tranche de 15 millions de dollars (8 millions de dollars en 2020) doit être affectée au financement de programmes d'efficacité destinés aux résidents du Nouveau-Brunswick, et une tranche de 2 millions de dollars (1 \$ en 2020) doit être affectée au coût du projet de réseau intelligent de l'Atlantique. Les subventions ont été portées en diminution des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration principalement dans le compte « Autres ».

23. AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	2021	2020
Immobilisations corporelles	304 \$	296 \$
Amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation	5	5
Amortissement des immobilisations incorporelles	8	9
Perte sur la sortie d'actifs	4	8
	321 \$	318 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

24. IMPÔT ET TAXES

	2021	2020
Impôt foncier	24 \$	23 \$
Taxe sur les services publics et sur les emprises	25	24
	49 \$	47 \$

25. CHARGES FINANCIÈRES

	2021	2020
Charge d'intérêts sur la dette à court terme et à long terme	182 \$	211 \$
Désactualisation	44	40
Frais de gestion du portefeuille de dette	32	32
Profit ou perte de change sur la dette à long terme	(39)	21
Charge d'intérêts sur les avantages postérieurs à l'emploi	5	4
Profits ou pertes de change	18	(2)
	242	306
Intérêts inscrits à l'actif pendant la construction	(7)	(7)
	235 \$	299 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

26. PRÊTS ET EMPRUNTS

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre les variations des passifs et les flux de trésorerie liés aux activités de financement :

	Fonds d'amortissement	Dettes à long terme	Obligation locative	Dettes à court terme	Total
Solde au 1^{er} avril 2019	(562) \$	4 609 \$	– \$	897 \$	4 944 \$
Changements issus des flux de trésorerie de financement					
Versements dans le fonds d'amortissement	(49)	–	–	–	(49)
Remboursements depuis le fonds d'amortissement	61	–	–	–	61
Augmentation de la dette à court terme	–	–	–	(206)	(206)
Produit de la dette à long terme	–	645	–	–	645
Remboursement d'emprunts	–	(450)	–	–	(450)
Remboursements de principal sur l'obligation liée à des contrats de location-financement	–	–	(6)	–	(6)
Total des changements issus des flux de trésorerie de financement	12	195	(6)	(206)	(5)
Autres changements					
Bénéfices découlant du fonds d'amortissement	(22)	–	–	–	(22)
(Profits) pertes de change	(21)	21	–	–	–
Entrées d'actifs	–	–	12	–	12
Inscription découlant de la transition au titre des contrats de location	–	–	(1)	–	(1)
Total des autres changements	(43)	21	11	–	(11)
Solde au 31 mars 2020	(593)	4 825	5	691	4 928
Changements issus des flux de trésorerie de financement					
Versements dans le fonds d'amortissement	(49)	–	–	–	(49)
Remboursements depuis le fonds d'amortissement	230	–	–	–	230
(Diminution) de la dette à court terme	–	–	–	(83)	(83)
Produit de la dette à long terme	–	303	–	–	303
Remboursements d'emprunts	–	(367)	–	–	(367)
Remboursements de principal sur l'obligation liée à des contrats de location-financement	–	–	(6)	–	(6)
Total des changements issus des flux de trésorerie de financement	181	(64)	(6)	(83)	28
Autres changements					
Bénéfices découlant du fonds d'amortissement	(16)	–	–	–	(16)
(Profits) pertes de change	18	(27)	–	–	(9)
Entrées d'actifs	–	–	31	–	31
Total des autres changements	2	(27)	31	–	6
Solde au 31 mars 2021	(410) \$	4 734 \$	30 \$	608 \$	4 962 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

27. INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier (note 3. n.) correspond à tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre entité (p. ex., débiteurs et créditeurs).

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La juste valeur d'un instrument financier à une date déterminée (y compris la juste valeur des contrats à terme utilisés à des fins de couverture et d'autres positions sur des dérivés) reflète notamment les écarts entre les modalités contractuelles de l'instrument et les modalités qui sont actuellement d'usage sur le marché.

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs comportant trois niveaux.

Niveau 1 : L'établissement de la juste valeur repose sur des données d'entrée correspondant aux prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : L'établissement de la juste valeur repose sur des données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif financier concerné, soit directement ou indirectement. Ces données d'entrée comprennent les prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers similaires, les prix cotés d'instruments similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs et des données d'entrée observables autres que les prix cotés d'un instrument. Il s'agit de données d'entrée qui sont tirées essentiellement de données de marché observables ou autres données ou qui sont étayées par elles.

Niveau 3 : L'établissement de la juste valeur repose sur des modèles d'évaluation utilisant des données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables. Les données d'entrée non observables correspondent aux hypothèses subjectives que les intervenants du marché pourraient utiliser pour apprécier un placement. Les placements classés au niveau 3 comprennent les placements en biens immobiliers et en infrastructures de sociétés fermées. Les évaluations des biens immobiliers et des infrastructures sont présentées par les gestionnaires de fonds et reposent sur l'évaluation des placements sous-jacents, dont les données d'entrée telles que les coûts, les résultats d'exploitation, les taux de capitalisation, les flux de trésorerie futurs actualisés et des données comparables fondées sur le marché.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'analyse de sensibilité, il faut se reporter à la section sur le risque de marché de la note 28, « Gestion du risque lié aux instruments financiers ».

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

27. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur des instruments financiers (suite)

Le tableau suivant présente un sommaire des instruments financiers en circulation d'Énergie NB.

		31 mars 2021		31 mars 2020	
	Niveau	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers					
Trésorerie	1	3 \$	3 \$	3 \$	3 \$
Débiteurs	1	272	272	279	279
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	2-3	843	843	755	755
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	1	410	410	593	593
Actifs dérivés	2	8	8	46	46
Total des actifs financiers		1 536	1 536	1 676	1 676
Passifs financiers					
Dettes à court terme	1	608	608	691	691
Créditeurs et charges à payer	1	320	320	295	295
Intérêts courus sur la dette à court terme et à long terme	1	33	33	42	42
Dettes à long terme	2	4 734	5 189	4 825	5 403
Passifs dérivés	2	48	48	126	126
Total des passifs financiers	–	5 743 \$	6 198 \$	5 979 \$	6 557 \$

Les fonds de placement au titre du secteur nucléaire fluctueront en raison des variations de la juste valeur des placements.

La hiérarchie des justes valeurs des fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié se présente comme suit.

Hiérarchie	2021	2020
Niveau 2	720 \$	651 \$
Niveau 3	123	104
	843 \$	755 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

27. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Transferts entre les niveaux 1 et 2

Aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 n'a eu lieu en 2021.

Niveau 3 de la juste valeur : évolution des placements

Les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié renferment des placements évalués à la juste valeur de niveau 3. L'évolution des placements dont la juste valeur se situe au niveau 3 se présente comme suit.

Solde au 1 ^{er} avril 2019	80 \$
Acquisitions	27
Ventes	(7)
Profits comptabilisés dans le résultat net	4
Solde au 31 mars 2020	104
Acquisitions	36
Ventes	(19)
Profits comptabilisés dans le résultat net	2
Solde au 31 mars 2021	123 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

27. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Sommaire des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan. Le tableau suivant présente le classement des justes valeurs des instruments financiers dérivés aux 31 mars.

	31 mars 2021				31 mars 2020			
	Unité de mesure	Durée à l'échéance (mois)	Acquisitions visées par des engagements (en millions)	Prix moyen pondéré		Acquisitions visées par des engagements (en millions)	Prix moyen pondéré	
Dérivés de change ¹⁾	USD	75	477,5	1,30	\$ CAD	447,8	1,30	\$ CAD
Dérivés liés au prix du mazout lourd ²⁾	barils	22	0,4	50,40	USD	0,5	61,36	USD
Dérivés liés au prix du gaz naturel ³⁾	GJ	67	45,7	2,33	CAD	3,2	1,86	CAD
Dérivés liés au prix du charbon ⁴⁾	MT	11	–	–		0,4	68,95	USD
Dérivés liés au prix de l'électricité ⁵⁾	MWh	69	7,3	42,10	USD	6,5	46,68	USD
Dérivés liés à l'uranium ⁶⁾	LB	11	0,2	32,65	\$ USD	0,3	31,06	\$ USD

- 1) Énergie NB couvre son exposition au risque de change découlant de ses besoins nets prévus en matière de dollars américains en concluant des contrats à terme portant sur l'échange de dollars canadiens contre des dollars américains.
- 2) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations du prix du mazout lourd.
- 3) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations du prix du gaz naturel.
- 4) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations du prix du charbon.
- 5) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations des prix de l'électricité au moyen de contrats de vente et d'achat.
- 6) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations des prix de l'uranium.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

27. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Rapprochement des dérivés selon l'état de la situation financière

Le tableau suivant présente un sommaire de la position des instruments financiers dérivés comptabilisés dans l'état de la situation financière au 31 mars 2021. Cette position peut inclure :

- la juste valeur des instruments dérivés constitutifs de relations de couverture;
- la juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

L'incidence des instruments financiers dérivés sur l'actif net au 31 mars 2021 correspondait à la somme de (40) millions de dollars, dont une tranche de (5) millions de dollars se rapportait aux résultats non distribués et (35) millions de dollars se rapportaient au cumul des autres éléments du résultat global.

	Contrats de change	Contrats liés au prix du gaz naturel	Contrats liés au prix de l'électricité	Contrats liés au prix du mazout lourd	Contrats liés au prix du charbon	Total	Total pour 2020
Actifs dérivés courants	– \$	1 \$	– \$	4 \$	– \$	5 \$	24 \$
Actifs dérivés non courants	2	–	–	1	–	3	22
Passifs dérivés courants	(14)	–	(3)	–	(2)	(19)	(91)
Passifs dérivés non courants	(7)	(3)	(19)	–	–	(29)	(35)
Total des actifs (passifs)	(19) \$	(2) \$	(22) \$	5 \$	(2) \$	(40) \$	(80) \$

Incidence des instruments financiers sur les capitaux propres

a. Instruments financiers dérivés non admissibles à la comptabilité de couverture

Le tableau suivant illustre l'effet sur les résultats non distribués des instruments dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

	Contrats de change	Contrats de gestion du risque lié au prix de l'électricité	Contrats de gestion du risque lié au prix du mazout lourd	Contrats liés au prix du charbon	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2019	2 \$	(3) \$	1 \$	– \$	– \$
Incidence des ajustements à la valeur de marché	2	(4)	(2)	–	(4)
Inefficacité de la couverture	–	(2)	–	–	(2)
Règlements	1	(1)	1	–	1
Solde au 31 mars 2020	5	(10)	–	–	(5)
Incidence des ajustements à la valeur de marché	(10)	17	4	2	13
Inefficacité de la couverture	–	1	–	–	1
Règlements	3	(10)	(4)	(3)	(14)
Solde au 31 mars 2021	(2) \$	(2) \$	– \$	(1) \$	(5) \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

27. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

b. Incidence des instruments financiers sur le cumul des autres éléments du résultat global

L'incidence des instruments financiers sur le cumul des autres éléments du résultat global se compose :

- de la juste valeur des instruments financiers dérivés admissibles à la comptabilité de couverture;
- du règlement des contrats de swap de taux d'intérêt qui est amorti sur la durée de vie de la dette correspondante.

Le tableau suivant illustre l'incidence des couvertures de flux de trésorerie sur le cumul des autres éléments du résultat global.

	Contrats de change	Contrats de gestion du risque lié au prix du gaz naturel	Contrats de gestion du risque lié au prix de l'électricité	Contrats de gestion du risque lié au prix du mazout lourd	Contrats de gestion du risque lié au prix du charbon	Contrats de gestion du risque lié au prix de l'uranium	Cumul des autres éléments du résultat global – Instruments financiers dérivés
Solde au 1 ^{er} avril 2019	18 \$	– \$	(16) \$	1 \$	– \$	(2) \$	1 \$
Incidence des ajustements à la valeur de marché	36	–	(186)	(21)	(9)	–	(180)
Inefficacité de la couverture	–	–	2	–	–	–	2
Reclassement dans le résultat des dérivés réglés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(13)	–	114	–	–	1	102
Solde au 31 mars 2020	41	–	(86)	(20)	(9)	(1)	(75)
Incidence des ajustements à la valeur de marché	(62)	(1)	31	20	8	1	(3)
Inefficacité de la couverture	–	–	(1)	–	–	–	(1)
Reclassement dans le résultat des dérivés réglés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	4	(1)	36	5	–	–	44
Solde au 31 mars 2021	(17) \$	(2) \$	(20) \$	5 \$	(1) \$	– \$	(35) \$

28. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Énergie NB est exposée à plusieurs risques découlant de l'utilisation d'instruments financiers. Énergie NB est ou pourrait être assujettie à certains risques, dont le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Le conseil d'administration a l'entière responsabilité de l'établissement et de la surveillance du cadre de gestion des risques d'Énergie NB. Les stratégies de gestion des risques liés aux instruments financiers pourraient exposer Énergie NB à des profits ou des pertes, mais elles favorisent la stabilisation des flux de trésorerie futurs, diminuent la volatilité des résultats d'exploitation et améliorent la résistance financière globale. Les risques et l'approche d'Énergie NB pour les gérer sont décrits ci-après.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

28. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière qui découle de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations en vertu des modalités d'un instrument financier.

Gestion du risque de crédit

Afin de gérer le risque de crédit, Énergie NB :

- effectue des évaluations exhaustives des contreparties avant d'octroyer un crédit;
- surveille activement et régulièrement la santé financière de ses principales contreparties ainsi que son exposition potentielle au risque connexe.

Le tableau suivant présente un sommaire de la juste valeur des instruments financiers d'Énergie NB qui l'exposent au risque de crédit :

	Juste valeur pour 2021	Juste valeur pour 2020
Actifs financiers		
Trésorerie	3 \$	3 \$
Débiteurs	272	279
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	843	755
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	410	593
Actifs dérivés	8	46
	1 536 \$	1 676 \$

Trésorerie

Le risque de crédit lié à la trésorerie est considéré comme faible, car les fonds sont déposés auprès de banques à charte canadiennes.

Débiteurs

Les débiteurs consistent principalement en une combinaison de sommes à recevoir de clients résidentiels et commerciaux de l'intérieur et de l'extérieur de la province. Afin de réduire le risque de crédit, Énergie NB surveille les créances impayées et s'efforce de recouvrer les montants en souffrance.

Les clients sont tenus aux termes de certains contrats d'instruments financiers dérivés d'offrir à Énergie NB une garantie par nantissement lorsque la juste valeur de l'obligation dépasse la limite de crédit.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

28. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Débiteurs (suite)

Le tableau qui suit présente de l'information au sujet de l'exposition au risque de crédit et des pertes sur créances attendues à l'égard des créances et des produits non facturés attribuables aux clients individuels au 31 mars 2021.

	Taux moyen pondéré des pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes
Comptes clients			
En règle	0,58 %	184 \$	1 \$
De 31 à 60 jours	12,23 %	5	–
De 61 à 90 jours	60,96 %	1	1
De 91 à 365 jours	32,10 %	3	1
Plus de 365 jours	– %	–	–
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues		(4)	–
		189	3
Produits non facturés	1,50 %	82	1
Autres débiteurs		1	–
		272 \$	4 \$

Les taux de pertes reposent sur les historiques des pertes de crédit réelles et sont ajustés pour tenir compte des écarts entre la conjoncture économique actuelle et la conjoncture économique passée. Énergie NB continue de surveiller la pandémie de COVID-19 et son incidence sur la perte de crédit attendue. La perte de crédit attendue a été ajustée pour refléter les hypothèses actuelles sur les défauts de paiement prévus des clients découlant de la pandémie. Le niveau des défauts de paiements des clients prévus établi par Énergie NB au cours de l'exercice précédent n'a pas été atteint et une réduction du délai moyen de recouvrement des ventes a été constatée, laquelle a été reflétée dans les hypothèses. Il n'y a aucune perte sur créances attendues au titre des ventes à l'extérieur de la province et des produits de transport à recevoir puisqu'il n'y a eu aucune radiation importante et qu'il n'y a aucune radiation importante attendue.

La correction de valeur pour pertes de crédit attendue est examinée régulièrement et est fondée sur l'estimation des comptes impayés qui risquent d'être irrécouvrables.

La variation de la perte de crédit attendue au cours des exercices indiqués à l'égard des débiteurs et des actifs sur contrat est présentée dans le tableau qui suit :

Rapprochement de la perte de crédit attendue	2021	2020
Solde au 1 ^{er} avril	5 \$	4 \$
Montants radiés	(3)	(3)
Évaluation nette de la correction de valeur pour perte	3	5
Recouvrement de mauvaises créances au cours de l'exercice	(1)	(1)
Solde au 31 mars	4 \$	5 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

28. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Débiteurs (suite)

Concentration du risque de crédit

Aucune concentration importante du risque de crédit n'existe en ce qui a trait aux débiteurs, car ceux-ci sont répartis entre de nombreux clients à l'intérieur et à l'extérieur de la province. Dans certains cas, Énergie NB demande des dépôts ou exige des lettres de crédit.

Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement

Chaque année, Énergie NB doit verser 1 % du montant de sa dette impayée dans un fonds d'amortissement administré par la Province du Nouveau-Brunswick. Ces versements sont investis dans de la trésorerie et des titres à revenu fixe et sont gérés par la Province du Nouveau-Brunswick. Cette somme lui sera remise par la Province à l'échéance de la dette émise correspondante.

Concentration du risque de crédit

Au 31 mars 2021, il y avait une forte concentration du risque de crédit lié au montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement du fait que la créance se rapporte à une seule contrepartie. Étant donné que la Province du Nouveau-Brunswick, laquelle est l'actionnaire d'Énergie NB, est la contrepartie, le risque de crédit qui y est associé est considéré comme faible. La Province du Nouveau-Brunswick assume le risque de crédit lié aux placements.

Actifs dérivés

Énergie NB conclut des opérations sur instruments financiers dérivés seulement avec des contreparties qui ont un haut degré de solvabilité. Toutes les contreparties liées aux positions en cours d'Énergie NB ont une cote de crédit de première qualité qui leur a été attribuée par une agence de notation externe.

Énergie NB :

- surveille les limites de crédit des contreparties de façon régulière;
- exige des garanties lorsque l'exposition dépasse les limites de crédit attribuées.

Concentration du risque de crédit

Au 31 mars 2021, il y avait une concentration du risque de crédit lié aux actifs dérivés, car la majeure partie du solde des actifs dérivés est liée à un petit nombre de contreparties. Cependant, comme la majeure partie du montant est liée à des banques à charte canadiennes et à d'autres institutions financières reconnues, le risque de crédit qui y est associé est considéré comme faible.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

28. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié

Énergie NB limite son risque de crédit lié aux placements obligataires compris dans les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié ainsi qu'au fonds en fiducie au titre de la gestion des déchets de combustible nucléaire. Le portefeuille actuel est composé de titres de première qualité assortis d'une note BBB ou plus pour les titres à long terme et d'une note R-1 pour les titres de créance à court terme. Le tableau suivant illustre l'exposition au risque de crédit maximal selon les notes de première qualité.

Exposition au risque de crédit maximal	AAA	AA	A	BBB	R-1	Autres	Total	Total en 2020
Fonds au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	7 \$	10 \$	8 \$	6 \$	4 \$	3 \$	38 \$	29 \$
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire	32	42	29	20	9	5	137	119
Fonds au titre de la gestion des déchets de combustible nucléaire	46	64	47	34	1	1	193	180
	85 \$	116 \$	84 \$	60 \$	14 \$	9 \$	368 \$	328 \$

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque que le bénéfice ou la valeur des instruments financiers d'Énergie NB varie en raison des fluctuations des prix du marché.

Énergie NB est exposée à divers risques liés aux prix du marché, tels que les variations :

- des taux de change;
- des taux d'intérêt;
- des prix des marchandises;
- des taux de capitalisation applicables aux biens immobiliers de sociétés fermées;
- des variations des valeurs liquidatives par part des titres de capitaux propres de sociétés fermées;
- des évaluations dans les fonds d'infrastructure.

Énergie NB gère l'exposition aux cours de change, aux taux d'intérêt et aux prix des marchandises au moyen de contrats à terme et d'autres instruments dérivés conformément aux politiques approuvées par le conseil. La pandémie de COVID-19 et les perturbations qu'ont subies les entreprises ont entraîné un ralentissement économique qui s'est traduit par une volatilité accrue sur les marchés. La juste valeur des placements de niveau 1 et de niveau 2 et des placements de niveau 3 dans les infrastructures, l'immobilier et les titres de participation de sociétés fermées et les justes valeurs au 31 mars 2021 reflètent les taux et les prix du marché à cette date.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

28. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché (suite)

Les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié sont gérés par la Société de gestion des placements Vestcor et sont investis dans des fonds en fiducie à participation unitaire et dans des participations directes dans des placements en biens immobiliers et en infrastructures de sociétés fermées. Le fonds en fiducie au titre de la gestion des déchets de combustible nucléaire est investi dans des fonds en fiducie à participation unitaire de la SGPNB. Les fonds en fiducie à participation unitaire de la SGPNB investissent dans des titres à revenu fixe et des actions de sociétés canadiennes et étrangères. Ils sont assujettis au risque de marché, et leur valeur fluctuera en raison de la variation des prix du marché. Ces fonds visent à couvrir les dépenses prévues découlant des obligations liées au démantèlement de la centrale nucléaire et à la gestion du combustible nucléaire irradié. La nature des placements et le niveau de risque de marché s'expliquent par la durée à long terme du passif y afférent.

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité qui porte sur l'incidence, en dollars, de petites variations de divers taux et prix du marché. Les montants présentés sont fondés sur les instruments financiers existants au 31 mars 2021.

	Incidence sur le bénéfice	Incidence sur les autres éléments du résultat global
Taux de change et taux d'intérêt		
Variation de 1 % du taux de change CAD/USD	1 \$	4 \$
Variation de 0,25 % des taux de la dette à court terme	2	-
Variation de 1 % du rendement des placements	27	-
Prix des marchandises		
Variation de 5 \$/b du prix du mazout lourd	-	2
Variation de 1 \$/GJ du prix du gaz naturel	-	46
Variation de 5 \$/LB du prix de l'uranium	-	1
Variation de 5 \$/MWh du prix de l'électricité	-	36
Placements en biens immobiliers de sociétés fermées, en infrastructures de sociétés fermées et en titres de capitaux propres de sociétés fermées		
Variation de 0,25 % du taux d'actualisation	4	-
Fourchette des évaluations de l'infrastructure	4 \$	- \$

En ce qui a trait aux infrastructures de sociétés fermées, la donnée la plus importante dans le calcul de la juste valeur des placements de niveau 3 est le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie futurs prévus. Dans le cas des placements détenus dans des fonds gérés, les hypothèses sur le taux d'actualisation ne sont pas facilement accessibles. Le tableau ci-dessus présente l'incidence sur le bénéfice en fonction de la différence entre la juste valeur estimée des fonds entre le haut et le bas de la fourchette des valeurs possibles.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

28. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'Énergie NB éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières liées aux passifs financiers ou qu'elle ne soit pas en mesure de respecter ces obligations.

Énergie NB prévoit ses besoins en matière de financement de façon régulière afin d'être en mesure de planifier et de financer ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance. Le tableau suivant présente un sommaire des échéances contractuelles des passifs financiers d'Énergie NB au 31 mars 2021 et pour les exercices ultérieurs :

Passif financier	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Calendrier des flux de trésorerie contractuels				
			Moins de 2 mois	De 2 à 12 mois	2023	De 2024 à 2026	2027 et par la suite
Dettes à court terme	608 \$	608 \$	608 \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Créditeurs et charges à payer	320	320	320	–	–	–	–
Intérêts courus	33	33	7	26	–	–	–
Passifs dérivés	48	48	9	10	13	12	4
Dettes à long terme	4 734	4 701	–	400	226	350	3 725
Charge d'intérêts sur la dette à long terme	–	3 387	8	167	156	426	2 630
	5 743 \$	9 097 \$	952 \$	603 \$	395 \$	788 \$	6 359 \$

Énergie NB estime avoir accès à un financement suffisant pour remplir ses obligations financières.

29. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées comprennent :

- la Province du Nouveau-Brunswick, comme il est mentionné à la note 1;
- la Société de solutions énergétiques du Nouveau-Brunswick, qui est une société d'État provinciale.

Société de solutions énergétiques du Nouveau-Brunswick

La Province du Nouveau-Brunswick a reçu 200 actions de catégorie A entièrement participatives avec droit de vote de Société de solutions énergétiques du Nouveau-Brunswick, et Énergie NB a reçu 100 actions de catégorie B non participatives avec droit de vote d'un montant symbolique. Énergie NB ne peut recevoir de dividende à moins ou jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'actions de catégorie A émises et en circulation. Énergie NB n'a pas de contrôle ou d'influence importante sur Société de solutions énergétiques du Nouveau-Brunswick. Le placement dans Société de solutions énergétiques du Nouveau-Brunswick est inscrit à titre d'instrument financier et est comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net, montant qui ne s'écarte pas de manière importante de son coût de 1 \$, qui est comptabilisé dans les autres actifs.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

29. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement

Au 31 mars 2021, le montant à recevoir de la Province du Nouveau-Brunswick au titre du fonds d'amortissement s'élevait à 410 millions de dollars, contre 593 millions de dollars en 2020 (note 10).

Dette

Énergie NB a une dette exigible par la Province du Nouveau-Brunswick (notes 13 et 14).

Paievements à la Province du Nouveau-Brunswick

Au cours de l'exercice, Énergie NB a payé à la Province du Nouveau-Brunswick des impôts fonciers ainsi que des taxes sur les services publics et les emprises de 49 millions de dollars, comparativement à 47 millions de dollars en 2020 (note 24).

Rémunération des principaux dirigeants et des membres du conseil d'administration

La rémunération versée ou à verser aux principaux dirigeants (définis comme étant les membres de la haute direction) et aux membres du conseil d'administration s'établit comme suit :

	2021	2020
Salaires et avantages du personnel à court terme	4 \$	5 \$
Charges au titre des avantages postérieurs à l'emploi	1	2
	5 \$	7 \$

30. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

Ci-après sont présentés des renseignements sur les engagements, les éventualités et les garanties en cours au sein d'Énergie NB.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027 et par la suite
Contrats relatifs au combustible	151 \$	135 \$	135 \$	98 \$	85 \$	1 027 \$
Fonds engagés	88	39	31	—	—	—
Contrats de location simple	1	1	—	—	—	—
Autres engagements	13	11	9	9	5	28
	253 \$	186 \$	175 \$	107 \$	90 \$	1 055 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

30. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES (suite)

Contrats d'achat d'électricité

Énergie NB a conclu des contrats d'achat d'électricité afin de pouvoir acheter de l'électricité à des tarifs préétablis. Ces contrats sont évalués afin de déterminer s'ils comprennent des contrats de location qui confèrent à Énergie NB le droit d'utiliser les immobilisations corporelles liées à un projet pour ultérieurement recevoir des versements. Ces contrats sont classés soit à titre de contrats de location-financement ou de contrats de location simple. Étant donné que selon les contrats d'achat d'électricité qu'Énergie NB a conclu, la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété ne lui est pas transférée, tous ces contrats sont comptabilisés en tant que contrats de location simple. Ces contrats sont présentés dans le tableau suivant :

Durée du contrat	Échéance	Quantité d'énergie visée	Portée du contrat d'achat
7 ans	2026	90 MW	90 MW de l'énergie électrique d'une centrale éolienne d'une capacité totale de 99 MW.
5 ans	2023	42 MW	Toute l'énergie électrique produite par une centrale éolienne.
20 ans	2024	90 MW	Toute la capacité et l'énergie électrique produites par une centrale de cogénération.
30 ans	2027	38,5 MW	Toute la capacité et l'énergie électrique produites par une centrale de cogénération.
20 ans	2029	48 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
20 ans	2029	51 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
20 ans	2032	8,8 MW	Toute la capacité des centrales ainsi que l'énergie et les attributs environnementaux qu'elles génèrent.
25 ans	2033	96 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
25 ans	2034	45 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
25 ans	2035	54 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
25 ans	2035	17 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
25 ans	2044	18 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
30 ans	2049	20 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.

Énergie NB a conclu un contrat d'achat d'électricité et commencera l'achat d'électricité lorsque la construction de la centrale sera terminée. La date d'achèvement prévu était le 31 décembre 2020. Selon les modalités du contrat, Énergie NB s'est engagée à acheter annuellement 20 MW d'énergie électrique d'une centrale éolienne pour une période de 30 ans se terminant en 2050.

Énergie NB a conclu une entente de vente d'énergie et de cession de droits de transport qui vient à expiration en 2040. Énergie NB s'est engagée à acheter 2 millions de MWh par année au prix du marché en vigueur au moment de l'achat.

Contrat de gypse

Énergie NB a conclu un contrat de 21,5 ans échéant en 2026 et portant sur la livraison de quantités prédéterminées de gypse synthétique à un tiers. En cas d'insuffisance de la production, le tiers devra être indemnisé par Énergie NB. L'indemnisation est calculée en fonction du prix fixe de la quantité de gypse déterminée contractuellement. Le prix fixe est indexé annuellement selon l'indice des prix à la consommation.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

30. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES (suite)

Programme d'achat d'énergie renouvelable auprès d'importants clients industriels

Énergie NB achète de l'électricité de sources renouvelables, comme l'énergie de biomasse et l'énergie électrique au fil de l'eau, auprès d'importants clients industriels admissibles qui exploitent des centrales qui produisent de l'électricité d'origine renouvelable situées au Nouveau-Brunswick.

Le programme est inclus dans le règlement relatif à la norme d'inclusion des énergies renouvelables de la *Loi sur l'électricité*. Quatre contrats sont actuellement en place relativement au programme. Du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, 432 GWh d'énergie renouvelable admissible ont été achetés dans le cadre de ce programme.

Le programme d'achat d'énergie renouvelable auprès d'importants clients industriels permet à Énergie NB d'acheter de l'électricité d'origine renouvelable produite par ses principaux clients à un taux fixe. Cette électricité produite à partir de sources renouvelables contribuera à l'atteinte des cibles établies par la Province du Nouveau-Brunswick en matière d'énergie renouvelable.

Actions en justice

Énergie NB peut, de temps à autre, être partie à diverses actions en justice, réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal des activités. Selon les estimations raisonnables d'Énergie NB, celles-ci ne devraient pas avoir d'incidence défavorable significative sur sa situation financière.



Aperçu statistique

Énoncé de la production¹

(en millions de kWh)

	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Énergie hydroélectrique	2 652	2 700	2 292	2 541	2 848
Énergie thermique	2 196	3 118	4 001	3 620	3 992
Énergie nucléaire	4 399	5 404	5 220	5 531	4 860
Turbines à combustion	793	14	3	6	2
Achats	8 714	8 417	6 683	6 511	6 206
Production et achats bruts	18 754	19 653	18 199	18 209	17 908
Service de poste	540	627	664	664	658
Production et achats nets	18 214	19 026	17 535	17 545	17 250
Pertes – transformateur et transport	610	588	611	532	518
Total de l'énergie disponible	17 604	18 438	16 924	17 013	16 732

Énoncé des ventes

(en millions de kWh)

	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Vente en gros	1 159	1 219	1 262	1 215	1 225
Industriel	4 199	4 285	4 125	4 479	4 315
Usage général	2 152	2 313	2 371	2 332	2 320
Résidentiel	5 159	5 236	5 384	5 100	5 134
Éclairage public	44	44	44	44	45
Total des ventes d'énergie à l'intérieur de la province	12 713	13 097	13 186	13 170	13 039
Interconnexions	4 576	5 049	3 373	3 491	3 360
Ventes totales	17 289	18 146	16 559	16 661	16 399
Pertes de distributions	315	292	345	352	333
Total de l'énergie distribuée et vendue	17 604	18 438	16 904	17 013	16 732

¹ Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin de se conformer aux résultats de l'exercice en cours.

Énoncé des revenus¹

(en millions)

	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Vente en gros	112 \$	116 \$	119 \$	113 \$	112 \$
Industriel	312	312	302	333	315
Usage général	276	297	299	292	289
Résidentiel	669	669	671	638	628
Éclairage public	26	26	25	26	25
Total des ventes d'énergie à l'intérieur de la province	1 395	1 420	1 416	1 402	1 369
Interconnexions	368	428	293	265	251
Ventes d'énergie	1 763	1 848	1 709	1 667	1 620
Divers	71	76	87	84	76
Total des revenus	1 834 \$	1 924 \$	1 796 \$	1 751 \$	1 696 \$

Énoncé des revenus de la production à l'intérieur de la province¹

(en millions de kWh)

	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Énergie hydroélectrique	2 280	2 501	2 184	2 318	2 685
Charbon et coke de pétrole	1 412	1 774	2 855	2 517	2 753
Gaz naturel	753	286			
Mazout lourd et diesel	200	44	234	286	266
Énergie nucléaire	3 894	4 814	4 636	4 922	4 315
Achats	4 984	4 454	4 211	3 948	3 780
Production et achats nets	13 523	13 873	14 120	13 991	13 799
Pertes – transformateur et transport	610	588	631	532	518
Total de l'énergie disponible	12 913	13 285	13 489	13 459	13 281

Statistiques d'exploitation

	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Lignes de transport, en kilomètres	6 875	6 905	6 905	6 900	6 865
Lignes de distribution, en kilomètres	21 434	21 358	21 274	21 215	21 121
Clients résidentiels	335 449	331 135	328 968	327 281	325 329
Clients industriels	1 814	1 805	1 776	1 747	1 745
Clients d'usage général	27 041	26 787	26 629	26 377	26 025
Clients non mesurés	2 770	2 786	2 842	2 833	2 819
Clients directs	367 074	362 513	360 215	358 238	355 918
Clients indirects	45 710	47 381	45 251	45 230	45 248
Total des clients	412 784	409 894	405 466	403 468	401 166
Postes réguliers	2 576	2 569	2 529	2 497	2 462
Postes temporaires	109	109	83	85	81
Total des postes	2 685	2 678	2 612	2 582	2 543

¹ Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin de se conformer aux résultats de l'exercice en cours

Énoncé des revenus¹

(en millions de dollars)

	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Ventes d'énergie à l'intérieur de la province	1 395 \$	1 420 \$	1 416 \$	1 402 \$	1 369 \$
Ventes d'énergie à l'extérieur de la province	368	428	293	265	251
Revenus divers	71	76	87	84	76
Combustible et achats d'électricité	(802)	(777)	(761)	(727)	(702)
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	(508)	(529)	(493)	(474)	(483)
Amortissement des immobilisation corporelles et incorporelles	(321)	(318)	(271)	(253)	(233)
Impôt et taxes	(49)	(47)	(45)	(44)	(43)
Charges financières	(235)	(299)	(287)	(264)	(280)
Fonds d'amortissement et autres revenus de placement	(4)	46	37	17	34
Évaluation à la Valeur de marché des placements à la juste valeur par les biais du résultat net	95	(4)	54	30	50
Variations nettes des soldes réglementaires	(14)	(12)	(10)	(13)	(12)
(Perte nette) bénéfice net	(4) \$	(16) \$	20 \$	23 \$	27 \$

Bilan sommaire au 31 mars¹

(en millions de dollars)

Actifs

	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Actifs courants	522 \$	546 \$	555 \$	434 \$	444 \$
Immobilisations corporelles	4 741	4 679	4 495	4 337	4 280
Autres actifs non courants	1 313	1 420	1 393	1 275	1 235
Total des actifs	6 576	6 645	6 443	6 046	5 959
Soldes réglementaires	858	872	884	894	1 009
Total des actifs et soldes réglementaires	7 434 \$	7 517 \$	7 327 \$	6 940 \$	6 968 \$

Passif et capitaux propres

	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Passifs courants	1 385 \$	1 500 \$	1 702 \$	1 608 \$	1 708 \$
Dette à long terme	4 334	4 447	4 159	3 997	4 007
Autres passifs non courants	1 398	1 279	1 089	997	933
Capitaux propres	317	291	377	338	320
Total du passif et des capitaux propres	7 434 \$	7 517 \$	7 327 \$	6 940 \$	6 968 \$

¹ Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin de se conformer aux résultats de l'exercice en cours.

Sommaire de l'état des flux de trésorerie^{1,2}

(en millions de dollars)

	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Trésorerie reçue de client	1 835 \$	1 953 \$	1 737 \$	1 769 \$	1 692 \$
Trésorerie versée aux fournisseurs et aux employés	(1 316)	(1 337)	(1 324)	(1 229)	(1 187)
Intérêts payés et autre	(228)	(245)	(234)	(234)	(251)
Activités d'exploitation	291	371	179	306	254
Activités d'investissement	(319)	(367)	(375)	(192)	(262)
Activités de financement	28	(5)	194	(109)	7
Entrées (sorties) nettes de trésorerie	-	(1)	(2)	5	(1)
Trésorerie					
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	3	4	6	1	2
Trésorerie à la clôture de l'exercice	3 \$	3 \$	4 \$	6 \$	1 \$

Autres charges et produits

(en millions de dollars)

	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Charge d'intérêts sur la dette à court terme et à long terme	182 \$	211 \$	208 \$	206 \$	207 \$
Désactualisation	44	40	37	35	33
Frais de gestion du portefeuille de dette	32	32	31	32	32
Profit au perte de change	(21)	20	13	(9)	7
Charge d'intérêts sur les avantages postérieurs à l'emploi	5	4	5	4	5
Intérêts inscrits à l'actif pendant la construction	(7)	(8)	(7)	(6)	(4)
Amortissement des primes et des escomptes	-	-	-	2	-
Charges financières	235	299	287	264	280
Fonds d'amortissement et autres revenus de placement	4	(46)	(37)	(17)	(34)
Évaluation à la valeur de marché des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	(95)	4	(54)	(30)	(50)
Autres charges et produits	144 \$	257 \$	196 \$	217 \$	196 \$

¹ Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin de se conformer aux résultats de l'exercice en cours.

² À compter de l'exercice 2016-2017, Énergie NB est passée de la méthode des flux de trésorerie indirects à la méthode des flux de trésorerie directs. Les activités d'exploitation ont été retraitées en 2016-2017 pour se conformer à la nouvelle présentation. Les exercices 2014-2015 et 2015-2016 sont présentées selon la méthode des flux de trésorerie indirects.

Ratios financiers¹

	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Marge brute	55%	58%	55%	(57)%	57%
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation/Total de la dette	6%	8%	4%	6%	5%
Pourcentage de la dette dans la structure du capital ²	94%	94%	93%	93%	94%
Ratio de couverture des intérêts ³	0,72	1,04	0,95	1,05	0,98

Autres statistiques

	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Augmentation tarifaire	1,8 %	2,5 %	0,9 %	1,8 %	1,6 %
IPC (Nouveau-Brunswick)	0,2 %	1,7 %	2,1 %	2,3 %	2,2 %
Hausse du PIB (Nouveau-Brunswick) ⁴	(3,7) %	1,2 %	0,5 %	2,5 %	0,8 %
Dépenses en capital (millions) ⁵	316 \$	361 \$	373 \$	177 \$	279 \$
Variation de la dette totale (millions)	9 \$	(20) \$	173 \$	(133) \$	(13) \$
Répartition de la dette à long terme en pourcentage					
Dollar canadien	97,3 %	92,8 %	92,8 %	92,7 %	92,5 %
Dollar américain	2,7 %	7,2 %	7,2 %	7,3 %	7,5 %
Taux nominal d'intérêt moyen pondéré	3,7 %	4,1 %	4,2 %	4,2 %	4,4 %
Dollar canadien, en date du 31 mars	0,795	0,705	0,748	0,776	0,752

Gestion du capital

	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Dette à long terme	4 734 \$	4 825 \$	4 609 \$	4 407 \$	4 427 \$
Dette à court terme	608	691	897	871	977
Total de la dette	5 342	5 516	5 506	5 278	5 404
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	(410)	(593)	(562)	(505)	(503)
Trésorerie	(3)	(3)	(4)	(6)	(1)
Total de la dette nette	4 929	4 920	4 940	4 767	4 900
Résultats non distribués	470 \$	473 \$	490 \$	470 \$	447 \$
Cumul des autres éléments du résultat global (étendu)	(153)	(182)	(113)	(132)	(127)
Total du capital	5 246	5 211	5 317	5 105	5 220
Total du capital, sauf cumul des autres éléments du résultat global	5 399 \$	5 393 \$	5 430 \$	5 237 \$	5 347 \$
Pourcentage de la dette nette dans la structure du capital	94 %	94 %	93 %	93 %	94 %
Pourcentage de la dette nette dans la structure du capital (sauf cumul des autres éléments du résultat global)	91%	91%	91%	91%	92%

¹ Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin de se conformer aux résultats de l'exercice en cours.

² Ratio de la dette = dette/(dette + capital) où la dette = (dette à long terme + dette à court terme - montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement - trésorerie).

³ Ratio de couverture des intérêts = bénéfice d'exploitation/charge d'intérêts.

⁴ Le gouvernement provincial a reformulé son taux de croissance du PIB pour les années précédentes.

⁵ Les dépenses en capital comprennent les espèces versées au regroupement d'entreprises et sont nettes du produit de la disposition.



Rapport de responsabilisation

Lettre de mandat

Comme le prescrit la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue*, Énergie NB reçoit des directives sous la forme d'une lettre de mandat du ministère des Ressources naturelles et Développement de l'énergie. Énergie NB s'efforce d'atteindre les objectifs énoncés dans sa lettre de mandat.

Mandat 2020-2021

Structure du capital

Atteindre une structure du capital d'au moins 20 % de capitaux propres d'ici 2027 grâce à des réductions de coûts et à d'autres mécanismes appropriés qui permettront de maintenir des taux bas et stables pour les gens du Nouveau-Brunswick. Cet objectif devrait figurer d'abord et avant tout dans la planification des services publics et pourrait nécessiter l'élimination des investissements dans d'autres entreprises, comme la recherche et les possibilités de développement commercial jusqu'à ce que l'objectif d'équité soit atteint.

Mise à jour

Énergie NB s'engage à faire des progrès constants vers cet objectif tout en maintenant l'engagement d'Énergie NB à augmenter les tarifs de façon concurrentielle.

En 2020-2021, les progrès vers cet objectif ont été considérablement affectés par la pandémie et une interruption non planifiée à la centrale nucléaire de Point Lepreau. La dette nette a augmenté de 9 millions de dollars au cours de l'année, comparativement à la diminution ciblée de 17 millions de dollars.

Énergie NB reste déterminée à atteindre l'objectif législatif d'ici 2027, conformément à son mandat.

Collaboration

Continuer de travailler avec les collectivités de la province, en accordant une attention particulière aux Premières Nations, afin de nouer des liens de collaboration et des partenariats dans le secteur de l'électricité.

Mise à jour

Énergie NB continue de travailler avec les collectivités locales et les Premières Nations dans le cadre du Programme de production locale d'énergie renouvelable à petite échelle (PLERPE). En outre, Énergie NB dispose d'un solide programme de consultation avec les Premières Nations sur une variété de questions importantes.

Mesurage net et production intégrée

S'assurer que les occasions demeurent ouvertes et disponibles dans le cadre des programmes de mesurage net et de production intégrée. Ces programmes continueront de fonctionner selon les exigences techniques strictes des services publics et selon de saines pratiques financières.

Mise à jour

Énergie NB maintient son engagement envers les programmes de mesurage net et de production intégrée. Le programme de production intégrée a atteint le nombre maximum d'inscriptions et est en cours de révision par Énergie NB.

À la fin de l'année, Énergie NB comptait 261 clients inscrits au programme de mesurage net et 11 générateurs intégrés interconnectés d'une capacité de 16 229 kW.

Émissions de gaz à effet de serre

Collaborer avec le gouvernement provincial pour réduire les émissions de gaz à effet de serre en utilisant les options les moins onéreuses. Le service public fournira également des conseils et des renseignements en temps opportun, selon les besoins, pour plaider en faveur d'un traitement équitable de la part du gouvernement fédéral dans le cadre des politiques et législations nationales.

Mise à jour

En 2020-2021, Énergie NB a atteint un réseau non émetteur à 81 % et continue de s'efforcer de réduire davantage les gaz à effet de serre.

Énergie NB continue de travailler en collaboration avec le GNB sur des initiatives telles que le plan élaboré au Nouveau-Brunswick et l'accord d'équivalence de Belledune.

Possibilités de développement commercial

Discuter avec le gouvernement de toute nouvelle possibilité d'expansion d'entreprise pour qu'il l'étudie au nom de la population du Nouveau-Brunswick.

Mise à jour

Énergie NB fournit des mises à jour au gouvernement sur les possibilités de développement commercial.

Plan annuel

Veiller à ce que le plan annuel 2020-2021 soit présenté au gouvernement au plus tard le 15 avril 2020. Il devra comprendre des mesures de rendement clés et des initiatives concrètes à l'appui des priorités du gouvernement, le cas échéant. Vous devrez ensuite le publier sur votre site Web au plus tard le 30 juin 2020.

Mise à jour

Énergie NB a soumis son ébauche du plan annuel de 2020-2021 à l'organisme de réglementation dans le cadre de la demande générale de tarifs. Énergie NB a demandé à la Commission de l'énergie et des services publics de reporter sa décision sur les tarifs afin de soutenir les clients pendant la pandémie. Par conséquent, le plan annuel ne pouvait pas être finalisé sans la décision tarifaire finale.

Budget

Énergie NB fournira au gouvernement les principaux intrants nécessaires à l'établissement du budget avant de déposer les recettes annuelles requises auprès de la Commission de l'énergie et des services publics.

Mise à jour

Énergie NB a fourni au ministre une copie de l'ébauche du plan d'affaires 2020-2021 (y compris le budget) le 20 septembre 2019, soit avant le dépôt auprès de l'organisme de réglementation en octobre 2019.

États financiers vérifiés

Veiller à ce que les états financiers annuels vérifiés de 2019-2020 soient présentés au gouvernement au plus tard le 30 juin 2020.

Mise à jour

Les états financiers annuels vérifiés de 2019-2020 ont été présentés au gouvernement le 30 juin 2020. Les états ont ensuite été fournis au greffier dans le cadre du rapport annuel.

Rapport annuel

Énergie NB fournira au gouvernement un exemplaire du rapport annuel au plus tard le 30 juin 2020. Énergie NB publiera ensuite le rapport annuel sur son site Web au plus tard le 31 juillet 2020.

Mise à jour

Le rapport annuel de 2019-2020 a été présenté au gouvernement et publié sur le site Web d'Énergie NB en juillet 2020.

Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick

Continuer d'honorer le mandat de la Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick, qui consiste à importer et à exporter de l'énergie.

Mise à jour

La Corporation de commercialisation de l'énergie du Nouveau-Brunswick continue de s'occuper de l'importation et de l'exportation d'énergie.

Vérifications effectuées par le bureau du Vérificateur général

En tant que société d'État, Énergie NB est soumise à des examens ou à des vérifications effectuées par le bureau du Vérificateur général. Au cours de ces vérifications, Énergie NB coopère de manière ouverte et transparente et répond à toutes les recommandations.

Problèmes liés à la dette d'Énergie NB, volume II, chapitre 3 - 2020

Recommandation 3.59

Nous recommandons qu'Énergie NB accorde la priorité à la réduction de la dette en élaborant un rigoureux plan de gestion de la dette bien défini afin d'atteindre l'objectif prescrit en matière de ratio d'endettement d'ici 2027. Le plan devrait comprendre :

- des indicateurs de rendement clés (IRC) annuels réalisables, y compris un montant de réduction de la dette et un ratio d'endettement;
- l'obligation de fournir, au moyen du rapport annuel d'Énergie NB :
 - des informations sur tout écart par rapport aux IRC annuels;
 - les raisons pour lesquelles les IRC ne sont pas atteints, le cas échéant;
 - un plan d'action ajusté pour atteindre l'objectif prescrit en 2027.

Réponse d'Énergie NB

Énergie NB prend très au sérieux sa responsabilité de gérer et d'exploiter ses installations de manière sécuritaire, fiable et durable sur le plan économique. Énergie NB demeure déterminée à atteindre son objectif d'endettement d'ici 2027. Dans le cadre de son processus de planification, Énergie NB ajustera chaque année son plan de gestion de la dette afin d'atteindre ces objectifs en utilisant les meilleurs renseignements disponibles pour atteindre les indicateurs de rendement clés, notamment le montant de réduction de la dette et le ratio d'endettement.

Énergie NB accepte de faire rapport annuellement dans son rapport annuel sur ses progrès par rapport aux indicateurs de rendement clés, y compris les raisons de tout écart par rapport aux indicateurs de rendement clés annuels.

Des parties importantes des coûts futurs d'Énergie NB échappent toujours au contrôle de la direction, notamment : les prix du combustible et de l'électricité, les taux de change, les taux d'intérêt et les conditions météorologiques. Énergie NB évaluera régulièrement les progrès réalisés par rapport au plan et reflétera dans son plan annuel tout ajustement futur, y compris ceux attribuables à des facteurs incontrôlables, pour atteindre ses objectifs d'endettement.

Date cible pour la mise en œuvre

Énergie NB commencera à inclure ces renseignements dans le plan annuel 2021-2022 et le rapport annuel 2021-2022.

Recommandation 3.84

Nous recommandons qu'Énergie NB améliore son processus prévisionnel et quantifie l'incidence des incertitudes probables dans le plan décennal, comme les prix du carburant, la production hydroélectrique, le facteur de capacité de la centrale de Point Lepreau, les phénomènes météorologiques et ainsi de suite.

Réponse d'Énergie NB

Énergie NB utilise des sources de données standard de l'industrie et des experts indépendants pour quantifier la valeur de certains coûts futurs, comme les prix du combustible et de l'électricité, les taux de change et les taux d'intérêt. Énergie NB accepte d'évaluer d'autres moyens de quantifier l'incidence des incertitudes importantes des coûts futurs qui échappent au contrôle de la direction et d'inclure cette information dans son processus de planification..

Date cible pour la mise en œuvre

Énergie NB tiendra compte de ces facteurs dans le cycle de planification de 2021-2022.

Changements climatiques, volume I, chapitre 3 - 2017

Recommandation 3.55

Nous recommandons qu'Énergie NB :

- effectue une analyse approfondie sur l'incidence potentielle de l'abandon progressif de la Centrale de Belledune;
- consulte le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux sur une solution proposée touchant la Centrale de Belledune;
- intègre l'analyse portant sur l'abandon progressif de la Centrale de Belledune dans son processus du Plan intégré des ressources pour s'assurer qu'elle a la capacité de satisfaire les besoins futurs en électricité du Nouveau-Brunswick, tout en respectant les programmes d'efficacité énergétique et de réduction de la demande.

Mise à jour d'Énergie NB (mis en œuvre)

Énergie NB consulte régulièrement des représentants du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux et du ministère des Ressources naturelles et Développement de l'énergie pour des questions liées aux politiques environnementales et énergétiques sur la production, le transport, et la distribution de l'électricité au Nouveau-Brunswick.

Plus précisément, des discussions officielles sont en cours au sujet d'un accord d'équivalence avec le gouvernement fédéral qui permettrait à la centrale au charbon de Belledune de fonctionner jusqu'en 2040, ce qui donnerait le même profil d'émissions que si la centrale était mise hors service en 2030, mais coûterait beaucoup moins cher pour ces réductions d'émissions. La Nouvelle-Écosse et la Saskatchewan ont toutes deux conclu des accords d'équivalence.

Recommandation 3.120

Nous recommandons qu'Énergie NB effectue une évaluation de la vulnérabilité au niveau de la société face aux changements climatiques.

Mise à jour d'Énergie NB (mis en œuvre)

En octobre 2019, une évaluation de la vulnérabilité de la société face aux changements climatiques a été réalisée pour analyser l'importance des impacts potentiels des changements climatiques sur les actifs et les travaux d'exploitation critiques et vulnérables. Parmi les 26 risques liés aux changements climatiques cernés, il a été déterminé que 11 posent un risque considérable.

Des travaux sont en cours pour faire face à certains de ces risques en protégeant l'infrastructure de distribution et de transport contre les tempêtes, dans la mesure du possible, par l'introduction de nouvelles spécifications de conception, en élargissant les emprises dans le cadre du programme de gestion de la végétation et en mettant en œuvre un programme relatif aux arbres dangereux afin d'identifier et d'enlever les arbres matures qui continuent à représenter un danger et en améliorant les activités d'intervention en cas de tempête.

Recommandation 3.121

Nous recommandons qu'Énergie NB élabore un plan de mise en œuvre pour s'adapter aux changements climatiques après avoir achevé son évaluation de la vulnérabilité.

Mise à jour d'Énergie NB (en cours)

Énergie NB en est aux dernières étapes de la documentation de son plan d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques, qui décrira les processus d'évaluation des vulnérabilités du système à l'avenir et les moyens de gérer les risques et les possibilités, y compris les mesures rentables pour modifier l'infrastructure.

Divulgations faites dans l'intérêt public

Il n'y a pas eu de divulgations reçues en vertu de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public* au cours de la période visée dans ce rapport annuel.



Apex Industries a connu des débuts modestes, servant d'atelier de réparation de machines pour l'industrie lourde de Moncton dans les années 1960. Aujourd'hui, des employés comme Rosemarie Malmis qui travaillent chez Apex font partie d'une entreprise qui s'est développée pour inclure la fabrication de métaux, le développement de produits et l'automatisation pour une variété d'industries allant des aliments et boissons à l'aérospatiale. Apex a récemment réalisé d'importantes économies d'énergie grâce à notre Programme d'efficacité énergétique industrielle. En remplaçant ses lampes et ses compresseurs par des modèles à haut rendement, l'entreprise a réduit sa consommation d'énergie de plus de 960 000 kWh.

Ce rapport est également publié en anglais sur notre site Web www.energie.com

This annual report is also available in English and on our website www.nbpower.com

Société d'énergie du Nouveau- Brunswick
C.P. 2 000
515, rue King, Fredericton
(Nouveau-Brunswick)
NB E3B 4X1

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK



Énergie NB Power

the power of possibility
débordant d'énergie